

ALTI
DOCUMENT DE REFERENCE 30 SEPTEMBRE 2007

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mai 2008 conformément au règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux chapitres 6 et 7 des documents de référence des exercices 05/06 et exercices 04/05 respectivement enregistrés auprès de l'AMF en date des 25 mai 2007 sous le numéro D.07-0498 et 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0464.

- les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant figurant aux chapitres 6 et 7 des documents de référence des exercices 05/06 et exercices 04/05 respectivement enregistrés auprès de l'AMF en date des 25 mai 2007 sous le numéro D.07-0498 et 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0464.

- l'analyse de la situation financière, ainsi que les investissements et les opérations apparentées figurant aux chapitres 3 des documents de référence des exercices 05/06 et exercices 04/05 respectivement déposés auprès de l'AMF en date des 25 mai 2007 sous le numéro D.07-0498 et 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0464.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

SOMMAIRE

1.	MESSAGE DES FONDATEURS	11
2.	PRESENTATION D'ALTI.....	12
2.1.	Historique	12
2.2.	Chiffres clés.....	13
2.3.	L'activité d'ALTI.....	15
2.3.1.	Consulting bancaire.....	16
2.3.2.	Business solutions	17
2.3.3.	Technologies	17
2.4.	La politique commerciale.....	18
2.5.	La clientèle	19
2.6.	L'environnement concurrentiel	20
2.7.	L'organisation	22
2.8.	Les ressources humaines	23
2.9.	La propriété industrielle	24
3.	MARCHE DES TITRES	25
3.1.	Evolution du titre.....	25
3.1.1.	Evolution comparée du cours d'ALTI et de l'indice CAC 40 depuis 2005.....	25
3.1.2.	Transactions au cours des trois dernières années (En Euros, source Fininfo):	26
3.2.	Dividendes.....	27
4.	RAPPORT DE GESTION	28
4.1.	Faits Marquants	28
4.1.1.	Fusion-absorption de la société ITRAS CONSEIL.....	28
4.1.2.	Acquisition du fonds de commerce de la société ADVOO.....	28
4.1.3.	Acquisition des parts minoritaires de la société Alti Incorporated	28
4.1.4.	Offre Publique d'Achat sur les titres de la société ALTI initiée par la société FINANCIERE ALTI	28
4.2.	Comptes et résultats consolidés du groupe	29
4.2.1.	Compte de résultat consolidé	29
4.2.2.	Eléments du bilan consolidé.....	30
4.3.	Résultat de la société mère ALTI SA.....	30
4.4.	Activité des filiales.....	31
4.4.1.	Sytest	32
4.4.2.	Planaxis	32
4.4.3.	Alti Algérie.....	32
4.4.4.	Alti Nv et Alti Solutions.....	32
4.4.5.	Cernum	32
4.4.6.	Alti Incorporated	32
4.5.	Relations entre société mère et filiales	33
4.5.1.	Principaux flux	33
4.5.2.	Répartition des principaux actifs et passifs	33
4.5.3.	Prises de participation au cours de l'exercice	34
4.6.	Activité de la société en matière de recherche et développement.....	34
4.7.	Les Ressources humaines.....	34
4.8.	Gestion des facteurs de risque	36
4.8.1.	Risque de marché : risque de change et risque de taux	36
4.8.2.	Risque sur actions.....	36
4.8.3.	Risque de liquidité.....	37
4.8.4.	Risques liés aux engagements de rachat des parts minoritaires	38
4.8.5.	Risque pays	38

4.8.6.	Risque clients	38
4.8.7.	Risques juridiques	38
4.8.8.	Couverture des risques- Assurance	38
4.8.9.	Risques liés aux évolutions technologiques	39
4.8.10.	Concurrence	39
4.8.11.	Risque de difficulté de recrutement	39
4.8.12.	Risques liés au départ d'hommes clés	40
4.8.13.	Risque lié à la gestion de la croissance	40
4.8.14.	Risques industriels et liés à l'environnement	40
4.8.15.	Risques sociaux	40
4.9.	La politique d'investissement.....	40
4.10.	Evènements importants survenus entre la date de clôture et celle à laquelle le présent rapport est établi	43
4.11.	Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir	43
4.12.	Faits exceptionnels et litiges	43
5.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL.....	44
5.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	44
5.1.1.	Dénomination et siège social (Articles 3 et 4 des statuts).....	44
5.1.2.	Forme juridique et législation applicable	44
5.1.3.	Date de constitution et date d'expiration - Durée	44
5.1.4.	Objet social (article 2 des statuts)	44
5.1.5.	Registre du Commerce et des Sociétés et code APE	44
5.1.6.	Exercice social (article 32 des statuts)	45
5.1.7.	Clauses statutaires particulières	45
5.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	48
5.2.1.	Evolution du capital social	48
5.2.2.	Nantissements, garanties et sûretés réelles.....	50
5.2.3.	Capital autorisé mais non émis.....	52
5.2.4.	Titres non représentatifs du capital	54
5.2.5.	Engagement de conservation des titres	60
5.2.6.	Pacte d'actionnaires	60
5.2.7.	Structure du Groupe	60
6.	COMPTES.....	64
6.1.	Comptes consolidés statutaires au 30 septembre 2007	64
	Note 1 Informations sectorielles	79
	Note 2 Ecart d'acquisition	83
	Note 3 Immobilisations incorporelles	85
	Note 4 Immobilisations corporelles	85
	Note 5 Actifs financiers non courants	87
	Note 6 Impôts différés.....	87
	Note 7 Créances clients	87
	Note 8 Autres créances – Autres dettes.....	87
	Note 9 Trésorerie et équivalents trésorerie	88
	Note 10 Capitaux propres.....	88
	Note 11 Provision pour retraites.....	92
	Note 12 Dettes financières	93
	Note 13 Autres passifs non courants	93
	Note 14 Provisions court terme	94
	Note 16 Autres produits et charges opérationnels.....	95
	Note 17 Résultat financier.....	95
	Note 18 : Impôts.....	95

Note 19 Participation.....	96
Note 20. Rémunération des dirigeants	96
Note 21 Honoraires des Commissaires aux comptes	97
Note 22 : Autres informations	97
6.2. Comptes sociaux au 30 septembre 2007	99
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	122
7.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	122
7.2. Rapport général des commissaires aux comptes - Comptes sociaux	124
7.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	126
8. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	127
8.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction	127
8.1.1. Conseil d'Administration d'ALTI.....	127
8.1.2. Comité exécutif	129
8.2. Rémunération et intérêts des dirigeants dans la société	129
8.2.1. Rémunérations et avantages en nature	129
8.2.2. Options de souscription d'actions conférées sur les actions de la société aux membres du conseil d'administration et aux dix premiers salariés attributaires.....	130
8.2.3. Intérêts dans le capital	131
8.2.4. Opérations conclues avec les membres des organes d'administration.....	131
8.2.5. Prêts ou garantis constitués en des membres des organes d'administration et de direction	131
8.3. Rapport du président du Conseil d'administration dans le cadre de la loi de sécurité financière.....	131
8.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.....	132
8.3.2. Procédures de contrôle interne	133
8.3.3. Rémunération des mandataires sociaux	134
8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alti, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	136
8.5. Intéressement et Participation des salariés	137
8.5.1. Contrats d'intéressement et de participation	137
8.5.2. Options	137
8.6. Responsable du document de référence	137
8.7. Attestation du Responsable du document de référence.....	137
8.8. Responsables du contrôle des comptes	139
8.8.1. Commissaires aux Comptes titulaires	139
8.8.2. Commissaires aux Comptes suppléants	139
8.8.3. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux	140
8.9. Responsables de l'information.....	140
8.10. Informations rendues publiques au cours des 12 derniers mois.....	141
9. RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 11 MARS 2008	142

Tableau de concordance renvoyant aux principaux paragraphes de l'annexe 1 du règlement (CE) 809/2004 et aux pages du document de référence correspondantes

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
PERSONNES RESPONSABLES		
▪ Attestation des responsables du document de référence	8.7	137
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
▪ Informations financières historiques	2.2	13
FACTEURS DE RISQUE		
○ Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	4.8	36
○ Risques particuliers liés à l'activité	4.8	39
○ Risques juridiques	4.8	38
○ Assurances et couverture des risques	4.8	38
○ Risques industriels et liés à l'environnement	4.8	40
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
▪ Histoire et évolution de la société		
○ Raison sociale – nom commercial - Lieu et n° d'enregistrement - Date de constitution et durée de vie - Siège social et forme juridique – législation régissant les activités - Évènements importants dans le développement des activités	5.1	44
▪ Investissements		
○ Principaux investissements réalisés	4.9	42
○ Principaux investissements en cours	4.10	43
○ Principaux investissements à terme	4.10	43
APERCU DES ACTIVITES		
▪ Principales activités	2.3	15
○ Nature des opérations effectuées (facteurs-clés y afférents)	2.3	15
○ Produits et/ou nouveaux services importants lancés sur le marché	2.3	15
○ Publicité sur le développement de nouveaux produits et/ou services	2.3	15
PRINCIPAUX MARCHES		
▪ Montant total des revenus par type d'activité et par marché géographique	2.3	15
▪ Événements exceptionnels	4.12	43
▪ Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers	2.9	24
▪ Position concurrentielle	2.6	20
ORGANIGRAMME		
▪ Description du groupe	5.2.7	61
▪ Relations mère-filiales (noms des principales filiales, pays d'origine, établissements, pourcentage de capital et droits de vote)	5.2.7	61
PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée (propriétés immobilières louées, charges majeures pesant dessus) 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions environnementales influençant l'utilisation des immobilisations corporelles 	N/A	N/A
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation financière (évolution de la situation financière et du résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire – causes des changements intervenus d'un exercice à un autre...) 	4.2	29
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat d'exploitation 	4.2	29
TRESORERIE ET CAPITAUX		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur les capitaux à court et à long terme – description des flux de trésorerie – information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement – informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations – sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements d'investissement à terme... 	6.1	69
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des politiques de recherche et développement appliquées – coût des activités de recherche et développement sponsorisées. 	4.6	34
INFORMATION SUR LES TENDANCES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à fin avril 2008 – Tendances connues, incertitude ou tout engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'exercice 2008. 	4.11	43
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration énonçant les principales hypothèses relatives à : 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport élaboré par les comptables ou les contrôleurs légaux indépendants 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration indiquant, si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, que la prévision est, ou non, encore valable à la date d'enregistrement du document ; et le cas échéant expliquer pourquoi la prévision ne serait plus valable. 	N/A	N/A
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice et principales activités exercées en dehors de la société émettrice. 	8.1	127
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices par l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités et tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise appropriée pour diriger ses affaires. 	8.1.1	127
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration au cours des 5 dernières années de : <ul style="list-style-type: none"> ○ non-condamnation pour fraude ○ non-faillite, mise sous-séquestre ou liquidation ○ non-incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ○ non-interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ○ non-interdiction d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. 	8.1.1	127
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration de non conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et l'un quelconque des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités et tout directeur général 	8.2	129
	8.2	129

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> ○ Arrangements ou accords conclus avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités et tout directeur général. 	8.2	129
<ul style="list-style-type: none"> ○ Détail de toute restriction acceptée par les personnes susvisées concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur. 	5.2.5	60
REMUNERATIONS ET AVANTAGES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant de la rémunération versée et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type 	8.2.1	129
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages. 	8.2.1	129
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'expiration du mandat actuel des personnes, le cas échéant, période durant laquelle elles sont restées en fonction 	8.1.1	127
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration négative appropriée ou informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque des filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats 	8.2	129
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et résumé du mandat en vertu duquel ils siègent. 	8.1	127
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration indiquant que l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine – dans la négative : la déclaration est assortie d'une explication 	8.1	127
SALARIES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de salariés ou nombre moyen durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement de ce nombre (s'ils sont importants) ○ Répartition des salariés par principal type d'activité et par site ○ Nombre moyen des travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent. 	4.7	34
<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation et stock options <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation détenue dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions. ○ Description de l'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur. 	8.5	137
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration indiquant, si l'information est connue de l'émetteur, qu'aucune personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur. <ul style="list-style-type: none"> ○ A défaut, fournir la liste des noms des personnes et le montant de la participation détenue. 	5.2.4	54
<ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration négative appropriée ou indication des principaux actionnaires disposant de droits de vote différents 	5.2.4	54
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nature d'éventuels contrôles et mesures éventuelles prises en vue d'assurer que ces contrôles et détentions ne soient pas exercés de manière abusive. 	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> ○ Description d'éventuels accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.. 	N/A	N/A
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détail des dites opérations ou à défaut : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nature et montant de toutes les opérations qui –considérées isolément ou dans leur ensemble- sont importantes pour l'émetteur. 	4.5	33
<ul style="list-style-type: none"> ○ Raisons pour lesquelles des opérations avec des apparentés n'ont pas été conclues aux conditions du marché ○ Montant de l'encours, dans le cas de prêts 	4.5	33

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
○ Montant de l'encours, dans le cas de prêts en cours (y compris des garanties de tout type)	4.5	33
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR		
▪ Information financières historiques	6.1	64
○ Bilan	6.1	65
○ Compte de résultat	6.1	66
○ État indiquant toutes les variations de capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires	6.1	67
○ Tableau de financement	6.1	69
○ Méthodes comptables et notes explicatives	6.1	69
▪ Information financières pro-forma	N/A	N/A
○ Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux de comptes	N/A	N/A
▪ Etats financiers annuels consolidés	6.1	64
▪ Vérification des informations financières historiques annuelles	7	122
○ Rapport d'audit des contrôleurs légaux	7	122
▪ Dates des dernières informations financières	4.11	43
▪ Informations financières intermédiaires et autres	4.11	43
▪ Politique de distribution des dividendes	3.2	27
▪ Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.12	43
○ Déclaration négative indiquant, sur les douze derniers mois, qu'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'a eu ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.	4.12	43
▪ Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.11	43
○ Déclaration négative indiquant qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis la fin de l'exercice pour lequel les états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés	4.11	43
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
▪ Capital social	5.2.1	47
○ Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions : ⇒ Nombre d'actions autorisées, ⇒ Nombre d'actions émises et totalement libérées et nombres d'actions émises, mais non totalement libérées, ⇒ Valeur nominale par action, ⇒ Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice.	5.2.1	48
○ Actions non représentatives du capital : ⇒ Nombre et principales caractéristiques.	5.2.5	60
○ Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	5.1.7.7	45
○ Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.	N/A	N/A
○ Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	N/A	N/A
○ Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.	N/A	N/A

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
○ Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	5.2.1	48
▪ Acte constitutif et statuts	5.1	44
○ Objet social de l'émetteur.	5.1.4	44
○ Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	5.1.4	44
○ Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	5.1.7.5	46
○ Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	5.1.7.5	46
○ Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (y compris les conditions d'admission).	5.1.7.4	46
○ Dispositions, ou conditions imposées, de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur <ul style="list-style-type: none"> ⇒ qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle. ⇒ Fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée ⇒ Régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit 	5.1.7.6	47
CONTRATS IMPORTANTS		
○ Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.	N/A	N/A
○ Autres contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.	N/A	N/A
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS		
○ Déclaration et/ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert dans le document d'enregistrement.	N/A	N/A
○ Attestation de reproduction fidèle d'informations provenant d'une tierce partie.	N/A	N/A
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
○ Déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants sont consultables <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur, ⇒ Tous rapports, courriers et autres documents, information financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement, ⇒ Les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement. 	8.9	140
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS		
○ Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.	6.2	119

1. MESSAGE DES FONDATEURS

L'exercice 2006-2007 a été particulièrement riche dans tous les domaines avec, en premier lieu, l'atteinte des objectifs de notre plan 2005-2008 avec un an d'avance. Nous avons ainsi franchi cette année le cap important des 100 M€ de chiffre d'affaires et des 1 000 collaborateurs. Cette réussite est le fruit à la fois d'une dynamique interne forte, marquée par notre capacité à accroître simultanément nos positions commerciales et nos effectifs, mais aussi de notre capacité à convaincre des sociétés performantes de nous rejoindre dans notre stratégie de développement.

Les résultats financiers sont l'une de nos grandes satisfactions, nous avons accompagné cette croissance d'une amélioration de nos ratios de rentabilité dépassant également nos objectifs dans ce domaine avec une marge opérationnelle courante de 8,8 %. Cette performance nous situe d'ailleurs parmi les acteurs les plus performants de notre secteur.

Par ailleurs, nous avons, début 2007, finalisé les intégrations des sociétés Planaxis et Itras acquises en 2006. Forts de cette réussite, nous avons pu poursuivre notre programme de croissance externe et nous avons ainsi conclu deux nouvelles acquisitions cette année : Cernum en mai et Aralys en octobre. Avec ces opérations, nous avons renforcé très significativement nos positions dans le domaine du conseil SAP et en informatique décisionnelle, des segments sur lesquels nous avons de fortes ambitions et sur lesquels nous souhaitons à terme être des leaders.

Simultanément, nous avons adapté la structure de la société à notre changement de dimension avec notamment un déménagement dans des locaux plus vastes et surtout par une organisation désormais tournée autour de trois pôles. La certification ISO 9001 : 2000 obtenue cette année, vient couronner une démarche d'amélioration permanente, au service de nos clients et pour l'épanouissement de nos collaborateurs. Nous sommes aujourd'hui en parfait état de marche pour mener nos prochaines étapes de croissance.

Enfin, l'un des évènements de l'année, du moins pour les actionnaires, est l'opération d'OBO (Owner by out) menée en 2007. Avec un groupe financier d'envergure à nos côtés, nous pourrions désormais accéder aux moyens financiers permettant d'accélérer notre développement. Cette évolution capitalistique contribue à notre objectif de faire partie des leaders au cours des prochaines années.

André Bensimon et Michel Hamou

2. PRESENTATION D'ALTI

2.1. Historique

Le parcours d'Alti est celui d'une croissance maîtrisée, alliant dynamisme, ténacité, fidélisation des clients et des collaborateurs, respect de valeurs et adaptation permanente.

1995: création d'ALTI

Création d'ALTI par Michel Hamou et André Bensimon.

1996 à 1998: ALTI structure son offre et s'implante en Europe

Structuration de l'offre autour des systèmes d'Information dédiés aux technologies Internet-intranet, de la connaissance de la finance des marchés et de la compétence dans la mise en œuvre d'ERP (SAP R/3).

Création d'ALTI Nv à Bruxelles en 1997.

1999 à 2001:

Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Création d'ALTI Inc. aux USA.

2002 à 2005 :

Lancement de l'offre d'infogérance applicative ALTIMA.

Création de SYtest, filiale d'Alti spécialisée dans les métiers opérationnels de la qualité logiciel.

Doublement de taille du pôle Business Solutions par le rachat du fonds de commerce de Cybertech Europe et de la société Cartem Conseil.

Acquisition de Masterline, SSII de 130 personnes spécialisée en nouvelles technologies.

2006 :

Acquisitions des sociétés Itras et Planaxis Technologies : renforcement de la présence d'Alti auprès de grands groupes bancaires notamment au niveau des activités de consulting en monétique, moyens de paiement et messagerie financière Swift.

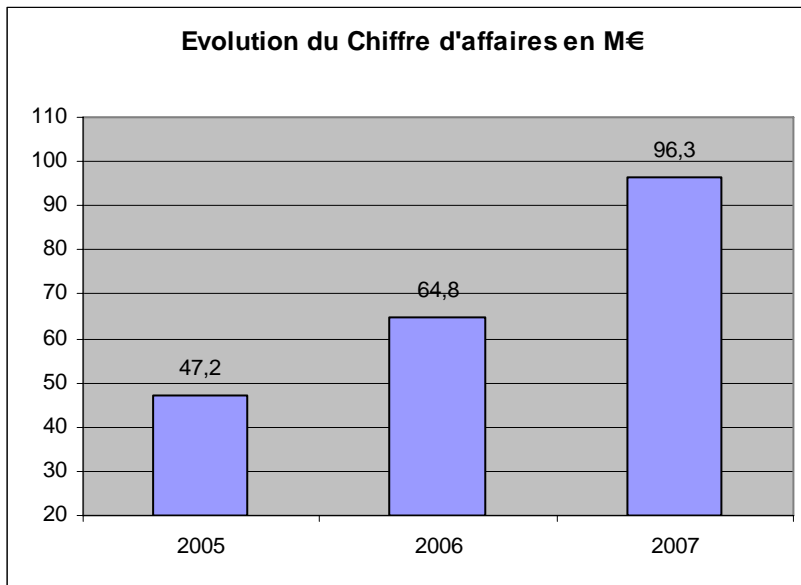
Le groupe devient un acteur de premier plan avec plus de 200 consultants, spécialistes du tertiaire financier.

2007 :

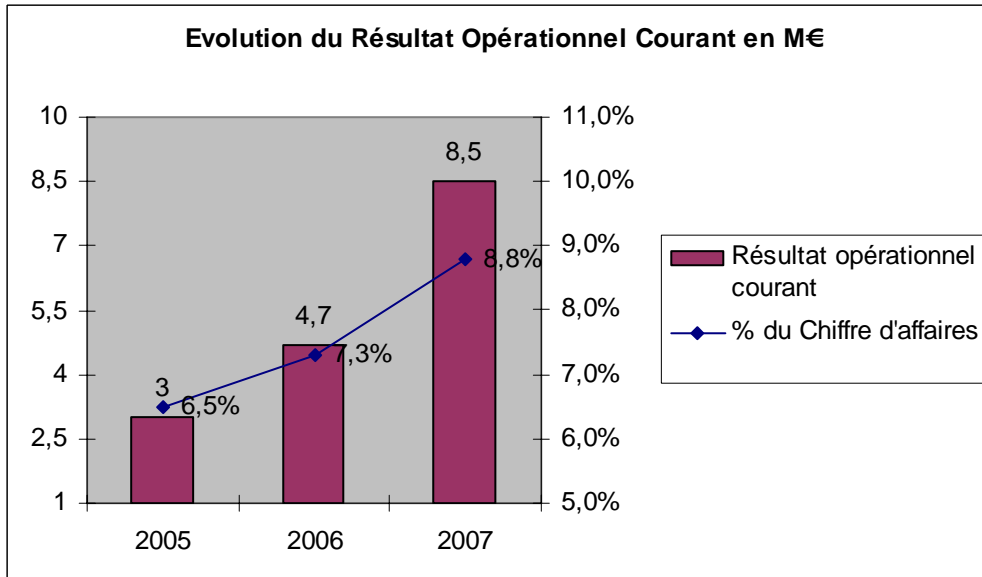
Acquisition des sociétés Cernum (Conseil SAP en Belgique) et Aralys (informatique décisionnelle).

Opération d'OBO (Owner Buy Out) menée courant de l'été 2007 avec un partenaire financier CIC LBO Partners.

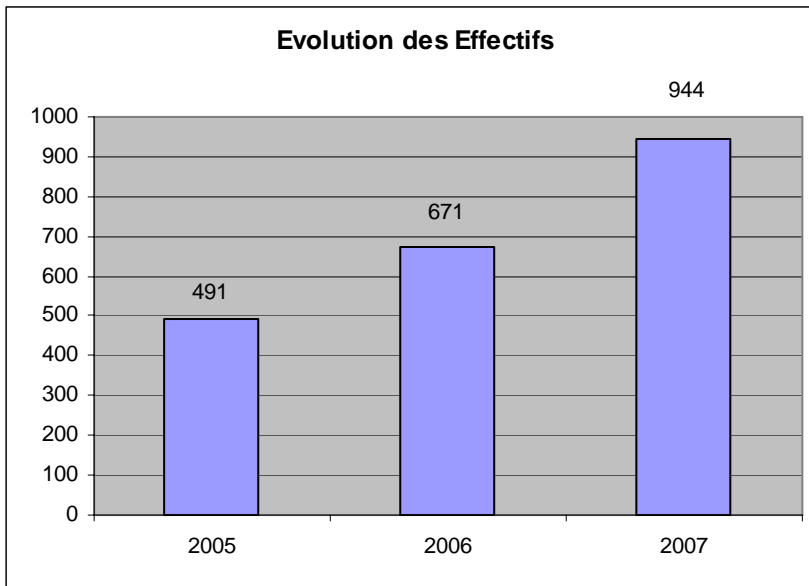
2.2. Chiffres clés



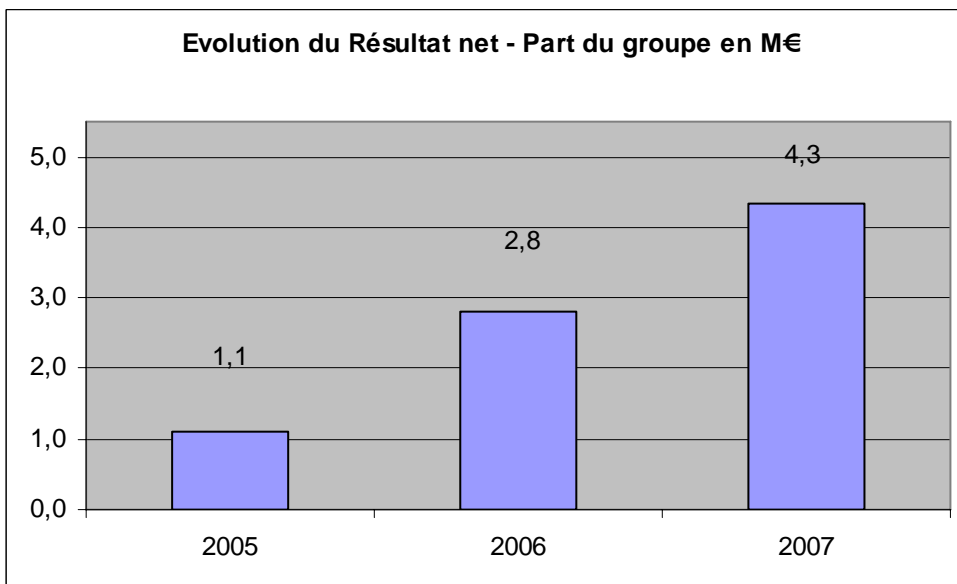
Le chiffre d'affaires enregistré en 2007 une hausse de + 49 % avec une croissance organique soutenue à 22,4 %.

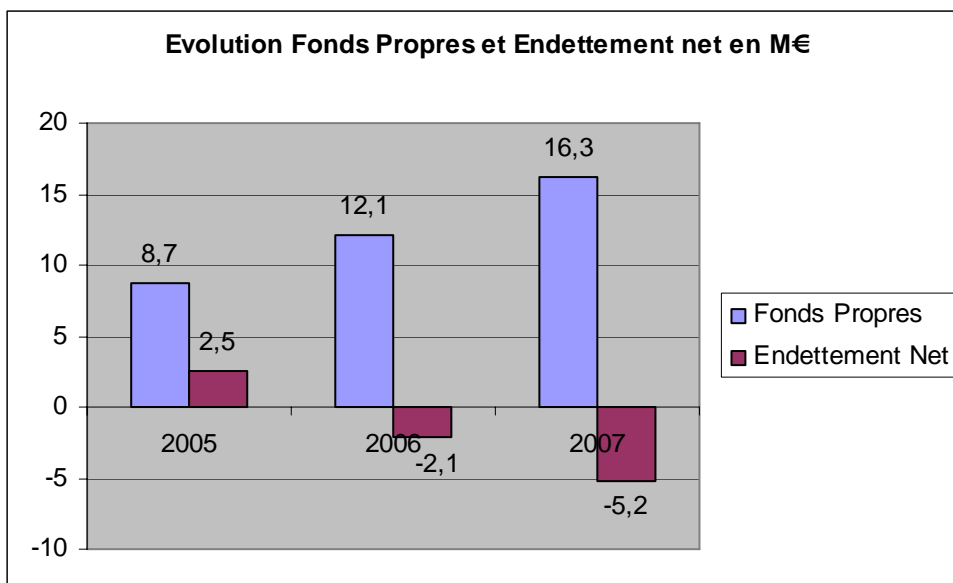


Le résultat opérationnel courant 2007 ressort à 8,5 M€ soit 8,8% du chiffre d'affaires, il est en croissance de 81% par rapport à l'exercice précédent.

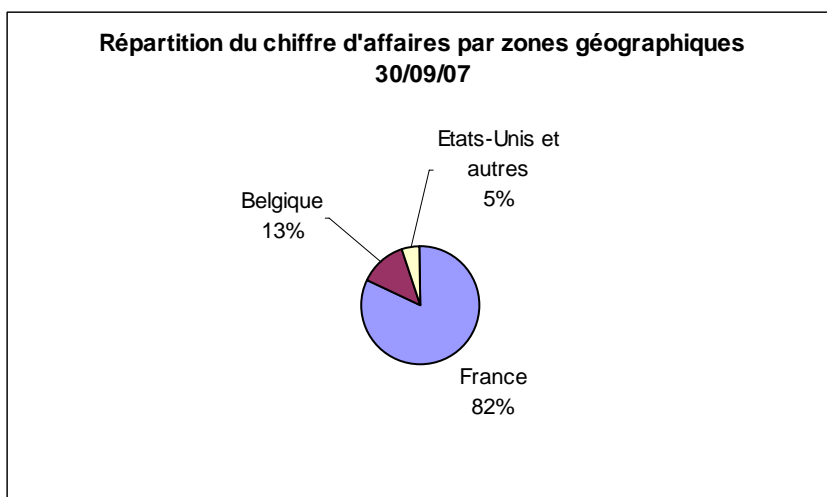


2007 : poursuite de la croissance des effectifs.





A partir de 2005, Alti a financé en partie ses opérations de croissance externe par endettement financier moyen terme.



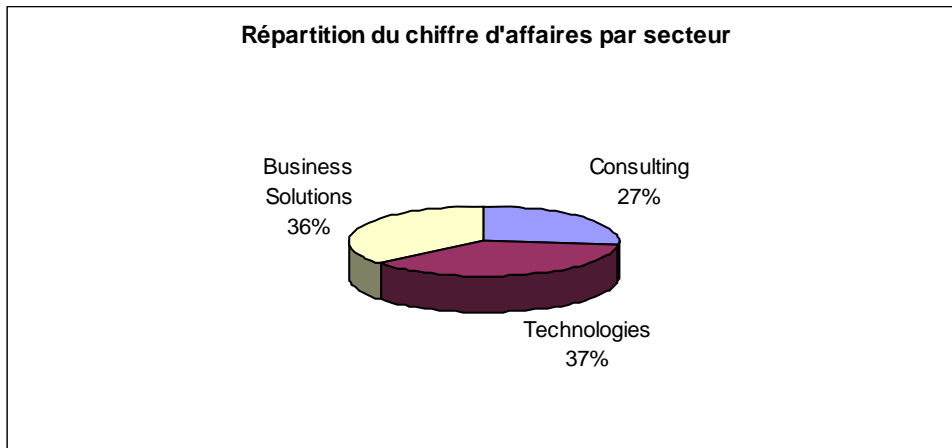
2.3. L'activité d'ALTI

Pour répondre aux enjeux de performance de ses clients, Alti a structuré son offre en 3 pôles d'activité complémentaires à forte valeur ajoutée.

- Alti Consulting offre aux directions utilisatrices, au travers de l'expertise de ses 350 consultants, un conseil opérationnel et personnalisé. Dotés de compétences métier approfondies, tous les consultants Alti positionnent les enjeux business au centre de leurs interventions.
- Le conseil en ERP : Alti a acquis au cours de son développement une très forte expertise fonctionnelle sur l'ensemble de la gamme des produits SAP, leader mondial des progiciels de gestion intégrée. MySAP Partner depuis 12 ans, Alti dispose aujourd'hui d'une équipe

de plus de 350 consultants SAP experts sur le core system ainsi que sur les nouvelles dimensions et technologies proposées par l'éditeur.

- Les Nouvelles Technologies : Depuis les premières phases de cadrage d'un projet jusqu'à la maintenance applicative, Alti propose une large gamme de services aux directions des systèmes d'informations de ses clients.



2.3.1. Consulting bancaire

Au delà du renforcement de ses activités traditionnelles de conseil en Banque, Assurance, Industrie et Services, Alti a développé des positions très fortes dans le tertiaire financier et plus récemment dans le secteur public.

Quelques réalisations par secteur d'activité

Banque

- Pilotage pour la mise en place du progiciel Bâle 2 (Fermat).
- Conseil et aide au choix d'un middleware global de gestion des flux Swift et SWIFTNet.
- Accompagnement aux projets SEPA.
- Assistance à la rationalisation et la fusion du système d'autorisation des caisses régionales de Daimler.
- Spécification fonctionnelles sur projet de réconciliations Front to Back/Titres, instruments financiers optionnels standards.
- Définition et mise en place des processus de contrôle interne sur gestion de fonds.

Assurances

- Audit sur la dématérialisation de documents.
- Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un progiciel retraite pour une grande compagnie d'assurance.

Industrie et Services

- Après avoir accompagné le groupe Manutan dans sa réflexion stratégique pour la refonte de ses activités de gestion de données et de création des catalogues (web, papier, e-procurement, campagne...) Alti poursuit par le déploiement de l'organisation, des processus, des méthodes, des outils cibles à travers l'Europe.

- Dans le cadre du projet de modernisation du système d'informations achat de SITA, nous accompagnons cette filiale de SUEZ dans la définition et la refonte des processus achat.
- Assistance, pour un groupe automobile français, au sein de la direction des achats au déploiement de la politique catalogue et à la gestion des solutions achats.

Service Public

- Définition, modélisation et déploiement du système d'information achat pour l'ensemble des entités de la CCIP.

2.3.2. Business solutions

Le marché des ERP qui a connu un très fort développement ces dernières années est arrivé à maturité au niveau des offres. Ces dernières devraient se spécialiser par secteurs de métiers, dans le secteur public ou dans la banque par exemple. La création de valeur va se faire désormais sur l'exploitation des données à des fins décisionnelles, la gestion de la relation client, les architectures d'intégration et la connaissance des métiers et des secteurs.

Alti dispose d'une des plus importantes équipes sur SAP, couvrant l'exhaustivité des composants et à même de réaliser des projets sur chacun de ces domaines. Alti offre ainsi une gamme complète de prestations allant des prestations d'audit, de conseil jusqu'à la mise en oeuvre d'architecture technique SOA autour de SAP et l'utilisation des technologies avancées SAP (ABAP Objet, XI, formulaire interactif, Middleware...).

Quelques réalisations

- Projet Retail pour Sephora : refonte de la supply chain de la marque propre Sephora autour de SAP.
- Projet de tests chez Sanofi : prise en charge en mode projets, avec une équipe de plus de 15 personnes des tests de recette chez Sanofi pour les projets SAP R/3.
- Portail et formulaire interactif chez Etam pour la gestion des ressources humaines.
- Assistance en maîtrise d'ouvrage pour une grande banque française. Projet COBI (COMptabilité, Budgets, Immobilisations) : gestion des commandes d'achats avec contrôle budgétaire et workflow, contrôle facture, gestion des immobilisations.

2.3.3. Technologies

Le système d'informations est de plus en plus central dans la stratégie économique de l'entreprise permettant de coupler à la fois des gains de productivité et une plus grande réactivité opérationnelle quelque soit le secteur dans lequel évoluent nos clients.

En tirant le meilleur parti des nouvelles technologies, les projets menés par Alti, offrent souplesse et flexibilité dans l'évolution du système d'informations. Ils visent à répondre aux besoins métier et s'inscrivent dans une démarche d'alignement stratégique.

Une des préoccupations majeures d'Alti est de construire des applications évolutives, fiables et pérennes. Les choix d'architecture sont réalisés dans ce sens, et les composants logicielles retenues font partie des solutions les plus éprouvées du marché.

La certification ISO9001:2000 d'Alti garantit à ses clients la prise en compte de l'ensemble de leurs exigences et le respect des coûts et des délais.

Ainsi, Alti :

- Conseille les clients en amont des projets : industrialisation des développements, choix de solutions, normes techniques.
- Conçoit et réalise les projets en technologie innovante en s'assurant du retour sur investissement.
- Accompagne à long terme le client dans l'évolution de son SI, en phase avec son développement.

Quelques réalisations

- Réalisation d'un reader électronique du journal Le Monde basé sur les dernières technologies Microsoft (.Net 3.0), reader présenté lors du Microsoft MIX 07 en juin.
- Gestion de l'ensemble des applicatifs Essilor basés sur la technologie portail de Microsoft, MOSS 2007, soit un portefeuille de 70 projets.
- Maintenance des services multicanaux et interactifs à destination des clients particuliers pour BNP Paribas.
- Participation aux évolutions de l'application VIPER permettant de visualiser des tableaux de bord d'indicateurs concernant chaque point de vente du réseau Peugeot, accessible par internet dans un environnement J2EE/STRUTS pour PSA Peugeot Citroën.

2.4. La politique commerciale

L'essentiel de la stratégie commerciale est orienté vers les grands comptes, elle s'efforce d'acquérir et de fidéliser des clients prestigieux. Pour y arriver, Alti travaille en équipe, de manière planifiée et coordonnée, en suivant des « plans de comptes ».

Cette approche commerciale volontariste et ciblée permet à Alti d'être référencée en 'liste 1', parmi les fournisseurs importants.

La politique commerciale est définie selon deux axes:

- couverture des grands comptes par une prospection intense des équipes commerciales et renforcement de ses moyens de marketing opérationnel,
- approfondissement des relations avec les clients existants, notamment à l'aide d'une organisation structurée et d'une plus grande proximité avec différents décideurs.

Une notoriété accrue (communication événementielle, relations presse) contribue au développement commercial et à une présence plus régulière dans les appels d'offres.

Accompagnement des clients

ALTI au travers de ses métiers et compétences peut développer sa pénétration des comptes en proposant plusieurs offres et niveaux d'interventions.

La pénétration croissante des clients doit s'effectuer conformément aux offres de services d'ALTI en conservant le contenu hautes technologies de ses prestations. Cette ligne de conduite est précisément un des atouts d'ALTI, elle entretient en permanence son haut niveau de savoir-faire et d'expérience.

Par ailleurs, ALTI peut accompagner ses clients dans leurs projets internationaux à travers ses filiales belge et nord-américaine.

Politique tarifaire

En moyenne générale, le taux journalier de facturation ressort à environ 550 euros, en hausse de 2% par rapport à l'année précédente du fait principalement de la part croissante des activités de conseil dans le chiffre d'affaires.

Dans les activités d'intégration de progiciels ou de conseil, une journée est actuellement facturée par ALTI en moyenne à environ 650 euros, en deçà des tarifications pratiquées par les grands cabinets de conseil.

Il existe deux modes de facturation: au temps passé ou bien forfaitaire.

Dans le premier cas, qui représente environ 85 % de l'activité sur l'exercice 2006/2007, la facturation est mensuelle, basée sur le nombre de jours réellement travaillés par les ingénieurs-consultants.

Dans le mode forfaitaire, la facturation a lieu par lots, sur la base d'un montant préalablement négocié.

En général, lorsque le besoin du client est clairement défini et stable, la prestation peut être réalisée selon un mode forfaitaire avec engagement sur les résultats, les délais et les coûts.

Dans la majeure partie des cas, les clients préfèrent conserver la maîtrise d'œuvre des projets et demander des renforts de compétence en mode temps passé.

2.5. La clientèle

Depuis son origine, le groupe Alti a su développer une clientèle de grandes entreprises.

Le groupe s'attache à répartir harmonieusement sa croissance entre une progression chez ses clients existants et l'ouverture régulière de nouveaux comptes ciblés, avec l'objectif de devenir l'un des partenaires de références spécialisés pour ces derniers.

Le groupe est présent dans l'ensemble des secteurs avec une dominante dans le secteur tertiaire financier

Banque	Assurance	Services	Industrie et Distribution	
AXA Banque	AGF	ALD Automotive	Agfa	Plastic Omnium
Banque de France	AG2R	Air France	Alcan	PSA Peugeot Citroën
BNP Paribas	Apria	Arval	Areva	Renault
Calyon		Canal +	Arjo Wiggins	Rhodia
CDC	AXA	CCIP	Cinetic Landis	Rolex
Cetelem	Azur GMF	Electrabel	Citrix	Sanofi Aventis
Caisse d'Epargne	BNP Assurance	Gaz de France	CNES	Sephora
Credit Agricole	CNP	Lydec	ConocoPhilips	Siemens
Credit du Nord	Coface	Ministère de l'Economie	EADS	Tesoro

Banque	Assurance	Services	Industrie et Distribution	
Credit Populaire d'Algérie	La Mondiale	Port Autonome de Paris	Etam	Textron
Dexia	Mornay	RATP	JC Decaux	Total
Fortis	Prédica	RTE	Johnson&Johnson	Valeo
HSBC	Réunica	SNCF	L'Oréal	Vallourec
La Banque Postale		Suez	LVMH	Wella
MasterCard Europe		TF1	Manutan	
Natixis			Metro	
Société Générale				

- Le premier client, le groupe BNP Paribas, représente environ 13 % du chiffre d'affaires total sur l'exercice 2006/2007 pour 12% en 2005/2006,
- Les deux premiers clients BNP Paribas et Société représentent environ 24% du chiffre d'affaires total pour 23% en 2005/2006,
- Les 10 premiers clients représentent environ 47 % du chiffre d'affaires total.

De façon générale, les contrats sont signés pour trois mois, renouvelables. Bien que la nature des prestations réalisées par ALTI soit peu reconductible d'un exercice sur l'autre (nouveaux projets, nouvelles technologies...), la collaboration commerciale d'ALTI avec ses principaux clients est généralement fortement récurrente. Les clients parmi les plus importants, AXA, BNP-Paribas, Banque de France, CDC, LVMH, représentent plus de 24% du chiffre d'affaires annuel des cinq derniers exercices et les premiers contacts commerciaux ont été initiés entre 1995 et 1999.

2.6. L'environnement concurrentiel

Le marché du service informatique est un marché très atomisé avec un nombre d'acteurs très important de taille moyenne, positionnés sur les technologies avancées. Compte tenu de ce contexte, la part de marché d'ALTI n'est pas significative.

Parmi ces sociétés, Alti rencontre fréquemment les concurrents suivants :

- Banque (Unilog, Sopra , Cap Gemini Ernst & Young, Atos),
- Intégration d'ERP (Cap Gemini Ernst & Young, IBM),

Sopra Group (France) par exemple propose l'intégration de solutions et de systèmes (82% du chiffre d'affaires), l'intégration d'applications (13% du chiffre d'affaires) et les prestations de conseil (5% du chiffre d'affaires). L'intégration de solutions et de systèmes se caractérise par la conception et le déploiement de solutions en technologies Internet, l'intégration d'ERP et des solutions de sous-traitance. L'intégration d'applications consiste à développer des

solutions d'échanges entre des applications différentes. Les prestations de conseil de Sopra Group accompagnent les sociétés dans la restructuration vers de nouvelles technologies.

•Business Intelligence (Micropole, Business et décision),

Micropole Univers (France) fournit des prestations dans le Business Intelligence (60% du chiffre d'affaires) et dans le domaine de l'e-Business (40% du chiffre d'affaires). Son pôle ebusiness met en place des plates-formes Internet qui centralisent les informations externes et internes de ses clients.

Business & Decision (France) propose des services dans le Business Intelligence (65% du chiffre d'affaires), l'e-business (14% du chiffre d'affaires), le Customer Intelligence (17% des ressources) et d'autres services (4% du chiffre d'affaires). Ainsi, Business & Decision met en place des systèmes informatiques de pilotage, des bases de données et des outils de prospection et d'analyses de données

•Internet/Intranet (SQLI, Valtech).

SQLI (France) intervient dans la conception et l'intégration de services liés à Internet (64% du chiffre d'affaires), les prestations de conseil (12% du chiffre d'affaires), les prestations de maintenance applicative (10%) et la conception de sites Internet et la formation (14%). Ses services de conception et d'intégration liés à Internet consistent en la mise en place de logiciels, de systèmes d'information ou d'applications Internet. Son offre de conseil audite les procédures de gestion pour ensuite conseiller dans le choix de l'architecture technique des systèmes d'information. Enfin, SQLI conçoit en termes graphique, ergonomique et éditorial des sites Internet.

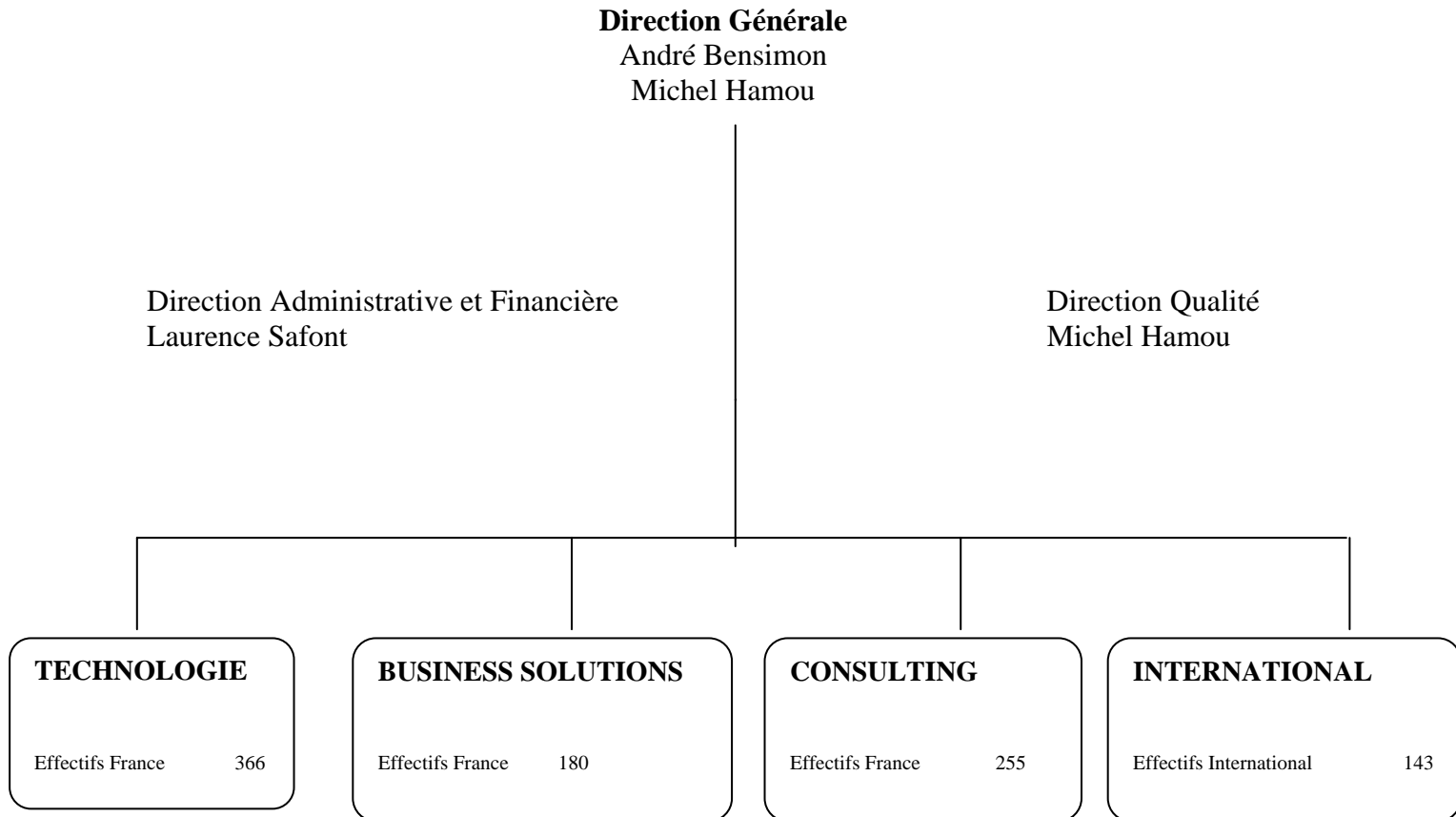
Société (données en M€)	Chiffre d'affaires 2006	Chiffre d'affaires 2007	Croissance 07/06
Logica (France)	820	NC	NC
Sopra	898	1 001	+11%
Cap Gemini	7 700	8 703	+13%
Atos	5 397	5 855	+8%
IBM Global Services (France)	2 255	NC	NC
Micropole	70	78,5	+12%
Business et Decision	143	200	+40%
SQLI	91	115	+26%
Valtech	100	107	+7%

Source : Pierre Audoin Conseil et Informations publiées

Parallèlement à cette concurrence, l'évolution des technologies amène ALTI à nouer des alliances avec certains de ses concurrents, en particulier les grands cabinets de conseil et participe ainsi à une relation souvent désignée sous le terme de "coopétition" (alliance conclue dans des domaines précis entre firmes concurrentes par ailleurs).

2.7. L'organisation

Le schéma ci-dessous présente l'organigramme fonctionnel et les effectifs du Groupe au 30 septembre 2007:



ALTI est organisée en centres de profit autonomes dédiés à la fois à des offres technologiques et des spécialités sectorielles.

Réelles entités autonomes, réactives, développant leur propre valeur ajoutée, et disposant d'un pouvoir de décision dans les domaines opérationnels: commercial, ressources humaines et offre, les centres de profit sont constitués :

- d'une direction,
- d'une équipe commerciale,
- d'une équipe d'ingénieurs-consultants et de managers, qui au-delà de leur activité opérationnelle, consacrent une partie de leur temps au suivi des collaborateurs et à l'avant-vente.

A l'international, les entités déclinent les métiers Technologie, Business Solutions et Consulting.

Cette organisation permet de combiner, dans les phases de croissance, l'augmentation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. Alors que les ingénieurs commerciaux sont en charge

du développement du chiffre d'affaires, les consultants - managers sont pour leur part en charge de la constitution d'une forte valeur ajoutée.

Elle permet également d'assurer un suivi technique et commercial des missions, ce qui est rassurant et gratifiant pour les ingénieurs-consultants. La qualité de suivi est également un avantage concurrentiel pour les clients d'ALTI.

2.8. Les ressources humaines

	30/9/2005	30/9/2006	30/09/2007
TACE ⁽¹⁾	88 %	89 %	88 %
Turn over ⁽²⁾	15 %	15 %	15 %
Sous-traitance ⁽³⁾	14 %	17 %	17 %

⁽¹⁾ TACE : Taux d'Activité des Consultants Congés Exclus (Nombre de jours facturés/nombre de jours ouvrés diminués des congés payés et RTT), les jours de formation, avant-vente, maladie et maternité sont donc inclus dans l'inactivité)

⁽²⁾ Turn over : Nombre de démission / effectif total

⁽³⁾ Sous-traitance : Pourcentage de chiffre d'affaires réalisé par les sous-traitants.

Attirer des collaborateurs représente une composante majeure de la croissance future. Alti depuis son origine a su démontrer son savoir-faire dans ce domaine.

Fidéliser les talents est un autre enjeu dans un environnement concurrentiel et c'est pourquoi le groupe Alti a développé une véritable culture d'entreprise afin que chaque collaborateur ait la possibilité de s'épanouir personnellement et professionnellement.

Recrutement

Face à un marché du travail tendu, Alti renforce ses moyens de recrutement et pilote plusieurs programmes :

- Le recrutement de jeunes diplômés : notamment au travers d'une présence accrue auprès des écoles d'ingénieurs (conférences, forums, simulations d'entretiens, stages...).
- La détection et l'embauche de consultants de talent, pour apporter une forte valeur ajoutée en termes d'expertise et de développement commercial.
- La cooptation : impliquer nos collaborateurs dans le processus de recrutement représente pour Alti le meilleur moyen de réaliser les objectifs d'embauche. Chaque plan de cooptation donne lieu à une animation interne et des récompenses, illustrant un concept.

La fidélisation : un axe stratégique

Au centre de la préoccupation du management, l'attention portée à chaque individu et le développement d'un esprit d'équipe fort permettent de fidéliser les collaborateurs tout en facilitant le recrutement.

Cette démarche s'illustre ainsi par quelques exemples :

- Dès son arrivée, tout nouveau collaborateur participe à une matinée d'intégration.
- Au sein de son équipe, l'accueil, la communication et le parrainage permettent une intégration facile et rapide.
- Le 2e axe de notre politique qualité est : «développer la compétence de nos collaborateurs ». De plus, notre démarche qualité permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs sur leurs missions.

- Un nouvel intranet et des outils collaboratifs efficaces assurent l'information, la coopération et l'implication de tous.
- De nombreuses opportunités de rencontres sont organisées : conférences techniques, soirées Alti Hours, tournois sportifs, réunions d'équipes...
- Soutenue par un plan de communication original, la cooptation représente près de 30 % du recrutement.

Une politique de gestion des carrières performante

Grâce à sa dimension et la diversité de ses métiers, le groupe Alti accompagne à tout moment ses collaborateurs pour accélérer leurs carrières.

- Démontrer son talent

Dans le domaine des services informatiques, l'adaptation des compétences et l'évolution sont primordiales. À chaque étape de sa carrière, chaque collaborateur doit exprimer pleinement ses capacités. Alti sait reconnaître la motivation et le potentiel de ceux qui souhaitent saisir de nouvelles opportunités grâce à une gestion des carrières dynamique.

- Saisir les opportunités

Chaque année, Alti adapte son organisation à ses nouveaux challenges. Grâce à des objectifs ambitieux et à une offre en constante évolution, de nombreux postes se créent, permettant à chacun d'exercer de nouvelles responsabilités.

Alti s'appuie sur un référentiel de compétences et aide ses collaborateurs à gérer leur plan de carrière. Le groupe Alti a mis en place des filières d'évolution : «Opérationnelle», «Management» et «Commerciale».

Formation

Avec deux organismes internes (Alti Institut dédié aux ingénieurs et consultants, et l'École Alti pour les managers et commerciaux), Alti s'est dotée de moyens adaptés à ses métiers et ses valeurs afin de gérer la carrière des collaborateurs.

La politique de formation dépasse très largement le cadre légal. Alti forme dans des domaines très variés et accompagne ses collaborateurs dans leurs projets en leur permettant d'améliorer sans cesse leurs performances.

Grâce à Alti Institut les collaborateurs acquièrent de nouveaux savoir-faire autour des métiers, des technologies et du développement personnel.

Une communication interne dynamique, une bonne performance économique et une notoriété en progression renforcent, mois après mois, la fierté d'appartenir au groupe.

2.9. La propriété industrielle

La société n'est propriétaire d'aucun brevet, ni marque, cette dernière n'ayant pas été déposée.

3. MARCHE DES TITRES

3.1. Evolution du titre

La société ALTI (code ISIN : FR0000074296) a été introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris (seule place de cotation) le 12 novembre 1999 à 15 euros l'action.

3.1.1. Evolution comparée du cours d'ALTI et de l'indice CAC 40 depuis 2005

ALTI/CAC 40 INDEXIS



Source Fininfo

3.1.2. Transactions au cours des trois dernières années (En Euros, source Fininfo):

	<i>Cours le plus haut</i>	<i>Cours le plus bas</i>	<i>Nbr de titres échangés</i>	<i>Volume de capitaux (M€)</i>
Janvier 2005	11.94	9.35	161 803	1.55
Février 2005	11.97	10.43	80 532	0.92
Mars 2005	11.43	10.51	24 272	0.26
Avril 2005	11.3	10.55	23 627	0.26
Mai 2005	11.19	10.15	27 124	0.29
Juin 2005	11.9	10.8	45 466	0.52
Juillet 2005	11.79	10.58	29 994	0.34
Aout 2005	14.3	11.23	83 684	1.14
Septembre 2005	15.6	13.43	64 046	0.94
Octobre 2005	15.25	13.08	38 957	0.56
Novembre 2005	15.48	14	48 490	0.71
Décembre 2005	14.89	13.88	69 845	1.02
Total 2005			697 840	8.51
Janvier 2006	18.15	14.34	122 053	2.02
Février 2006	18.18	16.25	50 385	0.87
Mars 2006	19.06	16.74	93 546	1.68
Avril 2006	22.69	17.35	144 818	2.99
Mai 2006	22.00	18.00	146 366	3.03
Juin 2006	20.30	17.55	46 047	0.89
Juillet 2006	21.65	18.01	32 100	0.64
Aout 2006	20.32	18.50	33 358	0.64
Septembre 2006	21.00	17.50	55 562	1.11
Octobre 2006	19.79	18.92	46 148	0.89
Novembre 2006	23.00	19.38	101 935	2.21
Décembre 2006	24.9	21.2	138 333	3.30
Total 2006			1 010 651	20.28
Janvier 2007	26.27	24.45	63 203	1.60
Février 2007	28.4	22.55	113 305	3.01
Mars 2007	27	23.25	74 719	1.88
Avril 2007	27.19	24.5	58 103	1.51
Mai 2007	31.6	25.95	167 641	4.79
Juin 2007	33	27.5	122 094	3.69
Juillet 2007 (1)	32.58	29.79	68 561	2.22
Août 2007 (1)	33.05	33	506 028	16.70
Septembre 2007 (1)	33.04	28.66	341 819	11.26
Octobre 2007	35.5	30.05	22 022	0.73
Novembre 2007	33.5	30.11	5 312	0.17
Décembre 2007	33.45	31.6	12 411	0.41
Total 2007			1 555 218	47.96
Janvier 2008	33.02	23.4	16 976	0.52
Février 2008	33	29.96	16 661	0.55
Mars 2008 (arrêté le 24/03/2008)	32	27.71	2 742	0.08

(1) Suspension du cours du 14/07/07 au 16/08/2007, puis OPA de Financière Alti sur Alti du 17/08/07 au 14/09/2007 à 33 €

3.2. Dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au bout d'un délai de cinq années et reversés à l'Etat.

Année de versement	Exercice	Montant total en euros	Nombre de titres	Dividende par action en euros
1999	30/09/1998	228 674	12 000	19,06
2000	30/09/1999	312 521	2 197 425	0,15
2001	30/09/2000	-		-
2002	30/09/2001	-		-
2003	30/09/2002	-		-
2004	30/09/2003	-		-
2005	30/09/2004	-	-	-
2006	30/09/2005	-	-	-
2007	30/09/2006	785 998,5	2 245 710	0,35

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2007, la société n'envisage pas de verser de dividende.

4. RAPPORT DE GESTION

4.1. Faits Marquants

4.1.1. Fusion-absorption de la société ITRAS CONSEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 30 mars 2007, il a été constaté la dissolution sans liquidation à compter du même jour de la société ITRAS CONSEIL, dont la société ALTI détenait l'intégralité des actions composant le capital social.

Les conditions financières de cette opération ont été déterminées sur la base des valeurs nettes comptables telles qu'elles ressortaient des derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006.

Au plan comptable, cette opération s'est traduite par la constatation d'un mali de fusion d'une somme de 306 828 €. S'agissant d'un mali "technique", celui-ci a été comptabilisé à l'actif du bilan de la société Alti SA.

4.1.2. Acquisition du fonds de commerce de la société ADVOO

Cette acquisition a été réalisée en juillet 2007 et porte sur un fonds de commerce composé pour l'essentiel d'une équipe de consultants spécialisés dans le consulting en systèmes d'information et intervenant sur les marchés publics.

4.1.3. Acquisition des parts minoritaires de la société Alti Incorporated

Courant mai 2007, Alti a acquis les parts minoritaires d'Alti Inc détenues par Scott Webster et représentant 30% du capital de la société. Cette acquisition est consécutive au départ du dirigeant actionnaire, elle a été réalisée pour un montant de 300 KUSD. Le cédant a souscrit une garantie bancaire de 50 KUSD en garantie d'actif et de passif. Une nouvelle équipe dirigeante est opérationnelle depuis octobre 2006.

4.1.4. Offre Publique d'Achat sur les titres de la société ALTI initiée par la société FINANCIERE ALTI

Courant juillet 2007, Messieurs André Bensimon et Michel Hamou ont finalisé des opérations de cession et d'apport des titres qu'ils détenaient du capital de la société Alti à la société Financière Alti à l'issue desquelles ladite société, qui se trouvait détenir 51,17 % du capital et 50,41 % des droits de vote, a initié une Offre Publique d'Achat Simplifiée portant sur la totalité des actions non détenues par elle, et ce au prix de 33 €/par action.

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est clôturée le 14 septembre 2007, la société Financière Alti se trouvait détenir 87,99 % du capital de la société ALTI.

Le Conseil s'est prononcé en faveur de la réalisation de cette opération laquelle a permis de contribuer au renforcement d'un noyau d'actionnaires stable, permettant d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise.

4.2. Comptes et résultats consolidés du groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et dans les mêmes formes que les exercices précédents. Les méthodes d'évaluation n'ont pas varié.

4.2.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	30/09/2007	30/09/2006
Chiffre d'affaires	96 282	64 754
Autres produits de l'activité	307	386
Charges de personnel	- 60 973	- 40 842
Autres Charges d'Exploitation	- 27 095	- 19 565
Résultat opérationnel courant	8 521	4 733
en % du chiffre d'affaires	8,8%	7,3%
Autres produits et charges opérationnels	- 630	- 126
Résultat opérationnel	7 890	4 607
en % du chiffre d'affaires	8,2%	7,1%
Coût de l'endettement financier net	- 366	- 166
Autres produits et charges financiers	- 12	- 60
Résultat financier	- 378	- 226
Charge d'impôt	- 2 799	- 1 333
Résultat net des activités poursuivies	4 714	3 048
Quote-part de résultat des sociétés associées	14	
Résultat net	4 727	3 048
Dont :		
-Part du groupe	4 325	2 794
-Part des minoritaires	402	254

Alti a réalisé sur l'exercice 2006-2007 un chiffre d'affaires hors taxes de 96, 282 M€ en hausse de 49 % par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 64,754 M€

Cette performance, figurant parmi les meilleures performances du marché des Logiciels et Services informatiques, s'est appuyée sur une croissance organique soutenue de 22,4 % et sur la contribution des sociétés acquises récemment : Itras et Planaxis consolidées sur 12 mois (contre respectivement 6 et 1 mois en 2005-2006), Cernum depuis le 1er mai 2007.

Le chiffre d'affaires, constitué essentiellement de prestations de services est réalisé à l'étranger (Belgique et Etats-Unis) à hauteur de 18%, dans une proportion supérieure à l'exercice précédent (16%), du fait de l'acquisition de la société Cernum en Belgique (au 1er mai 2007).

Compte-tenu des dernières acquisitions, les trois pôles d'activité Technologie, Consulting bancaire et Business Solutions représentent respectivement 37%, 27% et 36% et sont donc relativement équilibrés en importance relative.

Cette croissance s'est accompagnée comme prévu d'une amélioration du résultat opérationnel courant qui s'établit à 8,5 M€ Il s'établit ainsi à 8,8 % du chiffre d'affaires pour 7,3% au 30 septembre 2006. Cette performance repose sur l'effet de levier de la croissance sur les coûts de structure et sur la bonne maîtrise du rapport prix/salaire.

Le résultat opérationnel s'élève à 7,9 M€ en prenant en compte diverses charges non récurrentes pour 0,6 M€ incluant notamment 214 K€ de dépréciation de l'écart d'acquisition

constaté sur Alti Incorporated, 193 K€ liés aux charges des locaux incendiés et de fait innocués rue de Clichy à Paris et 106 K€ de coûts de restructuration liés au personnel.

Intégrant un résultat financier de - 0,4 M€ correspondant pour l'essentiel aux intérêts financiers sur emprunts et un taux d'imposition élevé de 38 % lié notamment à la progression des résultats réalisés en Belgique, le résultat net part de groupe ressort à 4,3 M€, soit une marge nette de 4,5 %.

Les intérêts des minoritaires s'élèvent à 402 milliers d'euros et concernent majoritairement les actionnaires minoritaires de Sytest (302 K€).

4.2.2. Eléments du bilan consolidé

Les actifs non courants s'élèvent à 27,6 Meuros et correspondent à hauteur de 83% aux écarts d'acquisition sur les sociétés consolidées. L'écart d'acquisition constaté sur la société Cernum représente un montant de 6 331 Keuros.

Le besoin en fonds de roulement du groupe est de 0,5 millions d'euros : les créances représentent 34,7 millions d'euros et les dettes d'exploitation 34,2 millions d'euros dont 23,8 millions d'euros de dettes fiscales et sociales et 8,1 millions d'euros de dettes fournisseurs.

La trésorerie nette des dettes financières est de - 5 247 milliers d'euros pour -2 127 milliers d'euros au 30 septembre 2006 : l'activité a dégagé des flux de trésorerie de 5,5 millions d'euros minorés par le financement des investissements d'exploitation pour 1,3 millions d'euros et des investissements financiers pour 5,9 millions dont 3,4 millions d'euros consacrés à l'acquisition de Cernum. Deux emprunts de 1,5 Meuros et 3,75 Meuros ont été mis en place dans le cadre du financement des opérations de Planaxis et de Cernum.

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15,6 millions d'euros pour 11,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 67 millions d'euros pour 47 millions d'euros au 30 septembre 2006.

4.3. Résultat de la société mère ALTI SA

En date du 31 mars 2007, ALTI SA a absorbé sa filiale Itras Conseil rétroactivement au 1er octobre 2006. Cette opération a un fort impact dans le compte de résultat de l'exercice.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, ALTI SA a-t-elle réalisé un chiffre d'affaires global hors taxes d'un montant de 69 066 milliers d'euros pour 50 051 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent, représentant une croissance de 38%.

Les différentes charges d'exploitation ressortent à un montant global de 64 107 milliers d'euros incluant des charges de personnel à hauteur de 42 535 milliers d'euros, soit 66%. L'effectif au 30 septembre 2007 est de 664 pour 451 à la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 5 766 milliers d'euros (soit 8,4% du chiffre d'affaires) pour un bénéfice de 2 562 milliers d'euros (5,1% du chiffre d'affaires) au 30 septembre 2006.

Le résultat financier est une perte de 333 milliers d'euros pour une perte de 343 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent, imputable à hauteur de 222 milliers d'euros à des provisions sur titres, à hauteur de 418 milliers d'euros aux intérêts des emprunts bancaires moyen terme et incluant des dividendes reçus de Sytest pour 162 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 292 milliers d'euros liée, pour les éléments les plus significatifs, aux coûts des locaux (inoccupation et litige ex-Itras) pour 247 milliers.

Le montant de la charge d'impôt est de 1 789 milliers d'euros, soit 33% du résultat courant.

Le montant de la participation et de l'intéressement aux résultats de l'entreprise versée aux salariés s'est élevé à 1 030 milliers d'euros pour 195 milliers d'euros au 30 septembre 2006.

Le résultat net de l'exercice tel qu'il apparaît au bilan, est donc un bénéfice de 2 321 milliers d'euros pour 1 051 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

4.4. Activité des filiales

L'organigramme du groupe au 31/03/08 (y compris les acquisitions subséquentes) est présenté au paragraphe 5.2.7.3

Chiffre Consolidés	d'affaires	30/09/2007 (en K€)	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005
Alti SA (1)		68 166	71%	75%	71,7%
Sytest		2 430	3%	3%	1,7%
Planaxis		8 602	9%	1%	
Alti Algérie		126	0,0%		
Alti NV		8 363	9%	10%	14,4%
Alti Solutions		109	0,0%		0,0%
Cernum		4 209	4%		
Alti Incorporated		4 277	4%	6%	4,4%
Masterline (2)					3,1%
Colego (2)					1,2%
Itras Conseil (1)				5%	
Alti Luxembourg (3)					3,4%
		96 282	100,0%	100,0%	100,0%

(1) Alti SA après fusion de l'entités Itras Conseil.

(2) absorbées par Alti SA rétroactivement au 1/01/05 pour Masterline et Colego.

(3) cédée en début d'exercice 2005/2006.

4.4.1. Sytest

L'activité de Sytest connaît encore une bonne progression sur l'exercice. Elle compte 55 collaborateurs au 30 septembre 2007 pour 39 à la clôture de l'exercice précédent. Elle a réalisé un résultat net de 605 milliers d'euros sur la période.

4.4.2. Planaxis

Planaxis, société acquise le 31 août 2006, a généré un chiffre d'affaires de 8 602 milliers d'euros et un résultat net de 584 milliers d'euros.

4.4.3. Alti Algérie

L'activité d'Alti Algérie a démarré sur l'exercice générant un chiffre d'affaires de 126 milliers d'euros sur l'exercice et une perte nette de 131 milliers d'euros.

4.4.4. Alti Nv et Alti Solutions

Au cours du dernier exercice, les filiales belges, ont réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 471 milliers d'euros pour 6 671 milliers d'euros sur l'exercice précédent. Cette progression de 27% du chiffre d'affaires s'accompagne d'une progression de la rentabilité qui s'établit à 265 milliers d'euros pour un résultat de l'exercice précédent à l'équilibre.

4.4.5. Cernum

Au cours de ce premier exercice et sur 5 mois d'activité, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 4 209 milliers d'euros et un résultat de 545 milliers d'euros, soit une rentabilité nette de 13%.

4.4.6. Alti Incorporated

Au 30 septembre 2007, Alti Incorporated, basée aux Etats-Unis, a réalisé un chiffre d'affaires de 4 277 milliers d'euros pour 3 714 milliers d'euros sur l'exercice précédent. Le résultat est

relativement stable (228 milliers d'euros) par rapport à l'exercice précédent, qui se traduisait par un résultat net de 213 milliers d'euros, quelques difficultés commerciales étant apparues au cours du deuxième semestre.

4.5. Relations entre société mère et filiales

4.5.1. Principaux flux

Les sociétés du groupe ont conclu avec la société mère ALTI SA des conventions portant sur des opérations courantes et à des conditions normales. Il s'agit principalement :

- de conventions de relations commerciales dans le cadre des projets informatiques réalisés pour les clients du groupe et portant sur la mise à disposition de personnel, elles représentent un montant de 4,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2006/2007 et sont éliminées du chiffre d'affaires consolidé.

- de conventions de gestion de trésorerie, régissant les prêts et emprunts entre la mère et ses filiales ; Au 30 septembre 2007, ALTI SA a ainsi prêté à ses filiales 554 milliers d'euros et leur a emprunté dans le cadre de la centralisation des placements financiers un montant de 1 681 milliers d'euros.

- de conventions de management, portant sur la refacturation de frais de direction générale et financière supportés par ALTI SA pour un montant de 269 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007. Les filiales comportant des intérêts minoritaires significatifs ne sont pas concernées par ces conventions.

Il n'existe pas d'autres conventions de management fees en dehors de celles présentées ci-dessus.

Il n'y a pas d'opération conclue avec les dirigeants ou des sociétés ayant des administrateurs communs hors du groupe au cours de l'exercice 2007, comme au cours des exercices antérieurs 2006 et 2005.

4.5.2. Répartition des principaux actifs et passifs

Valeurs consolidation en au 30/09/07	Société Mère ALTI SA	Planaxis	Alti NV (Belgique)	ALTI Incorporated	Cernum	Autres N/S	Total Consolidé
Actif immobilisé (Valeur nette)	24 909	171	192	9	232	5	25 518
Trésorerie au bilan	1 951	1 654	385	352	658	352	5 000
Endettement financier hors groupe	9 814	136	191	Néant	24	82	10 247
Flux de trésorerie liés à l'activité hors BFR	3 525	629	503	253	581	693	6 184
Dividendes versés dans l'exercice	786		Néant	Néant	Néant	325	325

Aucun actif ou autre société de sous-traitance n'est propriété des dirigeants ou de membres de leur famille.

4.5.3. Prises de participation au cours de l'exercice

Acquisition de la société Cernum

En date du 2 mai 2007, Alti a acquis 100% de la société Cernum et 66% de la société Lunis. Fondée en 2002 et basée en Belgique, Cernum a développé une forte expertise dans l'environnement SAP notamment autour de 3 domaines à forte valeur ajoutée : SAP CRM, SAP Business Intelligence et NetWeaver.

Cette acquisition a été financée intégralement en numéraire, une première moitié de 3,4 M€ payée à la signature et l'autre moitié versée sous forme de compléments de prix répartis sur les 2 prochains exercices 31 mars 2008 et 2009. Dans le cadre de cette opération, Alti a contracté un emprunt bancaire de 3,4 M€ sur 5 ans. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,4 M€ et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 K€

Création de la société Alti Relations Clients

Courant mai 2007, Alti a participé à hauteur de 25% à la création de la société Alti Relations Clients spécialisées dans les systèmes d'information permettant de gérer la relation clients.

Création de la société Alti Switzerland

Au cours du deuxième semestre 2006/2007, Alti a participé à hauteur de 42% à la création de la société Alti Switzerland spécialisée dans l'intégration du progiciel SAP sur le territoire suisse.

4.6. Activité de la société en matière de recherche et développement

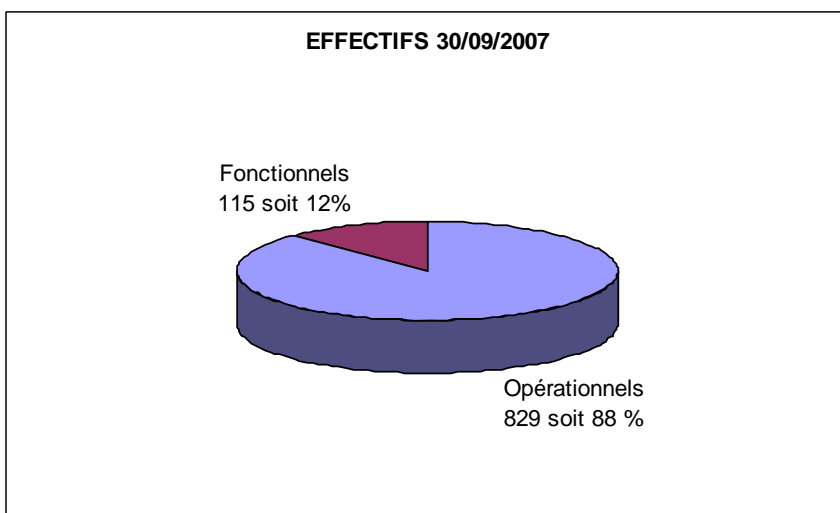
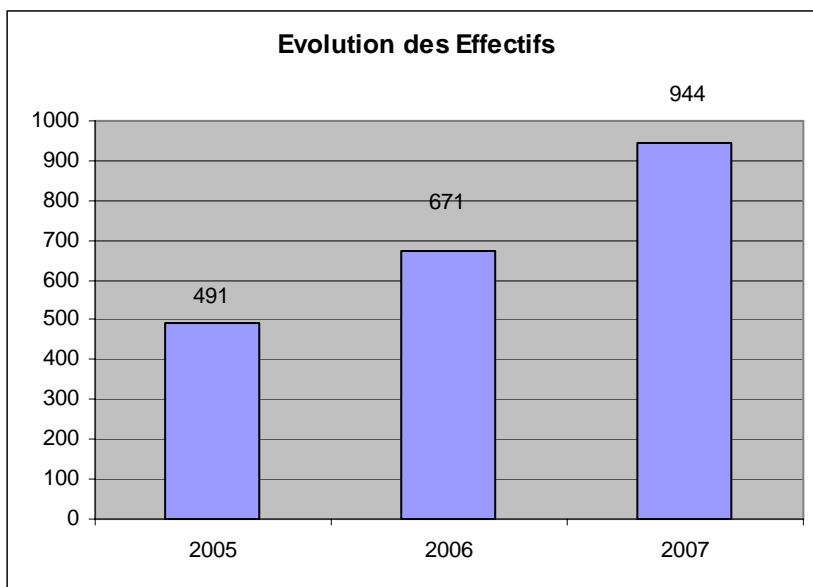
Afin de pouvoir accompagner nos clients et accroître la valeur ajoutée proposée, il faut en permanence croiser savoir-faire et expériences avec les dernières technologies et enrichir ainsi le patrimoine de compétences de l'entreprise.

La veille technologique permet de déceler les niches technologiques porteuses et de décider ainsi des investissements prioritaires. ALTI tire en outre parti de sa dimension internationale, en particulier des pays Belgique et Etats-Unis où elle est implantée, et dont le marché est en avance sur la France.

Les dépenses (inférieures à 1% du chiffre d'affaires) sont principalement constituées des salaires des managers et ingénieurs opérant dans cette activité, sous la coordination de la direction générale.

4.7. Les Ressources humaines

Au 30 septembre 2007, les effectifs du Groupe ALTI se présentent ainsi:



Au cours de l'exercice, l'effectif a évolué de la façon suivante :

	Opérationnels	Fonctionnels	Effectif total
Effectif d'ouverture	597	74	671
Recrutements	367	49	416
Acquisition Cernum	63	3	66
Départs	198	11	209
Réorganisation	-	-	-
Effectif de clôture	829	115	944

Le nombre de contrats à durée déterminée n'est pas significatif.

Les fonctionnels incluent les forces commerciales.

Les recrutements ont été réalisés progressivement au cours de l'exercice.

La majorité des ingénieurs-consultants sont titulaires d'un diplôme de niveau bac +4 ou 5, grandes écoles, DESS, MIAGE, écoles de commerce.

Afin d'attirer des candidats de valeur, quelques éléments différentiateurs contribuent à l'efficacité et la qualité de l'embauche :

Positionnement exclusif sur des technologies avancées,
 Dynamisme de l'entreprise,
 Diversité des activités, favorisant de nombreuses possibilités d'évolution,
 Présence à l'international,
 Etat d'esprit jeune (convivialité, transparence, conférences, événements ...).

Le turn-over s'établit à environ 15%, il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait de la reprise du marché informatique.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, les sous-traitants ont été en moyenne au nombre de 140, soit environ 17% des effectifs opérationnels (niveau sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent) : le recours à la sous-traitance de prestations sur projets permet en effet une plus grande souplesse et une plus grande rapidité d'intervention.

4.8. Gestion des facteurs de risque

4.8.1. Risque de marché : risque de change et risque de taux

ALTI n'est pas exposé aux risques de marché : le risque de change est peu significatif, l'essentiel des transactions (96% du chiffre d'affaires et des transactions) a lieu dans la zone Euro. Les transactions effectuées en dollars sont réalisées directement par Alti Incorporated dans la zone dollars.

Suite aux différentes acquisitions, intervenues depuis 2004, la société ALTI SA a contracté des dettes financières dont le solde s'élève à 8,974 Millions d'euros au 30 septembre 2007. Ces dettes sont remboursables à 5 ans à taux fixe entre 4% et 5 %, et à taux variable euribor + 3mois + marge à hauteur de 2,9 Meuros. La dette à taux variable est assortie d'opération de couverture (floor 2,75% à 3,4%-cap 4%). Les covenants financiers liés à ces emprunts sont détaillés au paragraphe Note 12 dettes financières de l'annexe des comptes consolidés.

Il n'y a pas d'opérations hors bilan conclue dans le but de modifier l'échéance de la dette ou de gérer le risque de taux autre que celles décrites ci-dessus.

4.8.2. Risque sur actions

Afin de se prémunir du risque sur actions, Alti a constitué un portefeuille de SICAV monétaires dans un souci d'optimisation de la trésorerie de la société ; les parts acquises sont cessibles au jour le jour.

En Keuros au 30/09/07	SICAV monétaires	SICAV actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	2 442 (*)	Néant	Néant
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant
Dépréciation	Néant	Néant	Néant
Position nette	2 442	Néant	Néant
Impact variation du support de 10%	184,1	Néant	Néant

(*) dont 601 Ke nanties et non cessibles à ce jour.

4.8.3. Risque de liquidité

Suite aux différentes acquisitions, intervenues depuis 2004, la société ALTI SA a contracté des dettes financières dont le solde s'élève à 10,2 M€ au 30 septembre 2007.

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 30/09/07	A un an	> 1 an	Taux
Masterline	787	306	482	Fixe =< 4%
Itras	3 032	776	2 256	Euribor 3 M Floor 2,85% Cap 4% Fixe 4,75%
Planaxis	1 283	300	983	Euribor 3 M Floor 3,4% Cap 4% Fixe 4,9%
Cernum	3 575	713	2 862	Fixe > 5,2% et <5,4%
Divers	297	135	162	
Comptes bancaires créditeurs	1 188	1 188		
Intérêts courus	85	85		
Total	10 247	3 503	6 744	

Leur remboursement anticipé est prévu dans le cas où les ratios suivants ne seraient pas respectés :

Frais Financiers / Excédent Brut Exploitation <2,5,
 Dettes financières / Capitaux propres consolidés <1
 Dettes financières / Excédent Brut Exploitation < 3.
 Dettes financières / capacité d'autofinancement < 3

Ces covenants bancaires sont respectés à la date de dépôt du présent document.

La société n'a recours à aucun instrument dérivé de crédit.

4.8.4. Risques liés aux engagements de rachat des parts minoritaires

Il n'existe pas d'engagement de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales.

Lorsque la nécessité ou l'opportunité de rachat de ces parts se présentera pour Alti, une évaluation de la société concernée sera réalisée, tenant compte de ses résultats historiques, de ses perspectives, ainsi que de la valorisation de la société Alti elle-même afin de déterminer la valeur la plus juste des parts minoritaires et de préserver les actifs du groupe.

4.8.5. Risque pays

ALTI n'est pas exposé aux risques « pays » travaillant essentiellement avec des sociétés européennes et Nord-américaines.

4.8.6. Risque clients

Certains grands comptes cherchent à réduire le nombre des prestataires auxquels ils font appel, ces démarches de rationalisation ont commencé depuis quelques exercices déjà. Sa taille, son expertise métiers et sa maîtrise des technologies avancées sont de nature à réduire l'exposition d'Alti à ce risque, qui a en outre maintenu son référencement chez ses grands clients.

Le poids relatif des plus grands clients figure à la page 20 au paragraphe 2.5.

4.8.7. Risques juridiques

L'activité de la société ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire spécifique, générateur de risque.

Certains contrats présentent un risque du fait de l'engagement forfaitaire contracté. Ce risque est contrôlé dans la mesure où les forfaits représentent une partie inférieure à 15% du chiffre d'affaires et où un suivi mensuel de ces projets est réalisé par la direction générale.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

4.8.8. Couverture des risques- Assurance

La société ALTI et ses filiales bénéficient d'une garantie responsabilité civile auprès de la Compagnie AXA Courtage pour des dommages corporels, matériels et immatériels dans la limite de 0,5 Meuros par année d'assurance pour la 1^{ère} ligne et de 1,5 Meuros au titre des 2^{èmes} et 3^{èmes} lignes par sinistre.

K€	Resp. civile Générale et Professionnelle		Autre risque (locaux et véhicules)	
	Prime	Franchise		
2006	157	20% du sinistre minimum 6K€ maximum 20 Ke	NS	NS
2007	141	20% du sinistre minimum 6K€ maximum 20 Ke	NS	NS

4.8.9. Risques liés aux évolutions technologiques

Ces risques peuvent apparaître si l'entreprise négligeait une évolution technologique majeure, ce qui est peu vraisemblable car ALTI pratique une veille technologique permanente, participe à de grandes refontes et a une vision internationale.

Dans le domaine des ERP, au risque lié au ralentissement des ventes de licences, ALTI oppose le savoir-faire dans le métier d'intégrateur de progiciel dont elle dispose, développe sa palette de compétence et est peu dépendante du produit.

4.8.10. Concurrence

Les évolutions technologiques sont de plus en plus rapides et par conséquent les technologies jugées "avancées" à un moment deviennent de plus en plus rapidement "matures" puis obsolètes.

Le métier d'ALTI n'est pas de s'identifier à telle ou telle technologie particulière car il repose précisément sur la connaissance de ces évolutions technologiques et des impacts que celles-ci auront ou peuvent avoir sur le métier de ses clients.

La concurrence à laquelle ALTI est confrontée se renouvelle donc dans ses acteurs puisque certains se spécialisent sur telle ou telle technologie particulière. Celle exercée par des sociétés de taille plus importantes, généralement orientées sur des technologies plus matures mais disposant aussi d'équipes sur les technologies avancées ou pouvant se doter de telles équipes, est en revanche plus stable.

4.8.11. Risque de difficulté de recrutement

Dans une période de forte croissance, le recrutement constitue une véritable difficulté à laquelle ALTI répond de la façon suivante :

- Relations avec les écoles (campus, colloques): ESI, EISTI, EFREI, Centrale Lyon, EPITA, EPF
- Dynamisation du recrutement par un plan de cooptation animé par des actions de communication régulières,
- Gestion des embauches et suivi des nouveaux recrutés par une équipe, dédiée à chaque activité, de professionnels du recrutement sous la responsabilité du directeur général,
- Mise en place d'un plan de formation développé par un institut interne « Alti Institut » structurant pour les nouveaux embauchés et favorisant les évolutions technologiques,

- Mise en avant de l'attractivité d'ALTI : diversité des métiers, diversité géographique, technologies avancées, évolution de carrière, investissements significatifs en formation...

4.8.12. Risques liés au départ d'hommes clés

L'impact d'un tel risque est limité compte tenu du fait que la direction générale repose sur 2 personnes qui travaillent ensemble depuis plus de 15 ans.

La taille de la société s'étant accrue, un management intermédiaire a été mis en place, il atténue le risque lié au départ des responsables de centre de profit.

4.8.13. Risque lié à la gestion de la croissance

Fondamentalement, la parade au risque lié à la croissance tient à l'organisation d'ALTI en centres de profit autonomes qui gèrent les ressources disponibles à la semaine et qui mettent en commun les ressources disponibles.

Les intégrations de sociétés et la forte croissance génère un surcroît d'activité, absorbé par la création de quelques postes fonctionnels.

4.8.14. Risques industriels et liés à l'environnement

ALTI exerçant son activité dans le secteur des services informatiques, aucune conséquence liée à l'environnement et aux risques de pollution n'est à attendre.

4.8.15. Risques sociaux

Le groupe ALTI relève de la convention collective du Syntec et en applique l'intégralité de la réglementation.

- Temps de travail : il est de 35 heures annualisés –ramenés à un forfait de 218 jours travaillés par an pour les sociétés françaises,
- Aucun accident du travail n'a été enregistré au cours de l'exercice,
- La société acquitte ses obligations en matière d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés,
- L'absentéisme est constitué par des congés de maladie et de maternité/paternité,
- ALTI respecte l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes et hommes tant au niveau des rémunérations que de la classification et des promotions professionnelles,
- En ce qui concerne la sécurité des locaux, les équipements de sécurité –notamment les extincteurs- sont vérifiés régulièrement, le Comité d'hygiène et de sécurité a été mis en place durant l'exercice.

Il n'existe pas d'autre risque significatif qui ne serait pas couvert par la société.

4.9. La politique d'investissement

La stratégie d'investissement que poursuit ALTI est axée autour d'un renforcement des pôles de compétences :

- L'acquisition des sociétés Cybertech et Cartem Conseil en 2003, de Colego en 2005 et de Cernum a renforcé les forces disponibles autour du progiciel SAP,
- Cernum est en outre venu renforcer la présence d'Alti en Belgique,
- En novembre 2004 l'acquisition de la société Masterline renforce le pôle Technologie à Paris.
- En avril et août 2006, l'acquisition des sociétés Itras et Planaxis a permis de renforcer à la fois les pôles conseil (consulting bancaire) et technologie.

Les investissements réalisés depuis 2004 ont été financés d'une part par les fonds propres du groupe (trésorerie) et d'autre part par recours à endettement financier remboursable sur 5 ans.

Récapitulatif des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Date	Création de société	Acquisition	% de détention	Lieu	Activité	Investissement au 30/09/07 en K€ (décaissé au 31/03/08)	Complément de prix à venir au 30/09/07
02/05		Colego	100%	Paris	SAP	317	Sur l'exercice 2007/08 Plafond 118K€
04/06		Groupe Itras	99,99%	Paris	Consulting Technologies	5 993	Sur l'exercice 07/08 Plafond 50 K€
08/06		Planaxis	100%	Paris	Consulting Technologies	2 854	Sur l'exercice 07/08 Plafond 1,65 M€
05/07		Cernum	100%	Belgique	SAP	3 350	Sur les exercices 07/08 et 08/09, plafond 3,65 M€
05/07	Alti Relations Clients		25%	Paris	Technologies	13	
07/07	Alti Switzerland		42%	Genève	SAP	26	

4.10. Evènements importants survenus entre la date de clôture et celle à laquelle le présent rapport est établi

Acquisition de la société e-Factory

Début octobre 2007, Alti a acquis 100 % des titres de la société e-factory, société de services spécialisée dans le domaine SEM autour du progiciel SAP pour un premier montant de 457 keuros suivi de compléments de prix calculés sur les résultats clos les 30 septembre 2008 et 2009. Le cédant a consenti une garantie d'actif et de passif.

Acquisition de la société ARALYS

Début octobre 2007, Alti a acquis 100% des titres de la société de la société Aralys, société de Services en Ingénierie Décisionnelle. Aralys a développé depuis sa création une offre de Business Intelligence et s'appuie aujourd'hui sur une équipe de plus de 70 consultants ayant la capacité de répondre à l'ensemble des besoins des grands comptes en Business Intelligence. Créée en 2004, Aralys a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ en 2006 en croissance de 57 %, pour une marge opérationnelle supérieure à 10 %.

Cette acquisition sera financée intégralement en numéraire, un premier prix de 3,7 M€ payé à la signature et des compléments de prix répartis sur les prochains exercices clôturant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour un montant total plafonné à 5 Meuros. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au prix payé et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 300 K€

4.11. Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir

Le groupe Alti entend poursuivre sa dynamique de croissance au cours de l'exercice 2007-2008 avec l'ambition de conforter sa place parmi les acteurs les plus performants de son secteur.

Alti a réalisé un chiffre d'affaires (non audité) de 29,8 M€ au premier trimestre de l'exercice 2007-2008, soit une hausse de 39 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires intègre les sociétés Cernum et Aralys, respectivement acquises début mai et octobre 2007. La croissance interne proforma ressort à 19 %.

L'activité par métiers est équilibrée entre les pôles Technologies (35%), SAP (35%) et Consulting (30%), tandis que la part du chiffre d'affaires à l'international représente 20% de l'ensemble.

Aucun autre engagement n'a été pris par les organes de direction à la date de dépôt du document de référence.

4.12. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés dans les comptes pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'ALTI et de ses filiales.

5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

5.1. Renseignements de caractère général concernant la société

5.1.1. Dénomination et siège social (Articles 3 et 4 des statuts)

ALTI
88, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

5.1.2. Forme juridique et législation applicable

La société ALTI est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, désormais codifiée dans la partie législative du nouveau Code de Commerce, et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

5.1.3. Date de constitution et date d'expiration - Durée

La société ALTI a été constituée le 27 juillet 1995 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 27 juin 2094, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

5.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous les pays l'achat et la revente de tous matériels et logiciels informatiques, le conseil informatique, la gestion, la formation, ainsi que plus généralement toutes questions de services informatiques, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

5.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La société ALTI est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 401 595 483 RCS NANTERRE.

Son code d'activité est: 722 Z

5.1.6. Exercice social (article 32 des statuts)

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

5.1.7. Clauses statutaires particulières

5.1.7.1. Affectation et répartition des bénéfices (Article 34 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultatives, ordinaires ou extraordinaires, et de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

5.1.7.2. Paiement des dividendes (Article 35 des statuts)

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. Le prix des actions ainsi émises, qui ne peut être inférieur au nominal, est fixé dans les conditions visées à l'article L. 232-19 du Code du Commerce, lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire peut obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à 3 mois à compter de la date de ladite assemblée ; l'augmentation de capital est réalisée du seul fait de cette demande et ne donne pas lieu aux formalités prévues par la loi du 24 juillet 1966.

Toutefois, en cas d'augmentation de capital, le Conseil d'Administration peut suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement du dividende en actions pendant un délai qui ne peut excéder 3 mois.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

5.1.7.3. Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (Article 24 des statuts)

Les assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

5.1.7.4. Accès aux assemblées – pouvoirs (Article 26 des statuts)

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- Pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société,
- Pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Il n'y a pas de limitation aux droits de vote.

5.1.7.5. Droits de vote double (Article 29 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de

succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Il n'y a pas de limitation aux droits de vote double.

Ce droit de vote double a été institué aux termes de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire réunie Extraordinairement et Extraordinaire des actionnaires réunie le 28 septembre 1999.

Cette décision est entrée en vigueur à cette date du 28 septembre 1999.

Les droits de vote double peuvent être supprimés par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification des actionnaires bénéficiaires.

Au 25 février 2008, le nombre des actions à droit de vote double était de 5 568.

5.1.7.6. Franchissement de seuils (Article 12 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social de la société ou des droits de vote, doit informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil du nombre d'actions ou de droit de vote qu'il détient. Une information au Conseil des Marchés Financiers doit être également faite dans les conditions légales

En outre, il appartiendra à tout actionnaire, agissant seul ou de concert, d'informer la société dans les formes et délais ci-dessus, dès lors qu'il augmenterait ou diminuerait par tranche de 2 % du capital social ou du total des droits de vote, le nombre d'actions ou de droits de vote qu'il détient dans la société.

Cette même obligation s'applique lorsque la participation au capital ou le nombre de droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus.

A défaut de procéder à cette information, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées dans les conditions prévues ci-dessus sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

5.1.7.7. Achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale des actionnaires du 13 février 2007 a autorisé, pour une durée de 18 mois jusqu'au 13 août 2008, le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions prévues par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et le règlement 98-02 de la Commission des opérations de Bourse modifié par le règlement général de l'AMF et dans les limites de 10% du capital au 30 septembre 2006, soit 224 571 actions et au cours maximum de 50 €

Au 30 septembre 2007, la société ne détient aucune de ses propres actions.

5.1.7.8. Identification des détenteurs de titres (Article 11 des statuts)

La société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge payée à l'organisme centralisateur agréé par décret, le nom ou la dénomination sociale, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

5.1.7.9. Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société.

5.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

5.2.1. Evolution du capital social

Le capital social est fixé à la date du visa de l'AMF à la somme de 361 553,60 Euros. Il est divisé en 2 259 710 actions d'une seule catégorie, libérées intégralement.

Date	Nature de l'opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Valeur nominale par action	Capital social	Nombre d'actions
27/07/1995	Constitution	50 000 F		500	100 F	50 000 F	500
04/04/1997	Augmentation de capital par incorporation de réserve	300 000 F		2 500	100 F	300 000 F	3 000
31/03/98	Fusion absorption de la Sarl IDEO		1 577 439,67 F		100 F	1 200 000 F	12 000
31/03/98	Augmentation de capital par incorporation de la prime de fusion	900 000 F		9 000	100 F	1 200 000 F	12 000
28/09/1999	Augmentation de capital par incorporation de la prime de fusion (Création d'actions nouvelles et élévation du nominal)	374 296,80 F		3 000	104,95 F	1 574 296,80 F	15 000
28/09/99	Division du nominal et conversion en Euros			1 485 000	0,16 euro	240 000 euros	1 500 000
12/11/99 (Introduction en Bourse)	Augmentation de capital en numéraire et création d'actions nouvelles	88 000 euros	8 162 000 Euros (1)	550 000	0,16 euro	328 000 euros	2 050 000
27/11/00	Augmentation de capital par apport de titres (2)	23 588 euros	3 729 852,5 Euros (1)	147 425	0,16 euro	351 588 euros	2 197 425
30/09/05	Fusion absorption Masterline Management	0,32 euros	18,68 euros	2	0,16	351 588,32 euros	2 197 427
31/03/06	Levée d'options	7 592 euros	347 510 euros	47 450	0,16	359 180,32	2 244 877
30/09/06	Fusion absorption Itras SA	133,28 euros	4 612 euros	833	0,16	359 313,60	2 245 710
31/03/07	Levée de BCE	1 440 euros	61 020 euros	9 000	0,16	360 753,60	2 254 710
4/12/07	Constatation d'attribution d'actions gratuites	800 euros	- 800 euros	5 000	0,16	361 553,60	2 259 710

(1) avant imputation des frais

(2) Le capital social, d'un montant de 328 000 Euros au 30 septembre 2000, a été porté à la somme de 351 588 Euros par suite de la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie le 27 novembre 2000 de procéder à deux augmentations de capital successives.

La première opération a eu pour effet d'augmenter le capital d'une somme de 11 240 Euros pour être porté de 328 000 Euros à 339 240 Euros par apport effectué par la société ESCALDA ainsi que Monsieur Alain GEORGY de la totalité des 1 764 actions qu'ils détenaient du capital de la société ALTI NV (ex ALTI International). Cet apport a été évalué globalement à 1 788 565 Euros.

Cet apport a été rémunéré moyennant l'attribution à la société ESCALDA de 20 072 actions et à Monsieur Alain GEORGY de 50 178 actions nouvelles émises par la société ALTI à titre d'augmentation de son capital.

Le Commissaire aux Apports, Monsieur William Nahum, désigné sur requête par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 4 juillet 2000 a conclu de façon positive sur la valorisation des apports et leur rémunération dans son rapport en date du 20 octobre 2000.

Ces 70 250 nouvelles ont été émises par la société ALTI au prix de 25.46 Euros chacune, soit avec une prime de 25.3 Euros par action.

La seconde opération a eu pour effet d'augmenter le capital d'une somme de 12 348 Euros, pour le porter de 339 240 Euros à 351 588 Euros, par la création de 77 175 actions nouvelles de numéraire de 0.16 Euros chacune, émise au prix unitaire de 25.46 Euros, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés.

La totalité des 77 175 actions composant l'augmentation de capital ont été souscrites, et intégralement libérées. Les bénéficiaires de cette seconde opération d'augmentation du capital ont été principalement les dirigeants et principaux animateurs des filiales acquises.

5.2.2. Nantissements, garanties et sûretés réelles

5.2.2.1. Nantissements d'actions inscrites au nominatif pur

Les actions détenues par Financière Alti soit un nombre de 1 983 948 ont été nanties par cette dernière au profit de la Banque Palatine.

5.2.2.2. Nantissements d'actifs

Nantissements	Nature	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti	Total poste bilan	% du Poste Bilan
VMP	Loyers Levallois-Perret	05/09/2004	30/09/2008	386 K€	1 419 K€	27%
VMP	Caution marché public Port autonome de Paris	09/06/2005	27/10/2005 (*)	53 K€	1 419 K€	4%

(*) Renouvellement par tacite reconduction

(1) Nantissement de valeurs mobilières au profit du Crédit du Nord, d'une durée d'un an renouvelable, en garantie du paiement des loyers du siège social.

(2) Caution marché public Port autonome de Paris

5.2.3. Capital autorisé mais non émis

5.2.3.1. Récapitulatif de l'utilisation des autorisations d'augmentation de capital

Date	Autorisation	Montant	DPS	Utilisation	Nature	Expiration de l'autorisation	Autorisé non émis au 31 mars 2008
07/02/05	Assemblée Générale Extraordinaire	25 000 000€	Maintien ou suppression	Néant	En numéraire ou apport en nature Par incorporation de réserves dans la limite de 10 M€	07/04/2007	0 €
07/02/05	Assemblée Générale Extraordinaire	150 000 €	Suppression au profit des salariés	Néant	Réservée aux salariés	07/04/2007	0 €
14/02/07	Assemblée Générale Extraordinaire	20 000 000€	Maintien ou suppression	Néant	Actions et Valeurs mobilières donnant accès au capital	14/04/09	20 000 000€
14/02/07	Assemblée Générale Extraordinaire	35 931,36 €	Suppression	Néant	Rémunération d'apports en nature	14/04/09	35 931,36 €
14/02/07	Assemblée Générale Extraordinaire	15 000 000€	Suppression	Néant	Incorporation de réserves	14/04/09	15 000 000€
14/02/07	Assemblée Générale Extraordinaire	14 372,54 €	Suppression	Néant	Réservée aux salariés adhérents d'un PEE	14/04/09	14 372,54 €

5.2.3.2. Autorisations d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 13 février 2007, a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-129-2, L. 225-135 ainsi qu'aux articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, pour une durée de 26 mois à compter de ladite Assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de lui permettre de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonomes, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, avec maintien comme avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 20 M€

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 13 février 2007, a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-136 et L. 225-135-1 du Code de Commerce, la possibilité en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale et d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaire dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale s et dans la limite de 15% de la souscription initiale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 13 février 2007, a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 du Code de Commerce la possibilité de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur le rapport du ou des commissaires aux apports, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital de la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 13 février 2007, a également conféré au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à l'augmentation du capital par l'incorporation, successive ou simultanée, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du montant nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés dans la limite de 15M€

Au jour du visa de l'AMF sur le présent Document de Référence, la société n'a pas utilisé l'une quelconque de ces autorisations.

5.2.3.3. Autorisation d'augmentation du capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 février 2007, statuant en application de l'article L 225-129 du Code de Commerce, a décidé de déléguer au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 14 372,54 € par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou d'un produit collectif d'épargne retraite conformément à la loi, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Au jour du dépôt du document de référence, la société n'a pas utilisé cette autorisation.

5.2.4. Titres non représentatifs du capital

Les seuls titres non représentatifs du capital émis par ALTI sont des options de souscription d'actions et des bons de créateurs d'entreprise décrits ci-après.

5.2.4.1. Autorisation de consentir des options de souscription d'actions

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 28 septembre 1999, 31 janvier 2002 et du 14 février 2006 ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir, pendant une durée respective de cinq ans et 38 mois pour les deux dernières un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions, portant sur un maximum de respectivement 205 000, 109 871 et 100 000 actions au bénéfice des salariés de la société et de ses filiales.

Compte-tenu de ces autorisations, le Conseil d'Administration dispose encore à ce jour de la possibilité d'attribuer 100 000 options compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur

Compte tenu des dispositions légales, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges pour arrêter les conditions dans lesquelles ces options pourront être consenties et prévoir que ces conditions pourront comporter ou non des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, ainsi que les critères permettant de bénéficier du plan.

Cette autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'utilisation faite par le Conseil d'Administration de l'autorisation qui lui a été conférée :

	Plan	Plan	Plan
Date d'Assemblée	28/09/1999 31/01/2002	31/01/2002	14/02/2006
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	109 871		100 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	-	100 000
Date du Conseil d'Administration	13/04/2004	30/09/2005	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	5 000	1 077	
par les mandataires sociaux	-	-	
par les 10 premiers salariés attributaires	5 000	350	
Point de départ d'exercice des options	13/04/2007	30/09/2008	
Date d'expiration	12/04/2009	29/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,49 €	13,83 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	5 000	892	
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07		-	
Prix d'exercice moyen des options levées			
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	-	80	
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	5 000	812	

⁽¹⁾ - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

Un rapport détaillé sur les options consenties aux dirigeants et aux dix premiers salariés attributaires figure au paragraphe 8.2.2.

5.2.4.2. Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2006 a décidé d'autoriser pour une durée de douze mois, le Conseil d'Administration à émettre 150 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à un prix de 14,74 € fixé par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2007 a décidé d'autoriser à nouveau, pour une durée de douze mois, le Conseil d'Administration à émettre 150 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à un prix de 20,23 € fixé par l'Assemblée Générale.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au jour du dépôt de ce document de référence, elle est donc devenue caduque.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des autorisations qui lui ont été conférées :

	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3
Date d'Assemblée	31/01/2002	14/02/2006	13/02/2007
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	82 500	150 000	150 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	150 000	150 000
Date du Conseil d'Administration	26/03/2002	09/10/2006	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	66 000	23 300	
par les mandataires sociaux	-	0	
par les 10 premiers salariés attributaires	39 000	23 300	
Point de départ d'exercice des options - pour moitié	01/10/2003	01/10/08 (12 800)	
- pour solde	01/10/2004	01/10/09 (10 500)	
Date d'expiration	25/03/2007	30/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,94 €	14,74 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	13 500		
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07	9 000		
Prix d'exercice moyen	26,90 €		
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	4 500		
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	-	23 300	

(1) Le prix de souscription correspond à 80 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédent la tenue du Conseil d'Administration.

5.2.4.3. Actions gratuites

Le conseil d'administration du 27 octobre 2005 a attribué 5 000 actions gratuites à compter du 27 octobre 2007 sous réserve de la présence des bénéficiaires. L'attribution de ces actions gratuites a été définitivement attribuée par le Conseil d'administration en date du 4/12/07, les actions sont incessibles pendant une durée de deux ans ayant commencé à courir le 27 octobre 2007.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunis le 13 février 2007, a autorisé dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre dans la limite de 10% du capital de la société soit 35 931 euros. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et arrive à expiration le 12 avril 2010. Au jour du visa de l'AMF sur le présent document de référence, la société n'a pas utilisé cette autorisation.

5.2.4.4. Dilution maximale

L'exercice de la totalité des options de souscriptions d'action, de bons de créateur d'entreprise et actions gratuites attribuées et encore exerçables à la date du visa de l'AMF porterait :

- de 2 259 710 à 2 288 822 le nombre de titres en circulation,
- de 2 265 278 à 2 294 390 le nombre de droits de vote.

	31 mars 2008
Nombre d'actions ordinaires (y compris les actions propres)	2 259 710
Instruments dilutifs en circulation	29 112
Pourcentage de la dilution maximum	1,29 %

5.2.4.5. Récapitulatif de l'utilisation des autorisations d'augmentation de capital potentiel

Date	Autorisation	Nature	Nombre d'actions potentielles	Utilisation à la date du visa	Expiration de L'autorisation	Autorisé par les AGE non émis à la date du visa
14/02/2006	Assemblée Générale Extraordinaire	Stock options (cf modalités au § 5.2.4.1)	100 000	-	14/04/2009	100 000
14/02/2006	Assemblée Générale Extraordinaire	Bons Créateurs d'entreprise (cf modalités au § 5.2.4.2)	150 000	23 300	14/02/2007	Néant
13/02/2007	Assemblée Générale Extraordinaire	Bons Créateurs d'entreprise (cf modalités au § 5.2.4.2)	150 000	Néant	13/02/2008	Néant

5.2.4.6.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote entre le 14 février 2006 et le 25 février 2008

Courant juillet 2007, Messieurs André Bensimon et Michel Hamou ont finalisé des opérations de cession et d'apport des titres qu'ils détenaient du capital de la société Alti à la société Financière Alti à l'issue desquelles ladite société, qui se trouvait détenir 51,17 % du capital et 50,41 % des droits de vote, a initié une Offre Publique d'Achat Simplifiée portant sur la totalité des actions non détenues par elle.

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée qui s'est clôturée le 14 septembre 2007, la société Financière Alti se trouvait détenir 87,99 % du capital de la société ALTI.

		AU 14 FEVRIER 2006				AU 13 FEVRIER 2007				AU 25 FEVRIER 2008			
		Nbr d'actions	% de capital	Droits de vote	% droits de vote	Nbr d'actions	% de capital	Droits de vote	% droits de vote	Nbr d'actions	% de capital	Droits de vote	% droits de vote
FINANCIERE ALTI										1 983 948	87,8%	1 983 948	87,6%
FINANCIERE ALTI	HOLDING CONTROLE									1 983 948	87,8%	1 983 948	87,6%
André BENSIMON	Président Directeur Général	512 830	23,3%	1 025 660	30,4%	512 830	22,8%	1 025 660	30,6%	200	0,01%	400	0,02%
Michel HAMOU	Directeur Général	577 830	26,3%	1 154 660	34,2%	502 330	22,4%	1 004 660	30,0%	26	NS	52	NS
J-M. KARCENTY	Administrateur	48 000	2,2%	96 000	2,8%	48 000	2,1%	96 000	2,9%				
Alain GEORGY	Salarié COMEX									29 055	1,3%	29 055	1,3%
Laurence SAFONT	Salarié COMEX									5 000	0,2%	5 000	0,2%
	DIRIGEANTS	1 138 660	51,8%	2 276 320	67,4%	1 063 160	47,3%	2 126 320	63,5%	34 281	1,5%	34 507	1,5%
Actions propres /ALTI	AUTO-DETENTION	4 816	0,2%			4 816	0,2%						
Salariés	Salariés	59 865	2,7%	66 865	2,0%	23 400	1,0%	30 400	0,9%	300	0,01%	450	0,02%
Financière de l'Echiquier-EBPF	Société financière	207 114	9,4%	207 114	6,1%	108 611	4,8%	108 611	3,2%				
Public	PUBLIC	786 972	35,8%	828 263	24,5%	1 045 723	46,6%	1 084 995	32,4%	241 181	10,7%	246 373	10,9%
	TOTAL PUBLIC	1 053 951	48%	1 102 242	32,6%	1 182 550	52,7%	1 224 006	36,5%	241 481	10,7%	246 823	10,9%
	TOTAL (1)	2 197 427	100%	3 378 562	100%	2 245 710	100%	3 350 326	100%	2 259 710	100%	2 265 278	100%

(D'après feuille de présence aux Assemblées Générales des 13 février 2007 et liste des actionnaires nominatifs au 25 février 2008)

(1) Au 25/02/08, 5 568 titres nominatifs sont identifiés à vote double, le montant total des droits de vote s'élève donc par différence à 2 265 278

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Le nombre total d'actionnaires de la société, ainsi que le nombre total des actions détenues par les salariés ne sont pas connus.

5.2.5. Engagement de conservation des titres

Au 30 septembre 2007, il n'y a plus aucun engagement de conservation de titres contracté par quelque actionnaire que ce soit.

5.2.6. Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires en date du 1^{er} septembre 1999 entre les deux principaux actionnaires de la société MM. André BENSIMON et Michel HAMOU a été, d'un commun accord, résilié entre les parties et ce aux termes d'un acte en date du 2 Juillet 2007.

Par suite de la résiliation de ce pacte existant entre eux, MM. André BENSIMON et Michel HAMOU ont pu l'un et l'autre transférer la totalité des titres qu'ils détenaient du capital de la société Alti à la société Financière Alti.

5.2.7. Structure du Groupe

5.2.7.1. Mouvements affectant les participations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007

Acquisition de la société Cernum

En date du 2 mai 2007, Alti a acquis 100% de la société Cernum et 66% de la société Lunis. Fondée en 2002 et basée en Belgique, Cernum a développé une forte expertise dans l'environnement SAP notamment autour de 3 domaines à forte valeur ajoutée : SAP CRM, SAP Business Intelligence et NetWeaver.

Cette acquisition a été financée intégralement en numéraire, une première moitié de 3,4 M€ payée à la signature et l'autre moitié versée sous forme de compléments de prix répartis sur les 2 prochains exercices 31 mars 2008 et 2009. Dans le cadre de cette opération, Alti a contracté un emprunt bancaire de 3,4 M€ sur 5 ans. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,4 M€ et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 K€

Acquisition des parts minoritaires de la société Alti Incorporated

Courant mai 2007, Alti a acquis les parts minoritaires d'Alti Inc détenues par Scott Webster et représentant 30% du capital de la société. Cette acquisition est consécutive au départ du dirigeant actionnaire, elle a été réalisée pour un montant de 300 KUSD. Le cédant a souscrit une garantie bancaire de 50 KUSD en garantie d'actif et de passif. Une nouvelle équipe dirigeante est opérationnelle depuis octobre 2006.

Création de la société Alti Relations Clients

Courant mai 2007, Alti a participé à hauteur de 25% à la création de la société Alti Relations Clients spécialisées dans les systèmes d'information permettant de gérer la relation clients.

Création de la société Alti Switzerland

Au cours du deuxième semestre 2006/2007, Alti a participé à hauteur de 42% à la création de la société Alti Switzerland spécialisée dans l'intégration du progiciel SAP sur le territoire suisse.

Fusion-absorption de la société Itras Conseil

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 30 mars 2007, il a été constaté la dissolution sans liquidation à compter du même jour de la société ITRAS CONSEIL, dont la société ALTI détenait l'intégralité des actions composant le capital social.

Les conditions financières de cette opération ont été déterminées sur la base des valeurs nettes comptables telles qu'elles ressortaient des derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006.

Au plan comptable, cette opération s'est traduite par la constatation d'un mali de fusion d'une somme de 306 828 € S'agissant d'un mali "technique", celui-ci a été comptabilisé à l'actif du bilan de la société Alti SA.

5.2.7.2. Structure du groupe au 30 septembre 2007

Par suite des opérations réalisées au cours de l'exercice, la société ALTI détenait au 30 septembre 2007, des participations dans les sociétés suivantes:

- 50,02% de la société SYTEST, société anonyme de droit français,
- 70% de la société Alti Performance, société anonyme de droit français,
- 100 % de la société Planaxis Technologie Inc, société anonyme de droit canadien,
- 25 % de la société Alti Relations Clients, société anonyme de droit français,
- 95 % de la société ALTI Nv, société anonyme de droit belge,
- 55 % de la société ALTI Solutions, société anonyme de droit belge,
- 100 % de la société CERNUM, société anonyme de droit belge,
- 66 % de la société LUNIS, société anonyme de droit belge, indirectement par la société Cernum,
- 100 % de la société ALTI Incorporated, société anonyme de droit nord américain,
- 51% de la société Binary Four, société anonyme de droit nord américain, indirectement par la société ALTI Incorporated,
- 80% de la société ALTI Algérie, société anonyme de droit algérien.

5.2.7.3. Opérations réalisées depuis le 1er octobre 2007

Acquisition de la société Aralys

Début octobre 2007, Alti a acquis 100% des titres de la société de la société Aralys, société de Services en Ingénierie Décisionnelle. Aralys a développé depuis sa création une offre de Business Intelligence et s'appuie aujourd'hui sur une équipe de plus de 70 consultants ayant la capacité de répondre à l'ensemble des besoins des grands comptes en Business Intelligence.

Créée en 2004, Aralys a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ en 2006 en croissance de 57 %, pour une marge opérationnelle supérieure à 10 %.

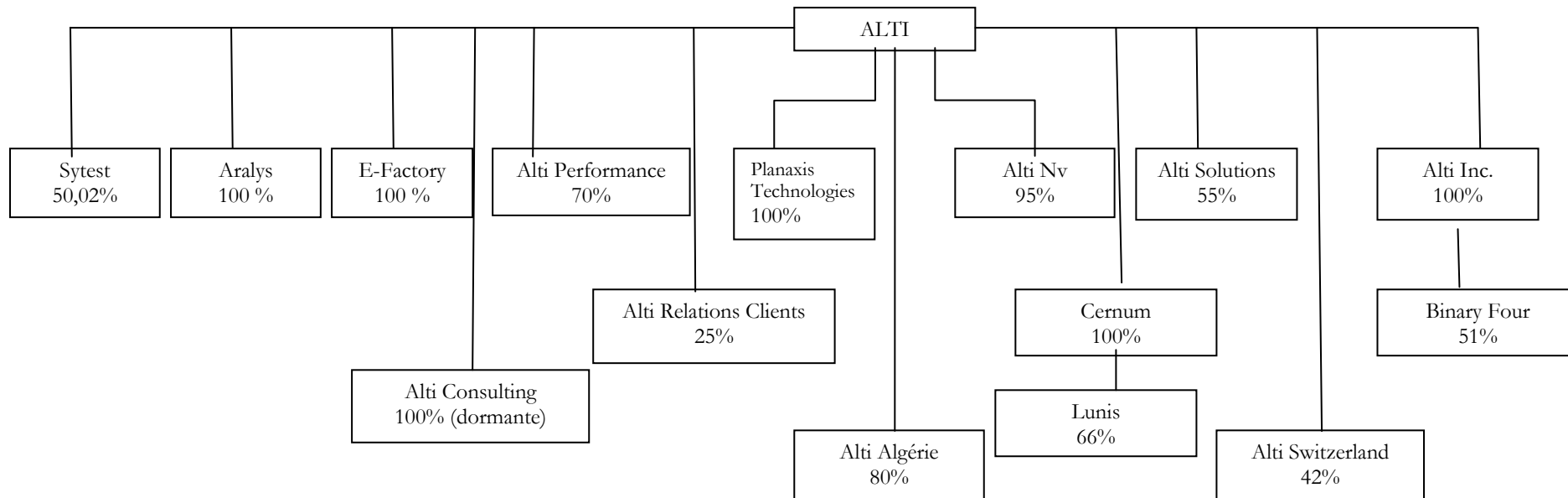
Cette acquisition sera financée intégralement en numéraire, un premier prix de 3,7 M€ payé à la signature et des compléments de prix répartis sur les prochains exercices clôturant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour un montant total plafonné à 5 Meuros. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au prix payé et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 300 K€

Acquisition de la société e-Factory

Début octobre 2007, Alti a acquis 100 % des titres de la société e-factory, société de services spécialisée dans le domaine SEM autour du progiciel SAP pour un premier montant de 457 keuros suivi de compléments de prix calculés sur les résultats clos les 30 septembre 2008 et 2009. Le cédant a consenti une garantie d'actif et de passif.

L'organigramme ci-dessous présente la structure juridique du Groupe au 31 mars 08.

Organigramme du groupe Alti au 31.03.08



Les actionnaires minoritaires des filiales sont tous des dirigeants salariés de ces filiales avec lesquels il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'engagement présentant un risque pour la structure du groupe.

6. COMPTES

6.1. Comptes consolidés statutaires au 30 septembre 2007

Bilan consolidé

ACTIF En milliers d'euros	Notes	30/09/2007	30/09/2006
Ecarts d'acquisition	Note 2	22 848	16 225
Immobilisations incorporelles	Note 3	646	82
Immobilisations corporelles	Note 4	2 024	1 062
Actifs financiers non courants	Note 5	1 419	891
Impôts différés actifs	Note 6	653	244
Total des actifs non courants		27 591	18 505
Clients et autres débiteurs	Note 7	31 301	22 269
Autres actifs courants	Note 8	3 408	3 112
Trésorerie et équivalents trésorerie	Note 9	5 000	3 526
Total des actifs courants		39 709	28 906
TOTAL DE L'ACTIF		67 300	47 411

PASSIF En milliers d'euros	Notes	30/09/2007	30/09/2006
Capital social		361	359
Primes		8 786	8 726
Réserves Consolidées		2 050	-155
Ecarts de Conversion		38	17
Résultat Consolidé		4 325	2 794
Capitaux propres-part du groupe	Note 10	15 561	11 741
Intérêts minoritaires		699	396
Total capitaux propres		16 259	12 137
Provisions retraites	Note 11	76	170
Dettes financières long terme	Note 12	6 744	3 910
Autres passifs non courants	Note 13	5 690	3 988
Total des passifs non courants		12 510	8 068
Part à moins d'un an des dettes financières long terme	Note 12	3 503	1 743
Provisions court terme	Note 14	856	205
Fournisseurs et autres créanciers		8 082	6 793
Autres passifs courants	Note 8	26 090	18 466
Total des passifs courants		38 531	27 207
TOTAL DU PASSIF		67 300	47 411

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/09/2007	30/09/2006
Chiffre d'affaires	Note 1	96 282	64 754
Autres produits de l'activité		307	386
Charges de personnel		- 60 973	- 40 842
Autres Charges d'Exploitation	Note 15	- 27 095	- 19 565
Résultat opérationnel courant		8 521	4 733
en % du chiffre d'affaires		8,8%	7,3%
Autres produits et charges opérationnels	Note 16	- 630	- 126
Résultat opérationnel		7 890	4 607
en % du chiffre d'affaires		8,2%	7,1%
Coût de l'endettement financier net		- 366	- 166
Autres produits et charges financiers		- 12	- 60
Résultat financier	Note 17	- 378	- 226
Charge d'impôt		- 2 799	- 1 333
Résultat net des activités poursuivies		4 714	3 048
Quote-part de résultat des sociétés associées		14	
Résultat net		4 727	3 048
Dont :			
-Part du groupe		4 325	2 794
-Part des minoritaires		402	254

Résultat par action

En euros	30/09/2007	30/09/2006
Résultat net part du groupe par action en €	1,88	1,24
Nombre moyen pondéré d'actions	2 250 210	2 244 877
Résultat net dilué part du groupe par action en €	1,85	1,23
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	2 288 822	2 269 269

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Sont présentées, ci-après, les informations sur les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action, pour l'ensemble des activités et pour les activités abandonnées :

	30/09/2007	30/09/2006
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	2 250 210	2 244 877
<i>Effet de la dilution</i>		
Options d'achats d'actions	38 612	24 392
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action)	<u>2 288 822</u>	<u>2 269 269</u>

Il n'y a pas eu d'autre opération affectant le nombre d'actions ordinaires ou potentielles entre la date de clôture et la date d'achèvement des présents états financiers.

Variation des capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecart de Conversion	Résultat	Capitaux Propres – part du groupe
Solde au 30/09/05	352	8 374	- 1 356	- 8	1 125	8 487
Augmentation de capital (fusion)		5				5
Exercice des options	8	348				355
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 125		- 1 125	-
Distribution de dividendes						-
Ecart de conversion				25		25
Paiement en actions			34			34
Ecarts actuariels			55			55
Autres mouvements			- 13			- 13
Résultat de l'exercice					2 794	2 794
Solde au 30/09/06	359	8 726	- 155	17	2 794	11 741
Exercice des options	2	61				62
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 794		- 2 794	-
Distribution de dividendes			- 786			- 786
Ecart de conversion				21		21
Paiement en actions			101			101
Ecarts actuariels			83			83
Autres mouvements			13			13
Résultat de l'exercice					4 325	4 325
Solde au 30/09/07	361	8 786	2 050	38	4 325	15 561

Etat consolidé des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres:

	30/09/2007	30/09/2006
Résultat de la période – part du groupe	4 325	2 794
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	83	55
Ecarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	21	25
Total des écarts de valeur comptabilisés directement en capitaux propres	104	80
Total des produits et charges revenant au groupe	4 533	2 874

Variation des Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Réserves	Ecart de Conversion	Résultat	Capitaux Propres – part des minoritaires
Solde au 30/09/05	102		82	184
Variations de périmètre (1)	21			21
Affectation du résultat de l'exercice précédent	+82		-82	-
Distribution de dividendes	-50			-50
Autres mouvements	-13			-13
Résultat de l'exercice			254	254
Solde au 30/09/06	142		254	396
Variations de périmètre (1)	54			54
Affectation du résultat de l'exercice précédent	+254		-254	-
Distribution de dividendes	-163			-163
Autres mouvements	+10			+10
Résultat de l'exercice			+402	+402
Solde au 30/09/07	297		402	699

(1) Rachat des parts minoritaires d'Alti Incorporated.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	30/09/2006 (12 mois)	30/09/2007 (12 mois)
Résultat net part du Groupe	2 794	4 325
Dotations nettes aux amortissements et provisions	685	1 384
Charges nettes liées aux options de souscription	34	101
Intérêts financiers	176	377
Plus (moins) values de cession d'immobilisations	(321)	
Résultat des sociétés mise en équivalence		(14)
Intérêts minoritaires	254	402
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	1333	2 799
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fond de roulement, intérêts financiers et impôt	4 955	9 374
Impôts payés	(1025)	(3 190)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(181)	(698)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 749	5 486
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(500)	(902)
Décaissements liés aux dépôts et prêts	+6	(402)
Investissements d'exploitation nets	(494)	(1 304)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (1)	(8985)	(6 158)
Trésorerie des sociétés acquises pendant l'exercice	748	298
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	650	
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		
Investissements financiers	(7 586)	(5 860)
Flux nets lié aux opérations d'investissement	(8 080)	(7 164)
Augmentations de capital liées à des souscriptions d'actions	355	62
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(50)	(150)
Dividendes versés		(785)
Souscriptions d'emprunts	4000	5 104
Remboursements d'emprunts	(583)	(1 528)
Intérêts financiers nets versés	(175)	(377)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	3 547	2 326
Variation de trésorerie	(784)	648
Trésorerie à l'ouverture (y compris VMP)	3 927	3 143
Incidence des variations de cours des devises		21
Trésorerie de clôture (nette des découverts bancaires)	3 143	3 812

(1) dont 3 365 Keuros relatifs à l'acquisition de Cernum

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Principes comptables, méthodes d'évaluation et de consolidation

Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe ALTI sont établis selon les normes internationales IAS/IFRS applicables au 30 septembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les amendements et nouvelles normes IAS 1 et IFRS7, ainsi que les interprétations IFRIC7, IFRIC 8, IFRIC 10 et IFRIC 11, étant d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/07, ils seront donc appliqués par Alti au 30 septembre 2008 et les informations fournies seront modifiées en conséquence.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2007. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires qui ont le pouvoir de modifier les comptes le 11 mars 2008.

En application de l'IFRS 1 « première adoption des IFRS », le groupe ALTI a retenu les options suivantes:

- la méthode du coût historique appliquée aux immobilisations corporelles a été maintenue sans retenir l'option d'évaluation à la juste valeur comme coût présumé
- les regroupements d'entreprises intervenus avant le 01/10/2004 n'ont pas été retraités, la classification et les méthodes antérieurs de comptabilisation ont été maintenus à la date de transition; à compter de cette date, les regroupements d'entreprises sont traités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3;
- les engagements de retraite ont été comptabilisés dans leur intégralité,
- les écarts de conversion relatifs à la conversion des filiales étrangères antérieurs au 1/10/2004 ont été reclassés en réserves consolidées,
- concernant les paiements en action, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et non acquis au 01/10/04 ont fait l'objet d'un retraitement selon les dispositions de la norme IFRS 2.

Par ailleurs, un certain nombre de reclassements ont été effectués sans incidence sur les capitaux propres ni sur le résultat net du groupe :

Au bilan :

- les fonds de garantie versés dans le cadre de contrats d'affacturage sont classés en « Autres actifs non courants » ;
- l'impôt différé actif figure en « Autres actifs non courants » ;
- les valeurs mobilières de placement faisant l'objet de nantissement figurent en « Autres actifs non courants » ;
- les échéances des emprunts à plus d'un an figurent en dettes financières long terme, les échéances à moins d'un an figurent en « autres actifs courant » ;
- les provisions pour risques et charges sont ventilées entre passifs courant et non courants. Les provisions pour indemnités de départ à la retraite figurent en passifs non courants ;
- les éléments d'actifs et de passifs des sociétés en cours de cession à la clôture de l'exercice ont été reclassés en « actifs et passifs destinés à être cédés ».

Au compte de résultat :

- les « autres produits de l'activité » représentent les frais refacturés aux clients,
- les transferts de charges, les divers remboursements, les reprises de provisions sont constatées en réduction des charges constatées,
- les éléments de résultat des sociétés en cours de cession à la clôture de l'exercice ont été reclassés en « résultat des activités en cours de cession ».

Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts. Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Alti S.A. comprennent les états financiers de la société mère Alti SA et de ses filiales françaises et étrangères au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes

Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société Alti exerce un contrôle sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'en obtenir des bénéfices.

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société Alti exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société Alti ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidés.

Consolidation de filiales et écarts d'acquisition

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence non affectée entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être évalué de façon fiable) et l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IAS 36 mais, affectés aux unités génératrices de trésorerie, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de ou des unités génératrices de trésorerie. Le groupe considère que les unités génératrices de trésorerie sont représentés par les zones géographiques dans un premier temps et pour la France, les secteurs d'activité Technologie, Business Solutions et Conseil bancaire.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés fondés sur les données budgétaires de l'année N+1 approuvées par la direction et extrapolées sur les quatre années suivantes et un taux d'actualisation reflétant les risques spécifiques de l'unité génératrice de trésorerie.

En cas d'excès de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont ramenés à leur valeur recouvrable, la perte de valeur étant imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Eliminations des comptes et transactions réciproques

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère

Opérations en devises étrangères et conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers libellés en devises étant relatifs à des entités autonomes, la méthode du taux de clôture a été appliquée. Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de

change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'année.

Les écarts de conversion tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat sont transférés directement en capitaux propres, au poste « écart de conversion », pour la part du groupe, et au poste « intérêts minoritaires », pour la part leur revenant.

Les opérations en devises étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont constatés en produits ou charges dans la rubrique autres produits et charges financiers.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

Méthodes d'évaluation

Frais de recherche et développement

La société Alti SA engage des dépenses de recherche et développement destinés à développer son savoir-faire et à définir les nouveaux positionnements techniques notamment en fonction de clients potentiels. Ces dépenses sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, selon leur nature, conformément à la norme IAS 38, les critères d'activation n'étant pas remplis.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens par application de taux homogènes au sein du groupe :

Nature	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 7 ans
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans

Les amortissements sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Il n'y a pas eu de changement de durée d'amortissement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles et qui ne représentent pas de risque de perte de valeur à court terme comme les soldes de trésorerie en banque et les valeurs mobilières de placements soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à leur juste valeur.

En cas de cession de ces titres, la règle « premier entré, premier sorti » est appliquée pour le calcul des plus ou moins values.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Actions propres

Les actions ALTI détenues par la maison mère sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Provision pour retraite

Les engagements d'ALTI en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels (Syntec) de fin de carrière en France.

L'évaluation de la provision pour retraite est réalisée par des actuaires indépendants. Le coût des prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe ALTI ayant comptabilisé dans leur intégralité les engagements de retraite sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 et ayant opté pour l'application par anticipation au 1^{er} octobre 2005 de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels générés sont imputés en

capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat.

Le montant comptabilisé au passif ou à l'actif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

Provision

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont évaluées au cas par cas en fonction des éléments d'appréciation connus.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur qui correspond au montant reçu net des coûts d'émission. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Chiffre d'affaires

Contrats à exécution successive (régie) :

Les prestations rendues et non facturées à la date de clôture sur les contrats en régie sont enregistrées en factures à établir.

Contrats au forfait :

Les contrats traités au forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement conformément à l'IAS 18.

Selon cette méthode, les produits correspondant au contrat sont pris en compte en fonction du temps passé par les intervenants à la date de l'arrêté des comptes.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en « Clients et comptes rattachés » pour la part excédant la facturation émise et en « Produits constatés d'avance » pour la quote-part de facturation excédant les prestations réalisées.

Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat montre qu'il est probable qu'une perte à terminaison existe, une provision pour risque est constituée en fonction de la meilleure estimation de la perte probable déterminée à la clôture des comptes.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle des différentes activités courantes du groupe.

Stock-options :

Les plans de stock-options et de bons de créateurs d'entreprises émis après le 7 novembre 2002 ont été valorisés selon les dispositions de la norme IFRS 2. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. La valeur unitaire des options a été calculée en utilisant le modèle de Black and Scholes sur la base des hypothèses propres à la société ALTI.

Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004

Les autres produits et charges opérationnels incluent notamment les litiges majeurs, les résultats de cession d'actifs et les coûts de restructuration des sociétés acquises.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets des bons de souscription d'actions et des bons de créateurs d'entreprises dilutifs.

Jugements et estimations de la direction

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous:

Dépréciation du Goodwill

Le Groupe détermine, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier le goodwill. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. L'estimation de la valeur d'utilité requiert que le management fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et choisisse également un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. La valeur nette comptable du goodwill au 30 septembre 2007 est de K€ 22 848 (2006 : K€ 16 225). De plus amples détails sont communiqués en Note 2.

Impôts Différés Actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés

actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des pertes fiscales reconnues au 30 septembre 2007 est de K€36 (2006 : K€90) et le montant des pertes fiscales non reconnues s'élève à K€88. De plus amples détails sont communiqués en Note 6.

Pensions et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme des ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 30 septembre 2007 s'élève à K€76 (2006 : K€170). De plus amples détails sont communiqués en Note 11.

Paiement en action et assimilés (stock options)

La juste valeur des options d'achat ou de souscription est calculée en utilisant un modèle de Black and Scholes et prend en compte la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité observée dans le passé et le rendement anticipé des dividendes. De plus amples détails sont communiqués en Note 10.

Périmètre de consolidation

Liste et identité des sociétés consolidées

Raison sociale Adresse	Siège	Identifiant	% contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
ALTI SA	92300 Levallois Perret	401 595 483	100%	Société mère	Société mère
SYTEST	92300 Levallois Perret	448 370 072	50,02%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI Performance	92300 Levallois Perret	488 740 648	70%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI NV	Zaventem (Belgique)	616 722	95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI Solutions	Gand (Belgique)	129 752	55%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI INCORPORATED	Tallahassee (USA)		100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BINARY FOUR GROUP LLC	Tallahassee (USA)		51%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PLANAXIS TECHNOLOGIES INC	Montréal (CANADA)	1 146 945 325	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI Algérie	Alger (Algérie)	06 B 097 3176	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CERNUM	(Belgique)	0477 604 145	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LUNIS	(Belgique)	0879 823 553	66%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALTI RELATIONS CLIENTS	92100 Boulogne-Billancourt	495 095 622	25%	Influence notable	Mise en équivalence

Variations du périmètre de consolidation

Consolidation de la société Alti Algérie

Suite au démarrage de l'activité de la société Alti Algérie (ex-Itras Algérie) au cours du semestre, la société a été consolidée au 31 mars 2007 par intégration globale.

Acquisition de la société Cernum

En date du 2 mai 2007, Alti a acquis 100% de la société Cernum et 66% de la société Lunis. Fondée en 2002 et basée en Belgique, Cernum a développé une forte expertise dans l'environnement SAP notamment autour de 3 domaines à forte valeur ajoutée : SAP CRM, SAP Business Intelligence et NetWeaver.

Cette acquisition a été financée intégralement en numéraire, une première moitié de 3,4 M€ payée à la signature et l'autre moitié versée sous forme de compléments de prix répartis sur les 2 prochains exercices 31 mars 2008 et 2009. Dans le cadre de cette opération, Alti a contracté un emprunt bancaire de 3,4 M€ sur 5 ans. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,4 M€ et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 K€

Acquisition des parts minoritaires de la société Alti Incorporated

Courant mai 2007, Alti a acquis les parts minoritaires d'Alti Inc détenues par Scott Webster et représentant 30% du capital de la société. Cette acquisition est consécutive au départ du dirigeant actionnaire, elle a été réalisée pour un montant de 300 KUSD. Le cédant a souscrit une garantie bancaire de 50 KUSD en garantie d'actif et de passif. Une nouvelle équipe dirigeante est opérationnelle depuis octobre 2006.

Création de la société Alti Relations Clients

Courant mai 2007, Alti a participé à hauteur de 25% à la création de la société Alti Relations Clients spécialisées dans les systèmes d'information permettant de gérer la relation clients.

Création de la société Alti Switzerland

Au cours du deuxième semestre 2006/2007, Alti a participé à hauteur de 42% à la création de la société Alti Switzerland spécialisée dans l'intégration du progiciel SAP sur le territoire suisse.

Contribution au Groupe des entités acquises

La contribution au Groupe de la société Cernum acquise sur la période et qui va du 1^{er} mai au 30 septembre 2007 est la suivante:

En millier d'euros	30 septembre 2007
Contribution au chiffre d'affaires	4 209
Contribution au résultat net	535

Evènements significatifs de la période

Acquisition du Fonds de Commerce « Advoo »

Courant juillet 2007, Alti a acquis le fonds de commerce de la société « Advoo », composé pour l'essentiel d'une équipe de consultants spécialisés dans le consulting en systèmes d'information et intervenant sur les marchés publics.

Restructuration de l'actionnariat d'Alti

Alti et CIC LBO Partners ont annoncé que MM. André Bensimon et Michel Hamou, les actionnaires dirigeants, ont signé le 19 juin des accords avec CIC LBO Partners, en vue de l'entrée du CIC LBO Fund au capital d'Alti, au travers d'une société holding "Financière Alti", contrôlée par MM. Bensimon, Hamou et CIC LBO Fund.

A l'issue des opérations de cession et d'apport intervenus courant juillet 2007, Financière Alti s'est vu détenir 51,17 % du capital et la majorité des droits de vote d'Alti.

Conformément à la réglementation applicable, Financière Alti a déposé une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des instruments financiers émis par Alti. Au terme de cette opération, « Financière Alti » détient 88% du capital d'Alti.

Aucun autre fait majeur n'est survenu au cours de la période.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Acquisition de la société Aralys

Début octobre 2007, Alti a acquis 100% des titres de la société de la société Aralys, société de Services en Ingénierie Décisionnelle. Aralys a développé depuis sa création une offre de Business Intelligence et s'appuie aujourd'hui sur une équipe de plus de 70 consultants ayant la capacité de répondre à l'ensemble des besoins des grands comptes en Business Intelligence. Créée en 2004, Aralys a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ en 2006 en croissance de 57 %, pour une marge opérationnelle supérieure à 10 %.

Cette acquisition sera financée intégralement en numéraire, un premier prix de 3,7 M€ payé à la signature et des compléments de prix répartis sur les prochains exercices clôturant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour un montant total plafonné à 5 Meuros. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au prix payé et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 300 K€

Note 1 Informations sectorielles

Premier niveau d'information sectorielle – Information par secteur géographique

L'information par zone géographique est basée sur la répartition géographique des actifs du groupe, chaque société réalisant son activité dans son pays. L'information se présente comme suit au 30 septembre 2007 :

En Keuros	France	Belgique	Etats-Unis	Autres	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires par secteur	79 198	12 681	4 277	126	96 282
%	82%	13%	4%	0%	
Résultat opérationnel courant	6 792	1 596	258	- 125	8 521
%	80%	19%	3%	-1%	
Résultat opérationnel	6 498	1 477	42	- 125	7 891
%	82%	19%	1%	-2%	
Effectifs	805	124	13	2	944
	85%	13%	1%	0%	

En Keuros	France	Belgique	Etats-Unis	Autres	Total
Actifs sectoriels					
Ecart d'acquisition	16 184	6 664			22 848
%	71%	29%			
Immobilisations	2 348	316	5		2 669
	88%	12%	0%		
Autres actifs non courants	1 235	155	4	26	1 420
	87%	11%	0%	2%	
IDA	616	3	2	33	653
	94%	0%	0%	5%	
Créances clients	25 645	4 959	669	28	31 301
	82%	16%	2%	0%	
Autres actifs courants	3 245	129	34		3 408
	95%	4%	1%		
Trésorerie et équivalents	3 309	1 090	468	132	5 000
	66%	22%	9%	3%	
Total actifs	52 582	13 316	1 183	219	67 300
	78%	20%	2%	0%	
Passifs sectoriels					
Capitaux propres	16 259				16 259
	100 %				
Provision pour retraite	76				76
	100%				
Dettes financières long et court terme	10 028	214		4	10 247
%	98%	2%		0%	
autres passifs non courant	5 690				5 690
	100%				
Provision court terme	467	388			855
	55%	45%			
Fournisseurs et cptes rattachés	6 230	1 342	258	253	8 082
	77%	17%	3%	3%	
Autres passifs courants	23 488	2 437	144	21	26 090
	90%	9%	1%	0%	
Total passifs	62 238	4 382	402	278	67 300
	92%	7%	1%	0%	

Au 30 septembre 2006, l'information par zone géographique se présentait de la façon suivante :

En Keuros	France	Belgique	Etats-Unis	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires par secteur	54 369	6 671	3 714	64 754
%	84%	10%	6%	
Résultat opérationnel courant	4 291	202	240	4 733
%	91%	4%	5%	
Résultat opérationnel	4 193	174	241	4 607
%	91%	4%	5%	
Effectifs	613	49	9	671
	91%	7%	1%	

En Keuros	France	Belgique	Etats-Unis	Total
Actifs sectoriels				
Ecart d'acquisition	15 893	332		16 225
%	98%	2%		
Immobilisations	1 026	112	7	1 144
	90%	10%	1%	
Autres actifs non courants	807	84		891
	91%	9%		
IDA	153		91	244
	63%	0%	37%	
Créances clients	19 812	1 738	719	22 269
	89%	8%	3%	
Autres actifs courants	3 003	97	12	3 112
	96%	3%	0%	
Trésorerie et équivalents	2 647	527	352	3 526
	75%	15%	10%	
Total actifs	43 341	2 890	1 181	47 411
	91%	6%	2%	
Passifs sectoriels				
Capitaux propres	12 137			12 137
	100%			
Provision pour retraite	170			170
	100%			
Dettes financières long et court terme	5 565	87		5 652
%	98%	2%		
autres passifs non courant	3 988			3 988
	100%			
Provision court terme	205			205
	100%			
Fournisseurs et cptes rattachés	5 892	518	383	6 793
	87%	8%	6%	
Autres passifs courants	17 409	984	73	18 466
	94%	5%	0%	
Total passifs	45 367	1 588	456	47 411
	96%	3%	1%	

Deuxième niveau d'information sectorielle – Information par secteur d'activité

Le deuxième niveau d'information sectorielle, information par secteur d'activité se présente comme suit au 30 septembre 2007 :

En Keuros	Technologie	Consulting	Business Solutions	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires par secteur	35 339	26 136	34 807	96 282
%	37%	27%	36%	
Résultat opérationnel courant	2 412	2 392	3 717	8 521
% du total répartition	28%	28%	44%	
% du CA	7%	9%	11%	9%
Actifs sectoriels				
Ecart d'acquisition	5 804	7 153	9 891	22 848
%	25%	31%	43%	
Passifs sectoriels				
Dettes financières (hors concours bancaires courants)	2 383	2 944	3 662	8 989
%	27%	33%	41%	
Autres passifs non courants	25	1 734	3 931	5 690
%	0%	30%	69%	
Effectifs	401	255	288	944
%	42%	27%	31%	

Au 30 septembre 2006, l'information par secteur d'activité se présentait de la façon suivante :

En Keuros	Technologie	Consulting	Business Solutions	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires par secteur	26 367	13 750	24 637	64 754
%	41%	21%	38%	
Résultat opérationnel courant	832	1 119	2 782	4 733
%	18%	24%	59%	
Actifs sectoriels				
Ecart d'acquisition	7 550	4 950	3 725	16 225
%	47%	31%	23%	
Passifs sectoriels				
Dettes financières hors concours bancaires courant	3 155	2 115		5 270
%	60%	40%	0%	
Autres passifs non courants	1 388	1 375	1 225	3 988
%	35%	34%	31%	
Effectifs	340	173	158	671
%	51%	26%	23%	

Note 2 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	Activité	30/09/06	Ajustement	Variation de périmètre	30/09/07
Alti NV	Belgique	141			141
PL7 Conseil	Consulting Bancaire	185			185
Cybertech	Business Solutions	230			230
Cartem Conseil	Business Solutions	3 135			3 135
Masterline	Technologie	2 619			2 619
Colego	Business Solutions	386			386
Itras (1)	Consulting Banc /Techno	5 537	224		5 761
Itras (Hitit)	Consulting Banc /Techno	314			314
Planaxis (1)	Consulting Banc /Techno	3 679	67		3 746
Cernum (2)	Belgique			6 331	6 331
		16 225	291	6 331	22 848

(1) Modification des écarts d'acquisition Itras et Planaxis comptabilisés provisoirement au 30 septembre 2006 du fait d'ajustements sur les compléments de prix à verser ainsi que sur la détermination des justes valeurs d'actifs, passifs et passifs éventuels identifiés.

(2) Les écarts d'acquisition de la société Cernum comptabilisés au 30 septembre 2007 sont provisoires et établis pour la détermination des justes valeurs d'actifs, passifs et passifs éventuels identifiés sur la base des informations disponibles à la date de la clôture et de

l'approbation des comptes par la Direction. En application d'IFRS 3, ils peuvent être sujets à modification jusqu'au 31/03/2008.

Ecart d'acquisition de Cernum

Début mai 2007, ALTI a acquis 100% de la société Cernum, elle-même détenant 66% de la société Lunis créée en 2006. La société Cernum réalise son chiffre d'affaires autour de l'activité SAP essentiellement en Belgique.

La transaction est enregistrée dans les comptes pour un montant total de 7,2 M€ incluant un montant de 3,35 M€ payé comptant, des compléments de prix relatifs aux exercices 2008 et 2009 pour un montant plafonné de 3,65 M€ et des honoraires pour un total net d'impôt de 151 K€

en milliers d'euros	30/09/2007
Prix d'acquisition y compris compléments de prix et honoraires	7 151
Situation nette 30/04/2007	820
Ecart d'acquisition	6 331

Les actifs et passifs de la société Cernum ont été consolidés pour leurs justes valeurs correspondant majoritairement à leurs valeurs brutes et amortissements déjà enregistrés, les écarts des justes valeurs par rapport aux valeurs comptables n'étant pas significatifs, ils ne sont pas reportés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie – UGT identifiées selon les secteurs d'activités Consulting Bancaire, Business Solutions et Technologies pour la France.

La synthèse des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	30/09/2007	30/09/2006
Technologies (1)	5 662	7 384
Consulting Bancaire (1)	7 153	4 950
Business Solutions	3 367	3 559
Belgique	6 666	332
Etats-Unis (2)	-	
Total	22 848	16 225

Le montant recouvrable d'une UGT est déterminé sur la base de calcul de valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires de l'année n+1 approuvées par la direction. Les flux de trésorerie sur les 4 années suivantes sont extrapolés à partir de taux de croissance différenciés (de 4% à 10%) suivant les secteurs d'activité et compris en moyenne entre 4% et 10%. Le taux d'actualisation retenu est de 11,4%, comparable à celui retenu dans les rapports d'analystes du secteur.

Une augmentation et une diminution d'un point du taux d'actualisation résulteraient respectivement en une diminution et une augmentation de la valeur recouvrable de 3%.

(1) L'écart d'acquisition de Planaxis avait été affecté à hauteur de 50% au pôle Technologies et à hauteur de 50% au pôle consulting bancaire au 30/09/2006 de façon provisoire. Au 30/09/07, il est réalloué en totalité sur le pôle consulting bancaire afin de correspondre à l'organisation opérationnelle.

(2) Etats-Unis : le rachat des parts minoritaires d'Alti Incorporated a généré un écart d'acquisition d'un montant de 214 K€ Celui-ci a été déprécié en intégralité au 30/09/07 compte tenu des projections des flux de trésorerie envisagées et de la faible visibilité des perspectives.

Note 3 Immobilisations incorporelles

Elles se décomposent et varient comme suit :

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES					AMORT					VALEURS NETTES
	01/10/06	Autres Mvts (1)	↗	↘	30/9/07	1/10/06	Autres Mvts (1)	↗	↘	30/09/07	au 30/09/07
	Frais de recherche et de développement	62				62	62				62
Autres immobilisations incorporelles	363	154	720		1 237	281	39	271		590	646
	424	154	720	-	1 299	343	39	271	-	652	646

Les frais de recherche et développement inscrits à l'actif correspondent chez Alti Nv, à la conception d'un logiciel de tarification douanière mis en place en Pologne, utilisable pour des projets similaires dans d'autres pays. Ils sont totalement amortis à la clôture de l'exercice.

L'augmentation des valeurs brutes correspond pour l'essentiel à l'acquisition du fonds de commerce « Advoo » pour un montant de 498 K€

(1) Les « autres mouvements » correspondent à l'entrée de la société Cernum dans le périmètre de consolidation pour leur juste valeur (valeur nette) et représente pour l'essentiel des logiciels.

Note 4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES
	Val. Brute au 01/10/2006	Autres Mvts (1)	↗	↘	Val. Brute au 30/09/2007	01/10/2006	↗	↘	30/09/2007	30/09/2007
Installations et agencements divers	665	76	211		952	294	209		503	450
Matériel de bureau et informatique	1 484	13	560		2 031	869	363		1 232	800
Matériel de transport	90				90	16	31		47	43
Immobilisations en cours			731		731					731
	2 240	63	1 502	-	3 805	1 178	603	-	1 781	2 024

(1) Les « autres mouvements » correspondent à l'entrée de la société Cernum dans le périmètre de consolidation pour sa juste valeur (valeur nette) ainsi qu'à des reclassements de poste à poste.

Note 5 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/2007	30/09/2006
Titres disponibles à la vente	46	30
Participations dans les entr.associées	26	
Dépôts et cautionnement	747	278
VMP nanties (cautions) cf Note 22	601	583
Total actifs financiers non courants	1 419	891

Les titres non consolidés (46 Ke) concernent les titres des participations Alti Consulting (18,5 Ke), société dormante, et Alti Suisse (26 Ke) détenue à hauteur de 42%, société créée au cours du dernier trimestre et sans activité à la date de la clôture.

Les dépôts et cautionnements concernent pour l'essentiel les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par les sociétés du groupe. Leur augmentation est en partie liée à la caution versée (214 Ke) dans le cadre de la prise du bail au 88, rue de Villiers à Levallois-Perret, nouveau siège social en cours de transfert.

Note 6 Impôts différés

Le solde de l'impôt différé actif s'analyse de la façon suivante :

NATURE DE L'IMPOT DIFFERE ACTIF	30/09/2006	MVTS (1)	CHARGES D'IMPOTS	PRODUITS D'IMPOTS	30/09/2007
ORGANIC	30		30	35	35
PARTICIPATION DES SALARIES	71		71	441	441
REPORT DEFICITAIRE	90	18	105	33	36
LOYERS				23	23
HONORAIRES				92	92
RETRAITE	53		27	2	27
	244	18	233	624	653

Le retraitement de l'impôt différé a été réalisé sur la base du taux de l'impôt en vigueur au 30 septembre 2007 (33%).

(1) Le montant « Autres mouvements » correspond à l'impôt différé actif constaté sur le report déficitaire de la société Lunis, utilisé en partie dans l'exercice.

Note 7 Créances clients

L'échéance des créances clients est inférieure à un an. Leur montant net est de 31 301 K€
Les créances douteuses sont analysées au cas par cas et dépréciées compte tenu des risques encourus. Elles représentent 496 K€ à la clôture de l'exercice.

Note 8 Autres créances – Autres dettes

Les autres créances et dettes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Autres créances		
Personnel	185	282
Taxes sur le chiffre d'affaires et IS	2 340	2 162
Autres créances	242	58
Charges constatées d'avance	641	610
TOTAL AUTRES CREANCES	3 408	3 112
Dettes d'exploitation et diverses		
Dettes sociales	13 061	9 633
Dettes fiscales	10 733	6 988
Dettes diverses		74
Produits constatés d'avance	2 296	1 772
TOTAL AUTRES DETTES	26 090	18 466

L'échéance de l'ensemble de ces créances et dettes est inférieure à un an.

Les produits constatés d'avance correspondent à l'excédent de facturation constaté par rapport au chiffre d'affaires comptabilisé en regard de l'état d'avancement du projet sur les contrats au forfait.

Note 9 Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'euros	30 septembre 2007	30 septembre 2006
Disponibilités	3 159	3 429
SICAV monétaires	1 841	96
Total	5 000	3 525

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux à court terme, ALTI investit dans des SICAV monétaires qui ne représentent pas de risque de perte de valeur à court terme.

Note 10 Capitaux propres

Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Total en euros
30 septembre 2001	2 197 425	0,16	351 588
30 septembre 2005	2 197 427	0,16	351 588,32
31 mars 2006	2 244 877	0,16	359 180,32
30 septembre 2006	2 245 710	0,16	359 313,60
31 mars 2007	2 254 710	0,16	360 753,60
30 septembre 2007	2 254 710	0,16	360 753,60

Les augmentations de capital s'analysent de la façon suivante :

Date	Nature de l'augmentation de capital	Effet en capital (euros)	Effet sur les primes de fusion et d'émission (euros)
30 septembre 2005	Fusion-absorption de Masterline Management	0,32	19
27 mars 2006	Levée d'options	7 592	347 510
30 septembre 2006	Fusion-absorption d'Itras SA	133,28	4 612
31 mars 2007	Levée de BCE	1 440	61 020

Droits à dividende

Année de versement	Exercice	Montant total en euros	Nombre de titres	Dividende par action en euros
2000	30/09/1999	312 521	2 197 425	0,15
2001	30/09/2000	-		-
2002	30/09/2001	-		-
2003	30/09/2002	-		-
2004	30/09/2003	-		-
2005	30/09/2004	-	-	-
2006	30/09/2005	-	-	-
2007	30/09/2006	785 998,5	2 245 710	0,35

Actions à droit de vote double

Tout actionnaire justifiant de ses titres nominativement depuis deux ans au moins bénéficie d'un droit de vote double.

Suite à la restructuration de la détention du capital d'Alti (cf évènements majeurs), les actionnaires dirigeants ne détiennent plus de titres à droits de vote double.

Actions propres

Au cours du semestre 06/07, 1 500 titres Alti auto-détenus ont été octroyés à des collaborateurs en régularisation d'exercice de stock option en cours au 30/09/06.

Les 3 316 actions propres résiduelles ont été apportées à l'OPAS initiée par Financière Alti courant août 2007.

Options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur :

	Plan	Plan	Plan
Date d'Assemblée	28/09/1999 31/01/2002	31/01/2002	14/02/2006
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	109 871		100 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	-	100 000
Date du Conseil d'Administration	13/04/2004	30/09/2005	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	5 000	1 077	
par les mandataires sociaux	-	-	
par les 10 premiers salariés attributaires	5 000	350	
Point de départ d'exercice des options	13/04/2007	30/09/2008	
Date d'expiration	12/04/2009	29/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,49 €	13,83 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	5 000	892	
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07		-	
Prix d'exercice moyen des options levées			
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	-	80	
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	5 000	812	

⁽¹⁾ - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

Bons de Créateurs d'Entreprise

Le tableau ci-après permet de résumer les principales caractéristiques du plan en vigueur.

	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3
Date d'Assemblée	31/01/2002	14/02/2006	13/02/2007
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	82 500	150 000	150 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	150 000	150 000
Date du Conseil d'Administration	26/03/2002	09/10/2006	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	66 000	23 300	
par les mandataires sociaux	-	0	
par les 10 premiers salariés attributaires	39 000	23 300	
Point de départ d'exercice des options - pour moitié	01/10/2003	01/10/08 (12 800)	
- pour solde	01/10/2004	01/10/09 (10 500)	
Date d'expiration	25/03/2007	30/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,94 €	14,74 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	13 500		
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07	9 000		
Prix d'exercice moyen	26,90 €		
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	4 500		
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	-	23 300	

(1) - Le prix de souscription correspond à 80 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

Actions gratuites

Le conseil d'administration du 27 octobre 2005 a attribué 5 000 actions gratuites à compter du 27 octobre 2007.

Application de la norme IFRS 2 aux Stock-options, Bons de Créateurs d'Entreprise et Actions Gratuites

Les plans qui ont été valorisés et comptabilisés selon la norme IFRS 2 sont :

- les plans de stock-options en date des 13/04/2004 et 30/09/2005 ayant respectivement attribué 5000 et 1077 actions,
- le plan d'actions gratuites (5000) attribuées en date du 27 octobre 2005,
- le plan de BCE ayant attribué 23 300 BCE en date du 9 octobre 2006.

Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La valeur unitaire des options a été calculée en utilisant le modèle de Black and Scholes, les données ci-dessous ont été retenues.

	Stock-options 13/04/2004	Stock-options 30/09/2005	Actions gratuites	BCE
Prix d'exercice	6,49	13,83	13,45	14,71
Prix de l'action à la date d'attribution	6,83	14,56	13,45	19,3
Taux sans risque	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Volatilité de l'action sous-jacente	30%	30%	30%	30%

La charge globale pour ALTI se répartit sur une période allant du 14/04/2004 au 30/09/2009 et a été corrigée des probabilités de présence des salariés aux dates d'attributions définitives successives de chacun des plans. L'intégralité de cette charge est estimée à 216 Keuros dont 101 Keuros imputables à l'exercice 2007, 74 Keuros imputables à l'exercice 2008 et 7 Keuros imputables à l'exercice 2009.

Note 11 Provision pour retraites

Les engagements d'ALTI en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels (Syntec) de fin de carrière.

Le coût des prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les taux retenus sont les suivants :

Taux d'actualisation : 4%

Taux de revalorisation des salaires : 3%.

NATURE	30/09/2006	Mouvements (1)	charges de personnel	Ecart actuariels (2)	30/09/2007
Provision pour retraites	170	6	21	- 121	76

(1) correspond à l'entrée de Planaxis dans le périmètre : du fait de l'entrée tardive de Planaxis dans le périmètre de consolidation du 30 septembre 2006 (31 août 06), la provision pour indemnités de fin de carrière a été valorisée pour la première fois sur l'exercice ;

(2) Correspond au réajustement du calcul de la provision au 30/09/07 sur une base d'âge de départ à 65 ans versus 60 ans au 30/09/06.

Note 12 Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à 10 247 K€ et s'analysent de la façon suivante :

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 30/09/07	A un an	> 1 an	Taux
Masterline	787	306	482	Fixe =< 4%
Itras	3 032	776	2 256	Euribor 3 M Floor 2,85% Cap 4% Fixe 4,75%
Planaxis	1 283	300	983	Euribor 3 M Floor 3,4% Cap 4% Fixe 4,9%
Cernum	3 575	713	2 862	Fixe > 5,2% et <5,4%
Divers	297	135	162	
Comptes bancaires créditeurs	1 188	1 188		
Intérêts courus	85	85		
Total	10 247	3 503	6 744	

Leur remboursement anticipé est prévu dans le cas où les ratios suivants ne seraient pas respectés :

Frais Financiers / Excédent Brut Exploitation <2,5,
 Dettes financières / Capitaux propres consolidés <1
 Dettes financières / Excédent Brut Exploitation < 3.
 Dettes financières / capacité d'autofinancement < 3

Note 13 Autres passifs non courants

Ils s'élèvent à 5 690 K€ concernent les dettes sur acquisition des filiales et se répartissent de la façon suivante :

Compléments de prix en Keuros	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Total
	Colego	118		
Planaxis	1 650	-	-	1 650
Itras	50			50
Cernum	1 875	1 775		3 650
Alti Incorporated	222			222
Total	3 915	1 775	-	5 690

Les compléments de prix sont provisionnés sur la base des estimations budgétaires à venir pour les activités concernées dans la limite des conditions définies dans les protocoles d'acquisition.

Note 14 Provisions court terme

NATURE	30/09/2006	Mouvements	Dotations	Reprises consommées	Reprises sans objet	30/09/2007
	Litiges commerciaux					
Litiges baux		44				44
Litiges Prud'Homaux	205		277	85	69	328
	205	329	477	85	69	856

Les mouvements correspondent à l'entrée de Cernum dans le périmètre pour 285 K€ et à l'évaluation des passifs dans le cadre du calcul définitif de l'écart d'acquisition Itras pour 44 K€

Note 15 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2007		30/09/2006	
	Montant	%	Montant	%
Sous-Traitance	16 754	62%	12 221	62%
Frais de déplacements	2 609	10%	1 261	6%
Loyers	882	3%	635	3%
Honoraires	1 046	4%	395	2%
Formation externe	518	2%	422	2%
Communication	971	4%	568	3%
Impôts et Taxes	1 314	5%	1 524	8%
Dotations nettes amort immobilisations	602	2%	394	2%
Dotations nettes aux provisions	440	2%	190	1%
Autres	1 958	7%	1 955	10%
TOTAL	27 094	100%	19 565	100%

Note 16 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges comprennent notamment :

(en milliers d'euros)	30 septembre 2007	30 septembre 2006
Litiges commerciaux	-50	-
Litiges salariaux	-106	-
Locaux rue de Clichy – fin de bail	-193	-33
Dépréciation écart acquisition Alti Inc	-214	-
Fin de bail - Advoo	-17	-
Coûts de déménagement - Belgique	-	-29
Options et actions gratuites	-	-34
Plus-value de cession Alti Luxembourg	-	+322
Restructuration – personnel et locaux Itras	-	-304
Autres	-50	-48
<i>Autres produits et charges</i>	-630	-126

Note 17 Résultat financier

Ils correspondent aux opérations suivantes :

(en milliers d'euros)	30 septembre 2007	30 septembre 2006
Résultat de cession d'équivalent de trésorerie	+53	+26
Charges d'intérêt	-419	-192
Coût de l'endettement financier	-366	-166
Ecarts de changes	-132	-60
Cession des actions d'auto-contrôle	+110	-
Autres produits et charges	+11	-
<i>Résultat financier</i>	-377	-226

Note 18 : Impôts

L'incidence sur le résultat et les capitaux propres des dispositions fiscales est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Impôts courants	3 190	1 165
Variation des impôts différés	- 391	168
TOTAL	2 799	1 333

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique sur résultat avant impôt, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises soit 33%, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés (impôt courant et impôt différé rapportés au résultat courant avant impôt), s'analyse de la façon suivante au 30 septembre 2007 :

Taux d'imposition théorique	33%
Reports déficitaires des filiales générant une économie d'impôt	-0,4%
Déficits fiscaux ne donnant pas lieu à une créance d'impôt différé	0,2%
Effet des différences de taux entre pays	0,3%
Effet des différences entre les résultats consolidés et imposables	4,2%
Taux d'imposition effectif	37,3%

Il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du groupe.

Note 19 Participation

La participation et l'intéressement générés par les sociétés françaises Alti SA, Sytest et Planaxis au cours de l'exercice 2006/2007 se sont élevés à 1 282 Keuros, dont 997 Keuros de participation, leur montant a été intégré aux coûts de personnel. Au cours de l'exercice précédent, la participation des salariés s'élevait à 195 Keuros.

Note 20. Rémunération des dirigeants

La rémunération concernant les dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'est établie de la façon suivante :

	Rémunération annuelle brute y compris avantages en nature	Prise en charge contrats d'assurance	Stocks options	Engagements au titre du régime des retraites (Indemnités fin de carrière)
André Bensimon	152	Néant	Néant	1,3
Michel Hamou	155	Néant	Néant	0,8

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

Note 21 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Ernst and Young		BDO-Gendrot		Autres CAC	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification comptes individuels et consolidés	102	88,2	66	50	20	15
Autres prestations, le cas échéant Audit d'acquisition	-	53				
TOTAL	102	141,2	66	50	20	15

Note 22 : Autres informations

Nantissements

Nantissements	Nature	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti
VMP	Loyers siège social	05/09/2004	05/09/2005 (*)	386 K€
VMP	Compléments de prix Cartem Conseil	29/10/2003	30/06/2007	162 K€
VMP	Caution marché public Port autonome de Paris	09/06/2005	27/10/2005 (*)	53 K€

(*) Nantissements reconduits.

Titres acquis avec clause de révision de prix et cautions reçues

- Masterline :

Le cédant majoritaire s'est engagé à garantir les actifs et les passifs de la société dans la limite de 200 K€ et moyennant une caution bancaire à hauteur de 150 K€ jusqu'au 30 juin 2008.

- Colego

Un complément de prix sera éventuellement versé à l'actionnaire cédant sur la base de la marge brute arrêtée au 31 décembre 2006 plafonné à 225 K€

Le cédant majoritaire s'est engagé à garantir les actifs et passifs de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

- Itras

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 500 K€ jusqu'au 31 décembre 2009 et elle-même garantie par une caution bancaire dégressive à hauteur de 200 K€

- Planaxis

La transaction prévoit des compléments de prix relatifs aux résultats des exercices clos les 30/09/2007 et 31/03/2008, fonction du résultat courant avant impôt et respectivement plafonnés à 1,1 M€ et 0,55 M€

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 73% des sommes perçues et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 150 K€

- Cernum

La transaction prévoit des compléments de prix relatifs aux résultats des exercices clos les 31/03/2008 et 31/03/2009, fonction du résultat courant avant impôt, plafonnés chacun à 1 875 Keuros dans la limite d'un plafond global de 3 650 Keuros.

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au montant du prix jusqu'au 31 mars 2010 et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 Keuros.

Engagements et autres obligations contractuelles

Il s'agit essentiellement des contrats de locations immobilières.

En Keuros	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de location-financement	Néant			
Contrats de location simple	7 817	1 418	3 309	3 090
Obligations d'achat irrévocables	Néant			
Autres obligations à long terme	Néant			
Total	7 817	1 418	3 309	3 090

Aucun autre engagement hors bilan significatif n'a été contracté par la société à ce jour.

6.2. Comptes sociaux au 30 septembre 2007

Bilan (Milliers d'Euros)

ACTIF	30/09/2007			30/09/2006
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	14 164	1 516	12 648	11 600
Immobilisations Corporelles	3 263	1 543	1 720	712
Immobilisations Financières	15 523	2 405	13 117	6 409
TOTAL I	32 949	5 464	27 485	18 721
ACTIF CIRCULANT				
Clients et Comptes Rattachés	23 993	464	23 529	16 119
Autres Créances	3 211	376	2 835	2 162
Valeurs Mobilières de placement	1 850		1 850	632
Disponibilités	702		702	1 598
TOTAL II	29 756	840	28 916	20 511
COMPTES DE REGULARISATION	934		934	780
TOTAL DE L'ACTIF	63 639	6 304	57 335	40 012

PASSIF	30/09/2007	30/09/2006
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	361	359
Primes de fusion, d'émission et d'apport	8 476	8 415
Réserves	1 544	1 279
Résultat de l'exercice	2 321	1 051
TOTAL I	12 702	11 104
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL II	836
DETTES		
Emprunts et dettes auprès ets de crédit	9 835	5 209
Emprunts et dettes financières divers	7 378	4 589
Dettes Fournisseurs et rattachés	6 461	4 595
Dettes fiscales et sociales	18 044	12 274
Autres dettes	135	163
TOTAL IV	41 854	26 830
COMPTES DE REGULARISATION	1 943	1 577
TOTAL DU PASSIF	57 335	40 012

Compte de résultat (Milliers d'euros)

	30/09/2007	30/09/2006
Chiffre d'affaires (Hors Taxes)	69 066	50 051
Autres Produits d'Exploitation	807	1 073
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	69 873	51 124
Autres Charges d'Exploitation	18 915	14 093
Impôts et Taxes	1 776	1 451
Frais de Personnel	42 535	32 190
Dotation aux Amortissements et aux Provisions d'Exploitation	881	828
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	64 107	48 562
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	5 766	2 562
Produits Financiers	432	548
Charges Financières	765	891
2- RESULTAT FINANCIER	- 333	- 343
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 433	2 219
Produits Exceptionnels	213	2 628
Charges Exceptionnelles	505	3 014
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 292	- 386
Impôts sur les Bénéfices	1 789	587
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 030	196
5- RESULTAT NET	2 321	1 051

I. Nature de l'activité et normes comptables

Alti SA est une SSII créée en 1995 spécialisée en conseil et en expertise en technologies avancées. La société propose une gamme étendue de services dans le cadre de la mise en place de systèmes d'information, depuis le conseil jusqu'à l'expertise de technologies avancées.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels 2007 sont établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au journal officiel du 21 septembre 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II. Faits caractéristiques de la période

Acquisition de la société Cernum

En date du 2 mai 2007, Alti a acquis 100% de la société Cernum et 66% de la société Lunis. Fondée en 2002 et basée en Belgique, Cernum a développé une forte expertise dans l'environnement SAP notamment autour de 3 domaines à forte valeur ajoutée : SAP CRM, SAP Business Intelligence et NetWeaver.

Cette acquisition a été financée intégralement en numéraire, une première moitié de 3,4 M€ payée à la signature et l'autre moitié versée sous forme de compléments de prix répartis sur les 2 prochains exercices 31 mars 2008 et 2009. Dans le cadre de cette opération, Alti a contracté un emprunt bancaire de 3,4 M€ sur 5 ans. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,4 M€ et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 K€

Acquisition des parts minoritaires de la société Alti Incorporated

Courant mai 2007, Alti a acquis les parts minoritaires d'Alti Inc détenues par Scott Webster et représentant 30% du capital de la société. Cette acquisition est consécutive au départ du dirigeant actionnaire, elle a été réalisée pour un montant de 300 KUSD. Le cédant a souscrit une garantie bancaire de 50 KUSD en garantie d'actif et de passif. Une nouvelle équipe dirigeante est opérationnelle depuis octobre 2006.

Création de la société Alti Relations Clients

Courant mai 2007, Alti a participé à hauteur de 25% à la création de la société Alti Relations Clients spécialisées dans les systèmes d'information permettant de gérer la relation clients.

Création de la société Alti Switzerland

Au cours du deuxième semestre 2006/2007, Alti a participé à hauteur de 42% à la création de la société Alti Switzerland spécialisée dans l'intégration du progiciel SAP sur le territoire suisse.

Acquisition du Fonds de Commerce « Advoo »

Courant juillet 2007, Alti a acquis le fonds de commerce de la société « Advoo », composé pour l'essentiel d'une équipe de consultants spécialisés dans le consulting en systèmes d'information et intervenant sur les marchés publics.

Restructuration de l'actionnariat d'Alti

Alti et CIC LBO Partners ont annoncé que MM. André Bensimon et Michel Hamou, les actionnaires dirigeants, ont signé le 19 juin des accords avec CIC LBO Partners, en vue de l'entrée du CIC LBO Fund au capital d'Alti, au travers d'une société holding "Financière Alti", contrôlée par MM. Bensimon, Hamou et CIC LBO Fund.

A l'issue des opérations de cession et d'apport intervenus courant juillet 2007, Financière Alti s'est vu détenir 51,17 % du capital et la majorité des droits de vote d'Alti.

Conformément à la réglementation applicable, Financière Alti a déposé une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des instruments financiers émis par Alti. Au terme de cette opération, « Financière Alti » détient 88% du capital d'Alti.

Fusion-absorption de la société Itras Conseil par ALTI SA

En date du 31 mars 2007, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé, dans le cadre d'une simplification juridique, la fusion par absorption de la société Itras Conseil par ALTI SA rétroactivement au 1er octobre 2006. Le malus généré par cette fusion, « considéré comme un malus technique » a été enregistré en fonds de commerce.

III. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Acquisition de la société Aralys

Début octobre 2007, Alti a acquis 100% des titres de la société de la société Aralys, société de Services en Ingénierie Décisionnelle. Aralys a développé depuis sa création une offre de Business Intelligence et s'appuie aujourd'hui sur une équipe de plus de 70 consultants ayant la capacité de répondre à l'ensemble des besoins des grands comptes en Business Intelligence. Créée en 2004, Aralys a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ en 2006 en croissance de 57 %, pour une marge opérationnelle supérieure à 10 %.

Cette acquisition sera financée intégralement en numéraire, un premier prix de 3,7 M€ payé à la signature et des compléments de prix répartis sur les prochains exercices clôturant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour un montant total plafonné à 5 Meuros. Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au prix payé et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 300 K€

IV. Principes comptables – Méthodes d'évaluation

Règles générales d'établissement et de présentation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées pour l'établissement des comptes annuels au 30 septembre 2007 sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Frais de recherche et développement

La société engage des dépenses de recherche et développement destinées à développer son savoir-faire et à définir les nouveaux positionnements techniques de l'entreprise notamment en fonction de clients potentiels. Ces dépenses sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, selon leur nature.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des taux suivants :

• Logiciels	Linéaire	1 an
• Licences	Linéaire	1 an
• Agencements installations	Linéaire	3 à 7 ans
• Matériel de transport	Linéaire	4 ans
• Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
• Matériel informatique	Linéaire	3 à 4 ans
• Mobilier	Linéaire	5 à 7 ans

Immobilisations incorporelles – Fonds de Commerce

Les fonds de commerce font l'objet d'évaluations annuelles en fonction du chiffre d'affaires et de la contribution de l'activité au résultat d'exploitation de la société.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci devait être inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de données économiques propres à chaque entité : nature du fonds de commerce, capitaux propres à la date de clôture et rentabilité future estimée dégagée par l'exploitation.

Créances clients et reconnaissance du chiffre d'affaires

Contrats à exécution successive (régie) :

Les prestations rendues et non facturées à la date de clôture sur les contrats en régie sont enregistrées en factures à établir.

Contrats au forfait :

Les contrats traités au forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Selon cette méthode, les produits correspondant à chaque contrat sont pris en compte en fonction du temps passé par les intervenants à la date de l'arrêté comptable.

Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée en fonction de la meilleure estimation de la perte probable déterminée à la clôture des comptes.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, en fonction des risques de recouvrement.

Provision pour risques et charges

Les risques et charges, précisées quant à leur objet, mais incertaines quant à leur montant, que des événements survenus en cours d'exercice rendent probables, font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont évaluées au cas par cas en fonction des éléments d'appréciation connus.

Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la société encourt un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients.

Les disponibilités de la société sont principalement exprimées en euros et concentrées dans trois grandes banques françaises.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur de marché est comparée à la valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché, une provision est constituée dans les comptes pour la différence.

En cas de cession des titres en cours d'exercice, la règle « premier entré, premier sorti » est appliquée pour le calcul des plus ou moins values.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

V. Notes sur le bilan

V.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES					AMORT					VALEURS NETTES
	Val. Brute au 01/10/2006	Autres Mvts	↗	↘	Val. Brute au 30/09/2007	01/10/2006	Autres Mvts	↗	↘	30/09/07	au 30/09/07
	Concessions, brevets, licences	391	23	17		431,016	352	23	45		420
Autres immobilisations incorporelles	12 659	52	1 022		13 733	1 096				1 096	12 637
	13 050	74	1 039	-	14 164	1 448	23	45	-	1 516	12 648

Les variations « Autres mouvements » reprennent d'une part les immobilisations existantes de la société fusionnée Itras Conseil, d'autres part le fonds de commerce généré lors de l'immobilisation du « malus technique » constaté lors de la fusion.

Le poste « autres immobilisations incorporelles » s'analyse donc de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES					AMORT					VALEURS NETTES
	Val. Brute au 01/10/2006	Autres Mvts	↗	↘	Val. Brute au 30/09/2007	01/10/2006	↗	↘	30/09/2007	au 30/09/2007	
Fonds commerce											
Euractiv	801				801				-	801	
Cybertech	50				50				-	50	
Cartem Conseil	3 065				3 065				-	3 065	
PL7 Conseil	44				44				-	44	
Masterline SI	2 959				2 959				-	2 959	
Nucleus (1)	250				250	250			250	-	
Bright (2)	546				546	546			546	0	
Colego	255				255	-			-	255	
Itras	4 689		624		5 313	300			300	5 013	
Advoo	-		450		450	-			-	450	
	12 659	-	1 074	-	13 733	1 096	-	-	1 096	12 637	

(1) antérieurement détenu par la société Masterline Systèmes d'information

(2) antérieurement détenu par la société PL7 Conseil

Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Ils sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie – UGT identifiées selon les secteurs d'activités Consulting Bancaire, Business Solutions et Technologies pour la France.

Le montant recouvrable d'une UGT est déterminé sur la base de calcul de valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires de l'année n+1 approuvées par la direction. Les flux de trésorerie sur les 4 années suivantes sont extrapolés à partir de taux de croissance différenciés suivant les secteurs d'activité et compris en

moyenne entre 4% et 10%. Le taux d'actualisation retenu est de 11,4%, comparable à celui retenu dans les rapports d'analystes du secteur.

V.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS					VALEURS NETTES	
	Val. Brute au 01/10/06	Autres Mvts	↗	↘ (1)	Val. Brute au 30/09/07	01/10/06	Autres Mvts	↗	↘	30/09/07	au 30/09/07
Matériel de transport	42	47			89	22	13	20		54	35
Installations et agencements divers	689	99	28	278	539	421	28	218	278	388	151
Matériel de bureau et informatique	1 358	36	510		1 904	936	29	136		1 101	803
immobilisations en cours			731		731						731
	2 090	181	1 269	278	3 263	1 378	70	373	278	1 543	1 720

Les variations « Autres mouvements » reprennent les immobilisations existantes de la société Itras Conseil.

V.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	30 septembre 2007			30 septembre 2006		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participations (1)	14 225	1 642	12 583	7 692	1 421	6 272
Créances rattachées à des participations (2)	752	752	0	846	846	-
Prêts, Dépôts et cautionnements (3)	545	11	534	137		137
	15 523	2 405	13 117	8 675	2 266	6 409

(1) L'augmentation des participations en valeur brute de 6 533 K€ résulte principalement des faits évoqués ci-dessus, à savoir :

- Fusion-absorption de la société Itras Conseil (841 K€) au 30 septembre 06,
- Acquisition de la société Cernum pour un montant de 7 000 K€
- Acquisition des parts minoritaires d'Alti Incorporated pour 221 K€
- Augmentation de la valeur des titres de Planaxis, suite à l'ajustement de la provision pour complément de prix pour 115 K€
- Souscription à la création d'ALTI Switzerland pour 26 K€
- Souscription à la création d'Alti Relations Client pour 13 K€

La variation des provisions sur titres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2006	Dotation	Reprise	30/09/2006
Alti International	1 227			1 227
Alti Usa	137	221		358
Atoll	8			8
Alti Performance	49			49
	1 421	221	-	1 642

Ces provisions ont été estimées au cas par cas sur la base des fonds de commerce existants (incluant la pérennité du portefeuille client ou la stabilité des équipes), capitaux propres et rentabilités futures escomptées pour chaque filiale.

(2) Ces créances correspondent au prêt consenti début 2000 à la filiale américaine destiné à financer le rachat de la société Value Stream et provisionné à 100%.

(3) Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement au 30 septembre 2007 par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux. Le dépôt de garantie du nouveau siège social au 88, rue de Villiers représente une augmentation du poste de 214 K€;

Des prêts ont également été consentis au personnel pour 183 K€

V.4 Créances clients

L'augmentation des créances clients est liée aux fusions-absorptions évoquées ci-dessus. L'échéance des créances est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Créances Clients	21 253	14 787
Créances Groupe	397	221
Clients douteux	558	249
Factures à établir	1 821	1 072
Prov. Dépréciation Clients douteux	-	210
TOTAL	23 564	16 119

V.5 Charges à payer et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Produits à recevoir		
Clients - factures à établir	1 841	1 072
Intérêts courus-	11	
Autres		
TOTAL	1 852	1 072
Charges à payer		
Intérêts courus	78	58
Factures non parvenues	3 968	736
Dettes fiscales et sociales	6 207	4 924
Participation des salariés	1 045	195
Avoirs à établir	1	66
Autres dettes		
TOTAL	11 299	5 979

V.6 Produits et charges imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Produits constatés d'avance (1)	1 943	1 577
Charges constatées d'avance (2)	495	435

(1) Les produits constatés d'avance correspondent à l'excédent de facturation constaté par rapport au chiffre d'affaires comptabilisé en regard de l'état d'avancement du projet sur les contrats au forfait.

(2) Les charges constatées d'avance correspondent pour les points essentiels au montant du loyer et des charges payés trimestriellement (134 K€), aux honoraires liés à l'acquisition d'Aralys (137 K€), aux charges des contrats d'assurance (37 keuros), à des commissions bancaires sur les souscriptions d'emprunt (37 K€).

V.7 Postes concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
ACTIF		
Titres de participation (1)	14 225	7 692
Créances rattachées (1)	752	846
Créances clients et comptes rattachés	361	314
Comptes courants (1)	554	1 114
Charges constatées d'avance	39	39
TO TAL	15 931	10 005
PASSIF		
Dettes fournisseurs et rattachés	1 142	757
Comptes courants	1 670	582
TO TAL	2 812	1 340

(1) montants exprimés en valeur brute

La société ALTI SA entretient avec ses filiales des relations commerciales dans le cadre de la fourniture de personnel sur des projets, ce qui génère créances clients, charges constatées d'avance et dettes fournisseurs. Elle centralise par ailleurs la trésorerie du groupe via des comptes-courants.

V.8 Capitaux propres

Analyse des principales variations des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Distribution des dividendes	Clôture
Capital social	359	2			361
Prime d'émission	8 411	61			8 472
Prime de fusion	5				5
Prime d'apport	-				-
Réserve légale	35				35
Autres réserves	1 244		1 051	786	1 509
Résultat	1 051		1 270		2 321
	11 104	63	2 321	786	12 702

Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Total en euros
30 septembre 2001	2 197 425	0,16	351 588
30 septembre 2005	2 197 427	0,16	351 588,32
31 mars 2006	2 244 877	0,16	359 180,32
30 septembre 2006	2 245 710	0,16	359 313,60
31 mars 2007	2 254 710	0,16	360 753,60
30 septembre 2007	2 254 710	0,16	360 753,60

Les augmentations de capital s'analysent de la façon suivante :

Date	Nature de l'augmentation de capital	Effet en capital (euros)	Effet sur les primes de fusion et d'émission (euros)
30 septembre 2005	Fusion-absorption de Masterline Management	0,32	19
27 mars 2006	Levée d'options	7 592	347 510
30 septembre 2006	Fusion-absorption d'Itras SA	133,28	4 612
31 mars 2007	Levée de BCE	1 440	61 020

Droits à dividende

Année de versement	Exercice	Montant total en euros	Nombre de titres	Dividende par action en euros
2000	30/09/1999	312 521	2 197 425	0,15
2001	30/09/2000	-		-
2002	30/09/2001	-		-
2003	30/09/2002	-		-
2004	30/09/2003	-		-
2005	30/09/2004	-	-	-
2006	30/09/2005	-	-	-
2007	30/09/2006	785 998,5	2 245 710	0,35

Actions à droit de vote double

Tout actionnaire justifiant de ses titres nominativement depuis deux ans au moins bénéficie d'un droit de vote double.

Suite à la restructuration de la détention du capital d'Alti (cf événements majeurs), les actionnaires dirigeants ne détiennent plus de titres à droits de vote double.

Actions propres

Au cours du semestre 06/07, 1 500 titres Alti auto-détenus ont été octroyés à des collaborateurs en régularisation d'exercice de stock option en cours au 30/09/06.

Les 3 316 actions propres résiduelles ont été apportées à l'OPAS initiée par Financière Alti courant août 2007.

Options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur :

	Plan	Plan	Plan
Date d'Assemblée	28/09/1999 31/01/2002	31/01/2002	14/02/2006
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	109 871		100 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	-	100 000
Date du Conseil d'Administration	13/04/2004	30/09/2005	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	5 000	1 077	
par les mandataires sociaux	-	-	
par les 10 premiers salariés attributaires	5 000	350	
Point de départ d'exercice des options	13/04/2007	30/09/2008	
Date d'expiration	12/04/2009	29/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,49 €	13,83 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	5 000	892	
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07		-	
Prix d'exercice moyen des options levées			
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	-	80	
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	5 000	812	

⁽¹⁾ - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

Bons de Créateurs d'Entreprise

Le tableau ci-après permet de résumer les principales caractéristiques du plan en vigueur.

	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3
Date d'Assemblée	31/01/2002	14/02/2006	13/02/2007
Nombre d'actions autorisées par l'assemblée	82 500	150 000	150 000
Nombre d'actions attribuables par le Conseil au 30/09/2007	-	150 000	150 000
Date du Conseil d'Administration	26/03/2002	09/10/2006	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites (options attribuées) :	66 000	23 300	
par les mandataires sociaux	-	0	
par les 10 premiers salariés attributaires	39 000	23 300	
Point de départ d'exercice des options - pour moitié	01/10/2003	01/10/08 (12 800)	
- pour solde	01/10/2004	01/10/09 (10 500)	
Date d'expiration	25/03/2007	30/09/2010	
Prix de souscription (1)	6,94 €	14,74 €	
Nombre d'actions exerçables au 01/10/2006	13 500		
Nombre d'actions souscrites pendant l'exercice 06/07	9 000		
Prix d'exercice moyen	26,90 €		
Nombre d'options expirées pendant la période (expiration ou départ des bénéficiaires)	4 500		
Nombre d'actions restant exerçables au 30/09/07	-	23 300	

(1) - Le prix de souscription correspond à 80 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

Actions gratuites

Le conseil d'administration du 27 octobre 2005 a attribué 5 000 actions gratuites à compter du 27 octobre 2007.

V.9 Résultat net par action

(en milliers d'euros - sauf nombre d'actions et données par action)	30/09/2007	30/09/2006
Résultat courant avant impôts	5 433	2 219
Résultat net	2 321	1 051
Nombre moyen d'actions en circulation	2 250 210	2 244 877
Nombre moyen d'actions après dilution	2 288 822	2 269 269
Résultat courant par action	2,41	0,99
Résultat net par action	1,03	0,47
Résultat courant par action -après dilution	2,37	0,98
Résultat net par action-après dilution	1,01	0,46

V.10 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Échéance	30/09/2006	Autres Mvts	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/09/2007
Provisions pour risques							-
Litiges prud'homaux (résultat exceptionnel)	1-5 ans	149	19	133	85	69	147
Litige commercial (1)	1- 5 ans			200			200
Provisions pour charges		-					-
Prov. Pour litige bail (Ex-itras)	1- 5ans	7		44			51
Pertes de changes (résultat financier) (2)	1- 5ans	345		439		345	439
		501	19	816		414	837

(1) Estimation du risque par la direction.

(2) Les provisions pour perte de change correspondent aux pertes de change latentes sur le prêt (consenti début 2000 à la filiale américaine dans le cadre du financement du rachat de la société Value Stream).

V.11. Dettes moyen et long terme

Les dettes moyen et long terme s'élèvent à 9 835 K€ et s'analysent de la façon suivante :

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 30/09/07	A un an	> 1 an	Taux
Masterline	787	306	482	Fixe =< 4%
Itras	3 032	776	2 256	Euribor 3 M Floor 2,85% Cap 4% Fixe 4,75%
Planaxis	1 286	300	983	Euribor 3 M Floor 3,4% Cap 4% Fixe 4,9%
Cernum	3 575	713	2 862	Fixe > 5,2% et <5,4%
Divers	105	90	15	
Comptes bancaires créditeurs	964	964		
Intérêts courus	86	86		
Total	9 835	3 235	6 597	

Leur remboursement anticipé est prévu dans le cas où les ratios suivants ne seraient pas respectés :

Frais Financiers /Excédent Brut Exploitation <2,5,
Dettes financières / Capitaux propres consolidés <1
Dettes financières / Excédent Brut Exploitation < 3.
Dettes financières / capacité d'autofinancement < 3

V.12 Autres dettes et autres créances

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
AUTRES CREANCES		
Comptes courants nets des provisions	330	738
Créances de TVA	2 179	1 200
Avances sur commissions	175	209
Divers produits à recevoir	152	15
TOTAL	2 835	2 162
AUTRES DETTES		
Comptes courants	7 376	4 587
Clients créditeurs et avoirs à émettre		66
Notes de frais	54	46
Divers dettes	83	53
TOTAL	7 513	4 751

L'échéance de l'ensemble de ces créances est inférieure à un an. Les dettes incluent des comptes-courants sur compléments de prix à payer au-delà de 1 an à hauteur de 5 689 keuros.

V.13. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 30 septembre 2007, le poste " Valeurs Mobilières " comprend (en K€) :

Nature	Quantité unitaire	Valeur unitaire (€)	Valeur brute (K€)	Dépréciation (K€)	Valeur nette (K€)
SICAV monétaires (Etoile Mone BNP Paribas)	48	3 254	156		156
SICAV monétaires (Etoile Euro Trésor Credit du Nord)	2	193 057	386		386
SICAV monétaires (Etoile premier jour Crédit du Nord)	21	54 501	1 145		1 145
SICAV monétaires (Etoile C.Terme SI Crédit du Nord)	19	8 568	163		163
TOTAL			1 850	-	1 850

Le poste « Disponibilités » est relatif aux comptes bancaires et solde de caisse.

V.14. Ecart de conversion

L'écart de conversion actif d'un montant de 439 K€ au 30 septembre 2007 représente l'écart de change sur le dollar, constaté sur les titres d'Alti Incorporated ainsi que sur les avances qui lui ont été consenties en 2000. L'écart de change actif fait l'objet d'une provision pour perte de change.

VI. Notes sur le compte de résultat

VI.1. Le Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2007 est de 69 066 K€ contre 50 051 K€ au 30 septembre 2006. Il est intégralement constitué par des prestations de services réalisées en France.

VI.2 Effectifs

L'effectif employé par la société au 30 septembre 2007 est de 658 personnes pour 451 personnes au 30 septembre 2006.

La ventilation de l'effectif par catégorie est de 95 % de cadres et 5 % non-cadres, soit au 30 septembre 2007 : 623 cadres et 35 non-cadres.

VI.3 Postes concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
CHARGES		
Sous-traitance	3 546	2 396
Autres achats et charges externes	48	100
Frais financiers	11	9
Dépréciation des titres	222	54
Dépréciation des comptes courants	-	224
TOTAL	3 827	2 783
PRODUITS		
Prestations de services	984	794
Intérêts sur prêts	46	51
Reprise provision / titres et créances rattachées		45
TOTAL	1 030	845

VI.4 Produits et charges financiers

Le résultat financier correspond à :

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Revenus de VMP	32	26
Revenus nets de C/C filiales	46	51
Intérêts bancaires	- 418	- 174
Provision pour perte de change sur le dollar	- 6	
Dépréciation titres Alti Incorporated	- 222	
Dividendes perçus	163	50
Provision sur titres, compte courant, et pour risque		- 278
Exercices stock-options	- 15	
Cession actions auto-contrôle	76	
Divers	12	- 18
TOTAL	- 333	- 343

VI.5 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Litiges salariaux	- 3	- 177
Incendie Locaux rue de Clichy/fin de bail	- 192	- 33
Restructuration Locaux Itras		- 127
Honoraires fusion	- 8	- 26
Résiliation bail Advoo	- 17	
Litiges Bail ex-Itras	- 55	
Divers	- 17	- 23
TOTAL	- 292	- 386

VI.6 Impôt sur les sociétés et participation des salariés

Incidence sur le résultat des dispositions fiscales :

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2006
Impôt sur les sociétés	1 789	587
Participation	791	195
TOTAL	2 580	782

Il n'y a pas d'intégration fiscale au sein du groupe.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

En milliers d'euros	Avant IS	Impôt théorique (Crédit d'impôt) (1)	Impôt comptable (1)
Résultat courant	5 433	1 809	-
Résultat exceptionnel	- 292	-97	-
IS		1 712	+1 789

Le montant de l'impôt diffère de l'impôt théorique du fait de charges non fiscalement déductibles.

La participation au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'est élevée à 791 Keuros pour 195 Keuros au 30 septembre 2006. L'intéressement (1^{er} exercice) représente un montant de 240 Keuros.

Allègement et accroissement d'impôts futurs :

Détail des allègements d'impôts futurs :

- Les moins-values long terme d'un total de 3 879 Keuros sont déductibles des plus-values long terme dans les limites suivantes :

Date d'origine	Montant en milliers d'euros	Date d'origine	Dates de déductibilité
	443	2002	2003-2012
	2 779	2003	2004-2013
	565	2004	2005-2014
	37,4	2005	2006-2015
	54,5	2006	2007-2016
	222	2007	2008-2017
Total	4 101		

- Organic : 99 Keuros déductible au 30/09/08
- Participation et intéressement: 1 030 keuros déductible au 30/09/2008
- Honoraires sur acquisition : 274 keuros déductibles du 30/09/2008 au 30/09/2011.

VI.7 Liste des filiales et participations

Sociétés	Date Acquisition	Date Clôture	Capital Keuros	Capitaux Propres Hors Résultat (K€)	% du capital détenu	Montant de la participation brute (K€)	Montant de la participation nette de dépréciation (K€)	Prêts et Avances Consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos (K€)	Résultat <u>du dernier exercice clos</u> (K€)	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice
Alti International	11.09.97	30.09.07	745	306	95%	2 364	1 137	193		8 755	266	-
Alti Solutions	07.06.05	30.09.07	62	62	55%	33,9	33,9	-		301	-0,5	-
Cernum	03.05.07	31.03.07	75	842	100%	7 000	7 000	-	-	8 810	676	-
Alti Inc. (1)°	01.12.99	30.09.07	175	-263	100%	358	-	752		4 277	228	-
SYTEST	01.04.03	30.09.07	50	295	50%	25,7	25,7	-		5 336	605	-
Alti Performance	24.02.06	30.09.07	70	-209	70%	49	0	224		-	-43	-
Planaxis	01.09.06	30.09.07	622,4	711	100%	4 319	4 319	-		8 730	583	-
Alti Algérie	01.04.06	31.12.07	11	11	80%	10	10	122		259	-131	-

(1) données en euros au cours de clôture

Les sociétés Alti Consulting et Alti Switzerland ne sont pas reprises car sans activité pour la première et créée dans l'exercice et encore sans activité pour la seconde.

Concernant la valorisation des titres :

Les titres d'ALTI International ont été valorisés sur la base de la rentabilité future escomptée,

La valorisation des titres de Planaxis et Cernum intègrent des compléments de prix qui ne seront versés au cédant que sur la base des résultats à venir.

VI.8 Rémunérations des dirigeants

La rémunération concernant les dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'est établie de la façon suivante :

	Rémunération annuelle brute y compris avantages en nature	Prise en charge contrats d'assurance	Engagements au titre du régime des retraites (Indemnités fin de carrière)
André Bensimon	152	Néant	1,3
Michel Hamou	155	Néant	0,8

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

VII. Informations relatives aux engagements hors bilan

Nantissements

Nantissements	Nature	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti
VMP	Loyers siège social	05/09/2004	05/09/2005 (*)	386 K€
VMP	Compléments de prix Cartem Conseil	29/10/2003	30/06/2007	162 K€
VMP	Caution marché public Port autonome de Paris	09/06/2005	27/10/2005 (*)	53 K€

(*) Nantissements reconduits.

Titres acquis avec clause de révision de prix et cautions reçues

- Masterline :

Le cédant majoritaire s'est engagé à garantir les actifs et les passifs de la société dans la limite de **200 K€** et moyennant une caution bancaire à hauteur de **150 K€** jusqu'au 30 juin 2008.

- Colego

Un complément de prix sera éventuellement versé à l'actionnaire cédant sur la base de la marge brute arrêtée au 31 décembre 2006 plafonné à 225 K€

Le cédant majoritaire s'est engagé à garantir les actifs et passifs de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

- Itras

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 500 K€ jusqu'au 31 décembre 2009 et elle-même garantie par une caution bancaire dégressive à hauteur de 200 K€

- Planaxis

La transaction prévoit des compléments de prix relatifs aux résultats des exercices clos les 30/09/2007 et 31/03/2008, fonction du résultat courant avant impôt et respectivement plafonnés à 1,1 M€ et 0,55 M€

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 73% des sommes perçues et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 150 K€

- Cernum

La transaction prévoit des compléments de prix relatifs aux résultats des exercices clos les 31/03/2008 et 31/03/2009, fonction du résultat courant avant impôt, plafonnés chacun à 1 875 Keuros dans la limite d'un plafond global de 3 650 Keuros.

Les cédants ont consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée au montant du prix jusqu'au 31 mars 2010 et elle-même garantie par une caution bancaire à hauteur de 335 Keuros.

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein d'ALTI. Les salariés français du groupe bénéficient des dispositions de la convention collective du SYNTEC en matière d'indemnité de départ à la retraite.

Sur ces bases, le montant de l'engagement est de 71 K€ charges sociales incluses au 30 septembre 2007. Ce montant n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes sociaux clôturés.

Droit Individuel à la formation

Les collaborateurs disposent d'une information individuelle. Les demandes en cours au nombre de 29 ont fait l'objet d'une provision dans les comptes pour un montant de 3,5 Keuros.

Engagements et autres obligations contractuelles

Il s'agit essentiellement des contrats de locations immobilières.

En Keuros	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de location-financement	Non significatif			
Contrats de location simple	7 423	1 067	3 266	3 090
Obligations d'achat irrévocables	Néant			
Autres obligations à long terme	Néant			
Total	7 423	1 067	3 266	3 090

Aucun autre engagement hors bilan significatif n'a été contracté par la société à ce jour.

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alti relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de comptabilisation » des annexes aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nous avons considéré dans le cadre de notre audit que ces jugements et estimations concernent principalement les écarts d'acquisition (note « 2- écarts d'acquisition »), les impôts différés actifs et la charge fiscale (notes « 6-impôts différés » et « 18-Impôts »), les engagements de retraite (note « 11 – Provision pour retraite ») et les paiements fondés sur des actions (note « 10-Capitaux propres »). Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 février 2008

DELOITTE MARQUE GENDROT

ERNST & YOUNG AUDIT

Joël Assayah

Gilles Meyer

7.2. Rapport général des commissaires aux comptes - Comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société Alti SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note IV de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation retenues pour certains postes du bilan indique les points suivants :

- les fonds de commerce font l'objet d'évaluations annuelles en fonction du chiffre d'affaires et de la contribution de l'activité au résultat d'exploitation de la société.
- les titres de participations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci devait être inférieure, en précisant les modalités retenues pour déterminer la valeur d'inventaire. La note V.3 de l'annexe précise que les provisions sur titre ont été estimées au cas par cas sur la base des fonds de commerce existants, capitaux propres et rentabilités futures escomptées pour chaque filiale.

Nos travaux ont consisté :

- à vérifier la correcte application de ces méthodes et à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses utilisées,
- à revoir par sondages les calculs effectués par la société et

- à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris- La Défense et Neuilly, le 25 février 2008

DELOITTE MARQUE GENDROT ERNST & YOUNG AUDIT

Joël Assayah

Gilles Meyer

7.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et changements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivant, approuvé au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Alti Nv

Nature, objet et modalités

Votre société a souscrit un engagement de remboursement à première demande au profit de la SA Banque Bruxelles Lambert en garantie du parfait remboursement par la société Alti Nv des concours accordés par la banque. Cet engagement s'est poursuivi au cours de l'exercice écoulé sans que la garantie n'ait été mise en jeu.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris- La Défense et Neuilly, le 25 février 2008

DELOITTE MARQUE GENDROT ERNST & YOUNG AUDIT

Joël Assayah

Gilles Meyer

8. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

8.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Etant donné la taille de la société, le gouvernement d'entreprise est structuré de façon simple et très centralisé :

Le comité exécutif définit la stratégie du groupe, discute et valide les décisions d'investissements. Il exerce un rôle prépondérant dans le suivi et le management des activités opérationnelles. Il se réunit de façon mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation, pour valider les décisions stratégiques et veiller à leur mise en oeuvre.

8.1.1. Conseil d'Administration d'ALTI

8.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration d'ALTI

Nom Prénom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres Mandats et fonctions exercés dans toute société
A. BENSIMON	31/03/98	30/09/2009	Président Conseil d'Administration	Néant	Président Directeur Général Sytest Président Directeur Général Alti Performance Administrateur Alti Nv (Belgique) Administrateur Alti Solutions (Belgique) Administrateur Cernum (Belgique)
M. HAMOU	31/03/98	30/09/2009	Directeur Général	Néant	Administrateur Alti Nv (Belgique) Administrateur Alti Solutions (Belgique)
JM KARCENTY	28/09/99	30/09/2009	Néant Ancien salarié, directeur d'activité	Néant	

A la date du présent rapport, il n'y a ni administrateurs indépendants, ni administrateurs élus par les salariés, ni censeurs, ni administrateurs ratifiés par l'Assemblée Générale.

Aucun membre du conseil d'administration

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- n'a été associé à une faillite mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années

Au cours des 4 derniers exercices, Messieurs Bensimon et Hamou ont exercé des mandats au sein des sociétés PL7 Conseil, Cartem Conseil, Masterline Systèmes d'Information et Masterline Management, Colego, Itras SA et Itras Conseil, sociétés absorbées par ALTI SA en date des 30 septembre 2005 et 2006 ainsi qu'au sein des sociétés Novaxis et IACS, antérieurement détenues par le groupe et dissoutes.

8.1.1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration d'ALTI

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action, par ailleurs le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des membres du Conseil d'administration est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires au regard de plusieurs critères :

- pourcentage de détention du capital et des droits de vote,
- compétence générale acquise dans la gestion d'entreprise,
- compétences financières et regard critique indépendant.

8.1.2. Comité exécutif

8.1.2.1. Composition du Comité exécutif

- Monsieur André BENSIMON,
- Monsieur Michel HAMOU,
- Monsieur Alain GEORGY, Directeur de l'activité internationale,
- Monsieur Michael CARMIGNANI, Directeur du pôle Technologies,
- Monsieur Claude TEMPE, Directeur du pôle Business Solutions,
- Monsieur Aymeric VIGNERAS, Directeur du pôle Consulting,
- Madame Laurence SAFONT, Directeur administratif et financier

8.1.2.2. Fonctionnement du Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif sont choisis par les dirigeants en début d'exercice en fonction de leur compétence, expérience et implication. Il se réunit mensuellement et ses membres sont toujours présents.

Etant donné la taille de la société, il n'y a pas de règlement intérieur, ni de processus d'évaluation propre au Comité exécutif.

8.2. Rémunération et intérêts des dirigeants dans la société

Il n'y a pas de convention réglementée conclue par ALTI SA. Il n'y a en outre pas de conflits d'intérêt entre les devoirs des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

8.2.1. Rémunérations et avantages en nature

Rémunération du Conseil d'Administration

Il n'y a pas eu de jetons en présence au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Rémunération des mandataires sociaux

En Keuros Toutes sociétés confondues	Rémunération brute Avant impôt		Avantage nature brut avant impôt		Prise en charge assurance brut avant impôt	
	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06
André Bensimon (1)	150	150	2	2	Néant	Néant
Michel Hamou (1)	150	150	2	2	Néant	Néant
Jean-Marc Karcenty (2)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Ces rémunérations incluent la totalité des rémunérations versées par la société ALTI et les sociétés contrôlées au titre des contrats de travail et des contrats sociaux.

(1) La rémunération annuelle de Messieurs Bensimon et Hamou intègre un montant variable annuel de 50 K€ Son versement est fonction du résultat d'exploitation du groupe et de sa trésorerie en fin d'exercice.

(2) Le contrat de travail dont était titulaire Monsieur Jean-Marc Karcenty a été rompu en début d'exercice 02/03.

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie d'un engagement relatif à une prise, cessation ou modification de mandat ou de fonction.

Il n'existe pas d'autres avantages en nature consentis par la société Alti ou ses filiales aux administrateurs.

Il n'existe pas d'engagements complémentaires de retraites spécifiques contractés par Ati ou ses filiales au profit des administrateurs.

Rémunération des membres du Comité exécutif

Les rémunérations versées aux membres du comité exécutif se sont élevées à 875 Keuros au titre de l'exercice 2007.

8.2.2. Options de souscription d'actions conférées sur les actions de la société aux membres du conseil d'administration et aux dix premiers salariés attributaires

L'attribution des stocks options est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

8.2.2.1. Aux membres du Conseil d'Administration

Options consenties aux mandataires sociaux pendant l'exercice	Nombre	Prix	Echéance	Plan
André Bensimon	Néant			
Michel Hamou	Néant			
Options levées par les mandataires sociaux pendant l'exercice				
André Bensimon	Néant			
Michel Hamou	Néant			

8.2.2.2. Aux dix premiers salariés attributaires

Options consenties aux dix premiers salariés attributaires pendant l'exercice	Nombre	Prix	Echéance	Plan
BCE	23 300	14,71	1/10/08 pour 12 800 1/10/09 pour 10 500	14/02/2006
Options levées par les dix premiers salariés attributaires pendant l'exercice				
Néant				

8.2.3. Intérêts dans le capital

La part du capital détenue nominativement par les membres du conseil d'administration représente en outre 0,1% du capital du groupe au 11 mars 2008. (cf § 5.2.4.6).

8.2.4. Opérations conclues avec les membres des organes d'administration

Néant

8.2.5. Prêts ou garantis constitués en des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

8.3. Rapport du président du Conseil d'administration dans le cadre de la loi de sécurité financière

Conformément au dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code du Commerce, nous vous présentons ci-après notre rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des

travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place au sein de notre société.

8.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

8.3.1.1. Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres.

Monsieur André Bensimon assure la présidence, il assure également la gestion opérationnelle de la société.

Les deux autres mandats se répartissent ensuite entre Monsieur Michel Hamou et Monsieur Jean-Marc Karcenty, ancien salarié.

Compte tenu de la taille de la société, il n'y a pas de règlement intérieur, de règles d'évaluation du Conseil d'administration, ni de comités ad'hoc.

Il n'existe pas de limitations d'intervention des administrateurs autres que celles prévues par la Loi.

Bien que les dirigeants aient initialement souhaité l'élargissement du Conseil d'Administration à des personnes indépendantes à la société, ceci n'a pas été réalisé du fait du contrôle des coûts de structure.

8.3.1.2. Critères de sélection des membres

La nomination des membres du Conseil d'administration est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires au regard de plusieurs critères :

- Pourcentage de détention du capital et des droits de vote,
- Compétence générale acquise dans la gestion d'entreprise,
- Compétences financières et regard critique indépendant.

8.3.1.3. Préparation des travaux

La décision de réunion du conseil d'administration appartient le plus souvent au Président, mais il est de pratique au sein de la société que tout membre qui le souhaite puisse solliciter librement une réunion du conseil.

Les travaux de préparation sont répartis entre les différentes directions fonctionnelles de la Société en fonction de l'ordre du jour abordé.

Le Président, André Bensimon assume généralement la préparation des points concernant soit la stratégie générale de la société, soit les opérations exceptionnelles qui peuvent la concerner, telles les opérations de croissance externe, la gestion des participations ou les opérations financières.

Les points purement juridiques sont préparés par le secrétaire permanent du conseil d'administration, Joseph Benaïm, avocat.

Les points relevant des finances incombent au directeur financier, non administrateur, mais présent à chacune des réunions, Laurence Safont.

La fixation de l'ordre du jour revient généralement au Président.

Pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, des documents préparatoires sont remis aux administrateurs (présentation des dossiers cibles en cas de projet de croissance externe, dossier de financement, projet de comptes...).

8.3.1.4. Organisation des travaux

L'ordre du jour est présenté en séance par le Président. Les points qui le composent sont abordés successivement. Chaque membre a la liberté d'exprimer son avis en conseil conformément aux termes de la loi. Il n'est généralement pas de décision qui soit prise en conseil qui ne réunisse l'unanimité des voix exprimées.

Les différents sujets sont présentés en termes généraux par le Président, avant, le cas échéant, d'être présentés plus en détail par le représentant de la direction fonctionnelle concernée.

8.3.1.5. Domaine de compétence du Conseil

Au delà ou en accord avec ses attributions légales, le conseil est systématiquement saisi sur les sujets suivants :

- gestion des participations,
- opération de croissance externe,
- opération financière,
- attribution d'actions gratuites, stock-options, BCE...
- cautions, avals, sûretés.

La direction générale dans son fonctionnement quotidien veille à ce que le conseil puisse se prononcer préalablement à ce que toute décision soit prise sur lesdits sujets.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, le Conseil d'administration a été réuni 13 fois.

8.3.2. Procédures de contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La société a mis en place des procédures de contrôle afin donc de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle a priori de la possibilité d'engagement. Le second consiste dans un suivi rigoureux et permanent des comptes et des finances.

8.3.2.1. Le contrôle a priori

Conformément à ce qui est précisé au paragraphe 1.5 ci-dessus, aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société ou ses filiales n'est prise sans avoir préalablement reçu l'aval du Conseil d'Administration. La société est systématiquement représentée au sein des Conseils d'Administration de l'ensemble des filiales.

8.3.2.2. Le contrôle a posteriori

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Pour répondre à ces objectifs, la société Alti a mis en place une organisation et les procédures de contrôle suivantes :

La direction financière rattachée à la direction générale et détachée des directions opérationnelles est chargée de centraliser, contrôler, analyser l'ensemble des informations financières et comptables du Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les informations qui lui semblent nécessaires, collectées auprès des filiales.

L'ensemble des processus régissant l'activité d'Alti et de ses filiales est décrit au sein de manuels de procédure et sont à la disposition des personnes concernées.

Des arrêtés mensuels sont effectués et centralisés dans le système de reporting permettant d'opérer des revues analytiques sur chacune des activités, d'analyser les écarts avec les budgets et d'établir des prévisions réactualisées à 3 mois avec les différents responsables opérationnels.

Des comptes consolidés trimestriels sont établis permettant de s'assurer de la justesse des arrêtés mensuels analytiques.

Les résultats des contrôles sont systématiquement revus et discutés avec la direction générale.

Tous les litiges significatifs sont suivis par la direction financière.

8.3.2.3. Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Aucune autre limite que celles précisées par la loi ne s'impose à la Direction Générale dans l'exercice de ses fonctions.

8.3.3. Rémunération des mandataires sociaux

En Keuros Toutes sociétés confondues	Rémunération brute Avant impôt		Avantage nature brut avant impôt		Prise en charge assurance brut avant impôt	
	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06
André Bensimon (1)	150	150	2	2	Néant	Néant
Michel Hamou (1)	150	150	2	2	Néant	Néant
Jean-Marc Karcenty (2)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Ces rémunérations incluent la totalité des rémunérations versées par la société ALTI et les sociétés contrôlées au titre des contrats de travail et des contrats sociaux.

(1) La rémunération annuelle de Messieurs Bensimon et Hamou intègre un montant variable annuel de 50 K€ Son versement est fonction du résultat d'exploitation du groupe et de sa trésorerie en fin d'exercice.

(2) Le contrat de travail dont était titulaire Monsieur Jean-Marc Karcenty a été rompu en début d'exercice 02/03.

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie d'un engagement relatif à une prise, cessation ou modification de mandat ou de fonction, ni d'un aucun autre avantage spécifique (rémunération différée, indemnité de départ, engagements de retraite).

8.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alti, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alti et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations ainsi que de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Saint-Cloud et Paris-La Défense, le 25 février 2008

DELOITTE MARQUE GENDROT ERNST & YOUNG AUDIT

Joël Assayah

Gilles Meyer

8.5. Intéressement et Participation des salariés

8.5.1. Contrats d'intéressement et de participation

En date du 23 décembre 2004 et rétroactivement au 1^{er} octobre 2003, la société Alti a conclu un avenant à l'accord de participation initial du 28 juillet 1999 d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, conformément aux dispositions de l'article L442-2 du code du travail.

Exercice	Montant de la participation en Keuros
2006/2007	791
2005/2006	196
2004/2005	Néant
2003/2004	134

En date du 6 mars 2007 et rétroactivement au 1^{er} octobre 2006, la société Alti a conclu un accord d'intéressement d'une durée de trois ans, non renouvelable par tacite reconduction, conformément aux dispositions de l'article L441-1 du code du travail.

Exercice	Montant de l'intéressement en Keuros
2006/2007	240

8.5.2. Options

Les différents plans d'options en cours sont décrits au paragraphe 5.2.4.

8.6. Responsable du document de référence

Monsieur André BENSIMON,
Président Directeur Général

8.7. Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 28, complété des informations incluses en partie 5, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le Président Directeur Général d'ALTI: M. André BENSIMON

8.8. Responsables du contrôle des comptes

8.8.1. Commissaires aux Comptes titulaires

- DELOITTE MARQUE GENDROT, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par M.Joel Assayah
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neully-sur-Seine

Le mandat de la société DELOITTE MARQUE GENDROT, entériné par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2002, a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 février 2004 et expirera à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 30 septembre 2009.

- ERNST & YOUNG Audit, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par M. Gilles Meyer
Faubourg de l'Arche
11, Allée de l'Arche
92 037 Paris La défense Cedex

Le mandat de la société ERNST & YOUNG, nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 1999 et se terminant à l'Assemblée Générale du 7 février 2005, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 30 septembre 2010.

8.8.2. Commissaires aux Comptes suppléants

- M Stéphane Rodach
24, Quai Carnot
92210 Saint-Cloud

Le mandat de Monsieur Rodach, entériné par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2002, a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 février 2004, et expirera à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 30 septembre 2009.

- M.Francis Gidoïn
18, avenue de Sceaux
92160 Antony

Le mandat de M.Francis Gidoïn, nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 1999 et se terminant à l'Assemblée Générale du 7 février 2005, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 30 septembre 2010.

8.8.3. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

Exercices couverts : 2007 et 2006

En milliers d'euros	Ernst and Young		Deloitte Marque Gendrot		Autres CAC	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification comptes individuels et consolidés						
Emetteur	70	56,8	66	50		
Filiales intégrées globalement	32	31,4			20	15
Autres diligences et prestations, directement liées à la mission de commissaires aux comptes Emetteur : ALTI SA	-	53				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	102	141,2	66	50	20	15

8.9. Responsables de l'information

André BENSIMON, Président du Conseil d'Administration
ALTI
88, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél:01 78 94 70 00
Fax:01 78 94 70 14

E-mail: abensimon@alti.fr
Site Web: www.alti.com

Laurence SAFONT, Directeur Financier
ALTI

88, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél:01 78 94 70 00
Fax:01 78 94 70 14

E-mail: lsafont@alti.fr
Site Web: www.alti.com

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents - actes constitutif et statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques pour chacun des 2 exercices précédant la publication- dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de la société ou sur demande sur support électronique.

8.10. Informations rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Conformément aux dispositions de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et des dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document de référence contient ou mentionne les informations publiées ou rendues publiques par Alti au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur :

Date de publication	Nature de l'information	Lieu de consultation
09/05/07	Acquisition de la société Cernum	Site internet www.alti.com
14/05/07	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} Trimestre 06/07	Site internet www.alti.com
29/05/07	Résultats semestriels 06/07	Site internet www.alti.com
13/06/07	Projet de création d'un holding Alti en partenariat avec CIC LBO	Site internet www.alti.com
22/06/07	Négociations exclusives entre les fondateurs et le CIC LBO Fund	Site internet www.alti.com
16/07/07	Cession du bloc d'actions de contrôle par les fondateurs d'Alti	Site internet www.alti.com
16/07/07	Projet d'OPAS initiée par Financière Alti	
30/07/07	Chiffre d'affaires du 3 ^{er} Trimestre 06/07	Site internet www.alti.com
08/08/07	Note en réponse d'Alti au projet d'OPAS initiée par Financière Alti	Site internet www.alti.com
14/08/07	« Autres Informations » relatives à Alti dans le cadre de l'OPAS initiée par Financière Alti	Site internet www.alti.com
14/08/07	Actualisation du document de référence	Site internet www.alti.com
16/08/07	OPAS initiée par Financière Alti	Site internet www.alti.com

Date de publication	Nature de l'information	Lieu de consultation
1/10/07	Acquisition d'Aralys	Site internet www.alti.com
15/10/07	Actionnariat à l'issue de l'OPA	Site internet www.alti.com
14/11/07	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} Trimestre 06/07	Site internet www.alti.com
12/12/07	Résultats annuels 06/07	Site internet www.alti.com
14/02/08	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} Trimestre 07/08	Site internet www.alti.com

9. RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 11 MARS 2008

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007, ainsi que la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2007, d'un montant de 2 321 322,15 €:

- Au poste de Réserve Légale, la somme de laquelle formera avec celle de 35 931,36 € déjà portée au crédit de ce compte, une somme de 36 075,36 € égale à 10 % du capital.	144,00 €
- Le solde, soit la somme de au compte de Report à Nouveau	2 321 178,15 €
	2 321 322,15 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués, ainsi que ceux éligibles à l'abattement mentionné à l'article 158 -3-2° du Code Général des Impôts, au titre des trois exercices précédents :

	<u>Dividendes Versés</u>	<u>Dividendes éligibles à L'abattement mentionné A l'article 158-3-2 du CGI</u>
Exercice clos le 30/09/2004	Néant	Néant
Exercice clos le 30/09/2005	Néant	Néant
Exercice clos le 30/09/2006	785 798,50 €	785 798,50 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve individuellement et successivement dans l'ordre dans lequel elles y sont présentées, les conventions qui s'y trouvent visées.

Chacune de ces conventions fait l'objet d'un vote distinct auquel ne prend pas part l'administrateur intéressé, ses actions n'étant pas prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte qu'il lui a été rappelé que par décision en date du 4 décembre 2007, le Conseil d'Administration avait décidé le transfert du siège social dans les locaux actuellement occupés par la société sis à Levallois-Perret (92300) 88, Rue de Villiers.

L'Assemblée Générale décide en conséquence, et conformément aux dispositions légales, de ratifier la décision prise par le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 décembre 2007, de transfert du siège social.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.